SADC
Société d'assurance-dépôts du Canada

RAPPORT ANNUEL 2015

En piste pour protéger vos épargnes

Canada

Mandat de la SADC

La SADC a pour mandat de fournir une assurance contre les risques de perte totale ou partielle des dépôts et d'encourager la stabilité du système financier du Canada. Ces fonctions doivent être remplies à l'avantage des personnes qui confient des dépôts aux institutions membres de la SADC et de manière à minimiser les risques de perte pour la Société.

Notre vision

Inspirer confiance aux Canadiens, en qualité de chef de file de l'assurance-dépôts et des règlements de faillite.

La protection de la SADC

Quels dépôts sont protégés ?

La SADC protège les dépôts assurables appartenant aux catégories d'assurance-dépôts ci-dessous jusqu'à concurrence de 100 000 dollars par catégorie, par déposant (somme du principal et des intérêts courus), et par institution membre :

- dépôts au nom d'une seule personne
- dépôts en commun
- dépôts en fiducie
- régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER)
- fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR)
- comptes d'épargne libre d'impôt (CELI)
- dépôts destinés au paiement de l'impôt foncier

En quoi consiste un dépôt assurable ?

Constituent des dépôts assurables :

- les comptes d'épargne et les comptes de chèques
- les dépôts à terme, comme les certificats de placement garantis (CPG) de cinq ans ou moins
- les mandats, les chèques de voyage, les traites bancaires et les chèques certifiés émis par des institutions membres de la SADC
- les débentures émises par des sociétés de prêt membres de la SADC

Les dépôts doivent être effectués en dollars canadiens et être payables au Canada.

Quels dépôts ne sont pas protégés ?

L'assurance-dépôts de la SADC ne protège pas tous les types de comptes ou de produits financiers. Par exemple, la SADC n'assure pas les fonds communs de placement, les actions et les dépôts en devise, y compris en dollars américains.

Consultez le site Web de la SADC (**www.sadc.ca**) pour en savoir plus.

Contactez-nous

La SADC s'est engagée à sensibiliser les consommateurs à l'assurance-dépôts. Consultez notre site Web ou communiquez avec nous par la poste, par téléphone, courriel ou télécopieur :

Siège social
Société d'assurance-dépôts du Canada
50, rue O'Connor, 17e étage
Ottawa (Ontario)
K1P 6L2

Bureau de Toronto
Société d'assurance-dépôts du Canada
79, rue Wellington Ouest, bureau 1200
C.P. 156
Toronto (Ontario)
M5K 1H1

Service d'information sans frais :
1-800-461-SADC (7232)
Télécopieur : 613-996-6095
Site Web : **www.sadc.ca**
Courriel : info@sadc.ca

Numéro de catalogue : CC391-1/2015F-PDF

État récapitulatif des données financières et statistiques

Exercices terminés le 31 mars	2015	2014	2013	2012	2011
Éléments tirés de l'état de la situation financière (en millions de dollars canadiens)					
Trésorerie et titres de placement	3 044	2 761	2 561	2 441	2 209
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	1 250	1 200	1 250	1 150	1 100
Résultats non distribués	1 801	1 569	1 316	1 294	1 113
Éléments tirés de l'état du résultat global (en millions de dollars canadiens)					
Produits tirés des primes	279	192	120	224	253
Produits tirés des placements	40	36	39	40	33
Charges d'exploitation	40	38	36	32	31
Augmentation (diminution) de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	50	(50)	100	50	-
Total du résultat global	232	252	23	180	255
Institutions membres (Nombre)					
Banques canadiennes et filiales	47	48	49	46	44
Sociétés et associations de fiducie et de prêt canadiennes	15	15	16	17	21
Filiales d'institutions financières étrangères	16	16	18	21	20
Nombre total d'institutions membres	78	79	83	84	85
Total des dépôts assurés[a] (en milliards de dollars)	684	665	646	622	604
Taux de croissance des dépôts assurés (en pourcentage)	3,0 %	3,0 %	3,9 %	3,0 %	2,4 %
Financement *ex ante* (en milliards de dollars)	3,1	2,8	2,6	2,4	2,2
Points de base des dépôts assurés	45	42	40	39	37
Employés permanents (Nombre)[b]	114	110	102	99	96
Limite d'emprunt (en milliards de dollars canadiens)	20	19	19	18	17

a Les dépôts assurés sont calculés au 30 avril de chaque année. Les montants indiqués à l'égard des exercices se terminant le 31 mars ont donc été calculés au 30 avril précédent.

b Ces données correspondent au nombre d'employés permanents à temps plein à la fin de chaque exercice.

L'exercice 2014-2015

Rétrospective

- Au 31 mars 2015, la SADC protégeait quelque **684 milliards de dollars de dépôts** auprès de 78 institutions membres.
- **Les institutions membres** ont enregistré des **bénéfices nets record**. Néanmoins, la SADC surveille de près un certain nombre de risques, dont : le fort endettement des consommateurs, les prix élevés de l'immobilier résidentiel, les risques propres à certains secteurs (pétrolier et gazier, par exemple), et la plus grande concentration de catégories d'actifs à risque élevé chez certaines institutions membres.
- La SADC a mené des **travaux de recherche et d'analyse** à l'appui de l'examen du cadre d'assurance-dépôts du Canada.
- Elle a continué de **renseigner les Canadiens** sur la protection d'assurance-dépôts de manière à ce qu'ils puissent prendre des décisions éclairées à l'égard de leurs épargnes.
- Nous avons poursuivi notre **travail d'élaboration de stratégies de règlement crédibles et de préparation au règlement** de faillite des banques d'importance systémique nationale.
- La SADC a participé à l'élaboration d'une méthode d'**évaluation de la conformité aux *Key Attributes of Effective Resolution Regimes for Financial Institutions* du Conseil de stabilité financière** et contribué à l'enrichissement des *Key Attributes* concernant l'accès aux sources de financement et le maintien des activités d'une institution financière en cas de règlement de faillite.
- La SADC a signé un protocole d'entente avec la Société d'assurance-dépôts du Japon pour **faciliter la collaboration entre nos deux organismes**.
- La SADC s'est dotée de plans précis pour **améliorer ses pratiques de remboursement des dépôts assurés** pour que celles-ci continuent de répondre aux attentes des déposants et s'adaptent aux progrès de la technologie dans le secteur bancaire ainsi qu'à la croissance et aux enjeux du secteur.
- Le **taux de motivation du personnel** de la SADC est demeuré **supérieur à la moyenne**, comme en témoignent les résultats du sondage auprès des employés réalisé durant l'exercice.
- La SADC a **transféré** du secteur privé à la Banque du Canada **la garde** de son portefeuille de placement.

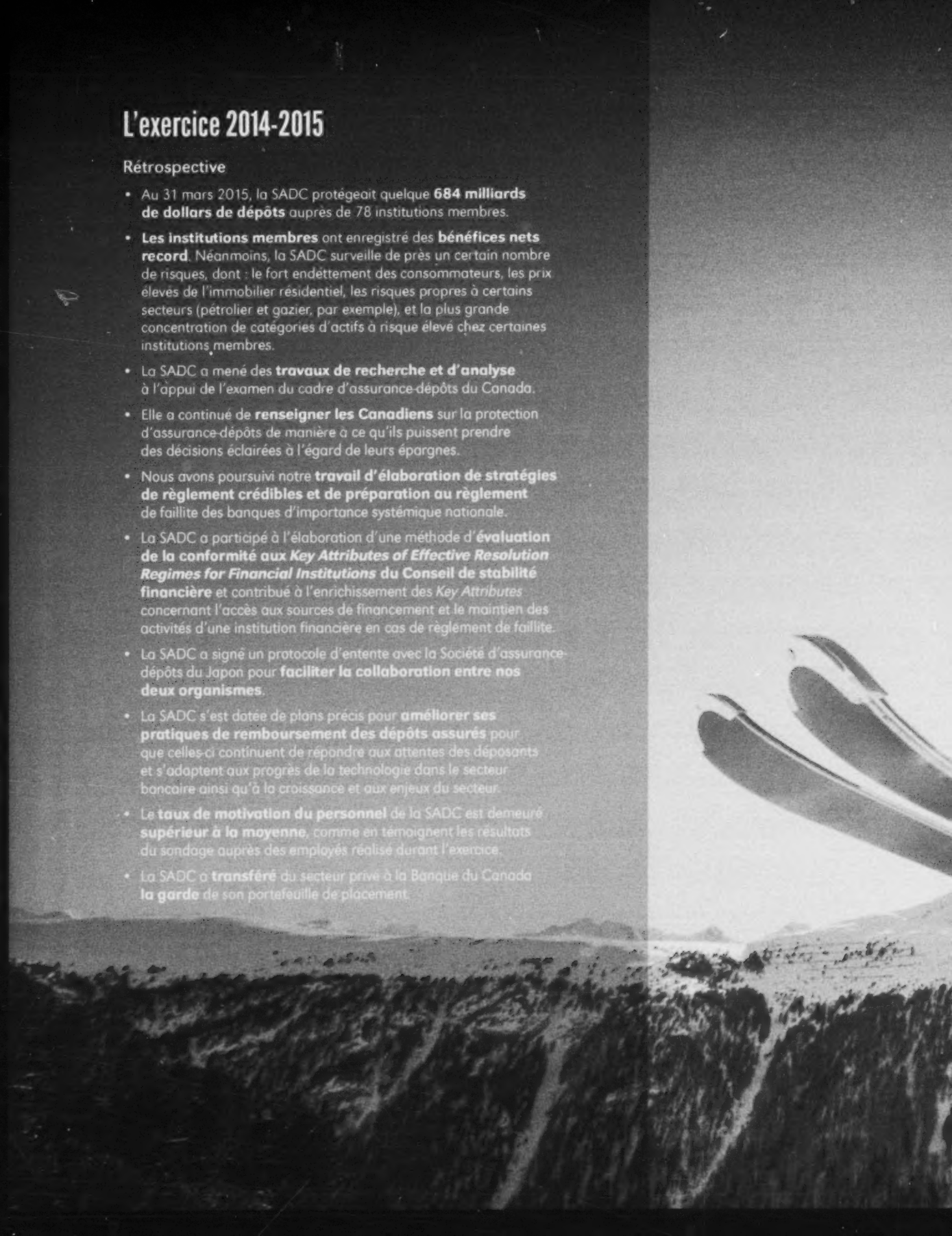

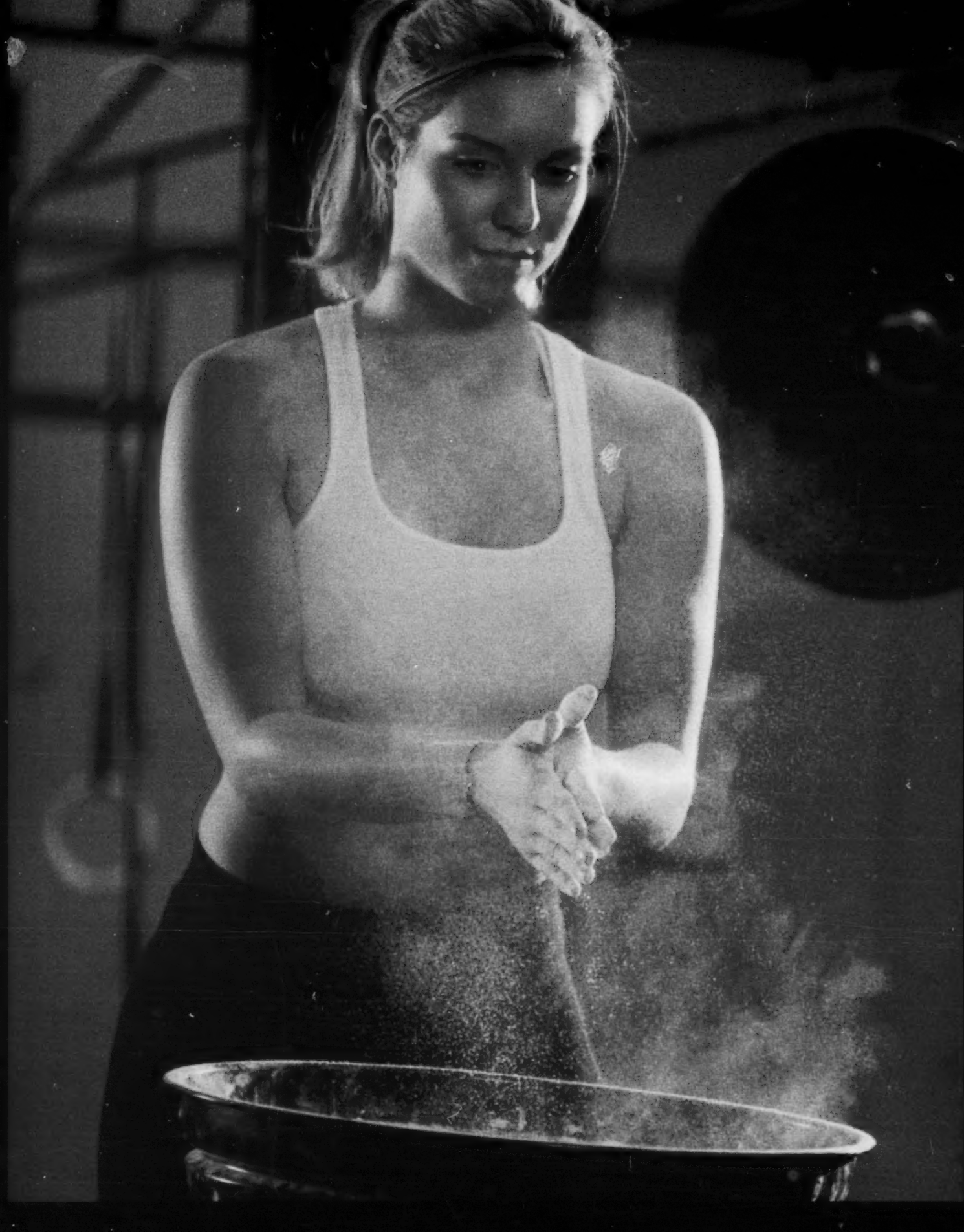

Table des MATIÈRES

Message du président du conseil 4

Message de la présidente et première dirigeante 6

Partie 1 — Rapport de gestion 8

Contexte d'exploitation de la SADC 9

Gouvernance et gestion des risques 10

Institutions membres de la SADC 13

Résultats par rapport au plan 16

Fiche de rendement de la SADC - 2014-2015 à 2018-2019 19

Revue financière 23

À l'horizon 2015-2016 31

Plan financier 2015-2016 à 2019-2020 34

Partie 2 — États financiers consolidés 36

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés de la SADC 37

Rapport de l'auditeur indépendant 38

États financiers consolidés et notes complémentaires 39

Partie 3 — Gouvernance de la Société 70

Conseil d'administration 71

Comités du conseil 73

Honoraires des administrateurs 76

Direction de la SADC 76

Répondre aux attentes à l'égard de la fonction publique 77

Glossaire 78

Message du PRÉSIDENT du CONSEIL

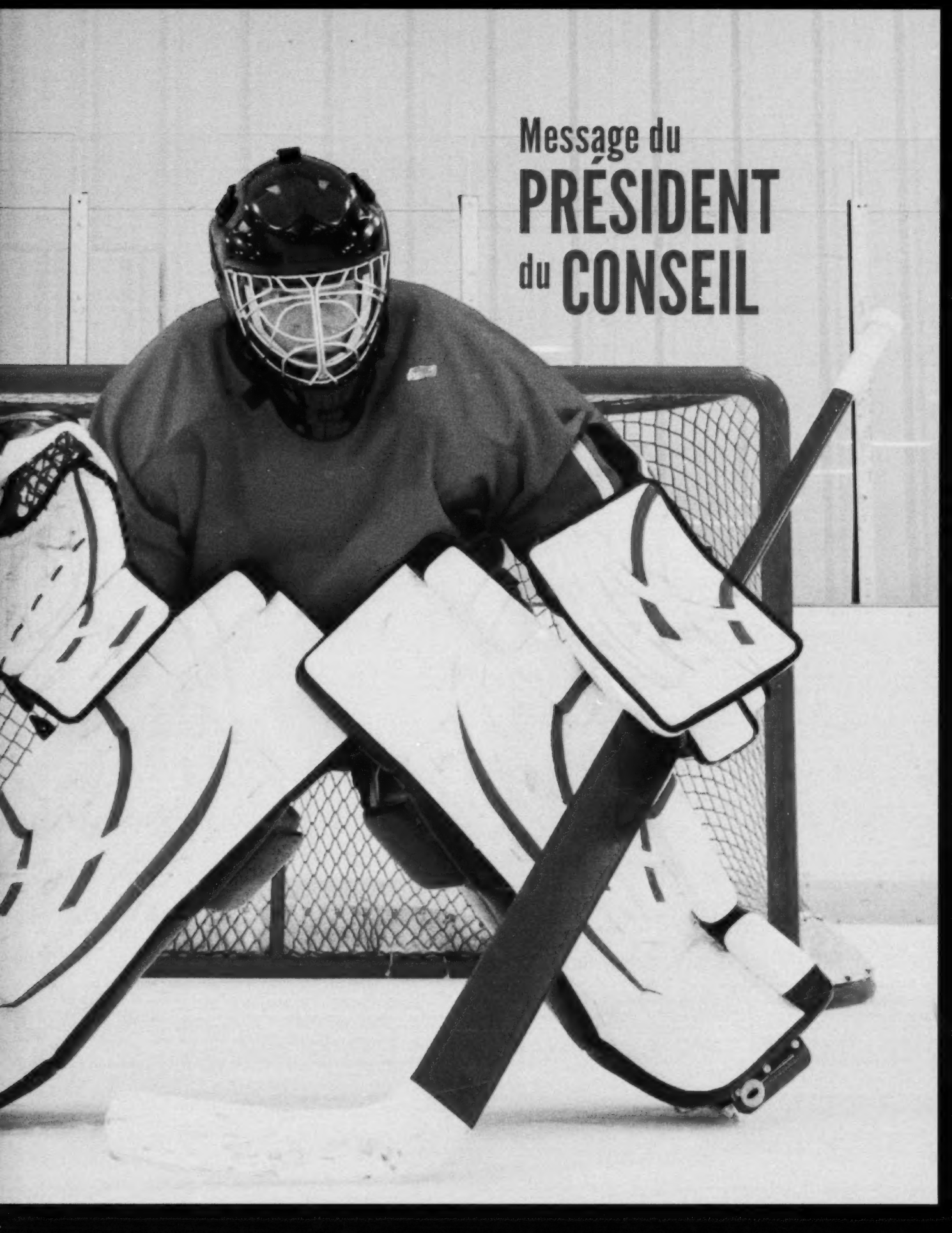

Message du PRÉSIDENT du CONSEIL

En début d'année, j'ai annoncé que je quitterai mes fonctions de président du conseil lorsque le gouvernement aura nommé un successeur. Ce sera donc ma dernière contribution au rapport annuel de la SADC.

En relisant mes messages des huit dernières années, je me rappelle les bouleversements profonds qui ont marqué le secteur des services financiers et le rôle de la SADC depuis ma nomination au conseil en 2006. Le volume des dépôts assurés a bondi de plus de 40 pour 100, et la SADC assure désormais quelque 700 milliards de dollars en épargnes. La crise financière a éclaté peu de temps après ma nomination au conseil. Elle s'est traduite en responsabilités accrues et nouvelles pour la SADC, que sont venues appuyer d'importantes modifications à la loi constitutive de la Société. Le fait de devenir l'autorité de règlement des institutions de dépôt d'importance systémique nationale a accru de façon exponentielle les responsabilités du conseil d'administration et de notre personnel, et engendré d'importants changements à la structure organisationnelle de la Société.

La SADC n'a pas eu à régler de faillite d'institution membre durant mon mandat. Elle n'en a pas moins été extrêmement occupée, devant mettre à jour et renforcer ses processus et ses outils d'évaluation des risques et de remboursement des dépôts assurés, mais aussi mettre au point un cadre devant lui permettre de régler avec efficacité la faillite d'une grande banque. Notre conseil a suivi de près ce travail, au cours de l'exercice, et prodigué ses recommandations.

À certains égards, la crise se fait encore ressentir. En 2014-2015, la SADC a apporté sa pierre à l'élaboration du régime de protection des contribuables et de recapitalisation, qui vise les grandes banques canadiennes. Ce régime viendra s'ajouter favorablement à l'arsenal de la SADC, en cas de faillite d'une institution de grande taille. La SADC s'est aussi vu demander, durant l'exercice, de participer à certains travaux du gouvernement fédéral. Ainsi, le personnel de la SADC a remis son travail d'analyse dans le cadre de l'examen du régime d'assurance-dépôts du Canada ; l'examen vise à faire en sorte que l'assurance-dépôts protège de façon adéquate les épargnes des Canadiens. Par ailleurs, des consultations ont commencé auprès des coopératives de crédit. Il s'agit de trouver des solutions aux défis que représente le passage de ces coopératives d'un régime provincial au régime fédéral d'assurance-dépôts.

Tout au long de mon mandat à la tête du conseil, j'ai eu le plaisir de côtoyer plus de 30 administrateurs. En 2014-2015, la composition du conseil a de nouveau changé. Julie Dickson, Michael Horgan, Andrew Kriegler et John McFarlane ont quitté le conseil. Je les remercie de leur dévouement et de leur contribution au travail du conseil. Le conseil est ravi d'accueillir deux nouveaux collègues, Susan Hicks et Paul Rochon, ainsi que Jeremy Rudin, cette fois à titre de surintendant des institutions financières et donc de membre d'office du conseil (Jeremy avait déjà siégé au conseil comme substitut du surintendant).

Je remercie le personnel de la SADC de son dévouement et de son excellent travail, tant sous la houlette de Guy Saint-Pierre que celle, depuis mai 2010, de Michèle Bourque. Michèle a été reconduite dans ses fonctions par le gouvernement, signe de son leadership exemplaire en ces temps difficiles.

J'aimerais également remercier nos ministres de tutelle, le regretté M. James Flaherty ainsi que M. Joe Oliver, pour la confiance qu'ils ont manifestée au conseil et au personnel de la SADC en élargissant considérablement le mandat de la SADC et en accordant à celle-ci les ressources nécessaires à l'exercice de ses nouvelles fonctions.

C'est avec une certaine tristesse que je quitte le conseil de la SADC. Mais je sais que mon successeur se joindra à un conseil dévoué et de grande expérience, et qu'il bénéficiera de l'appui d'employés de talent et d'une présidente hors pair.

Bryan P. Davies

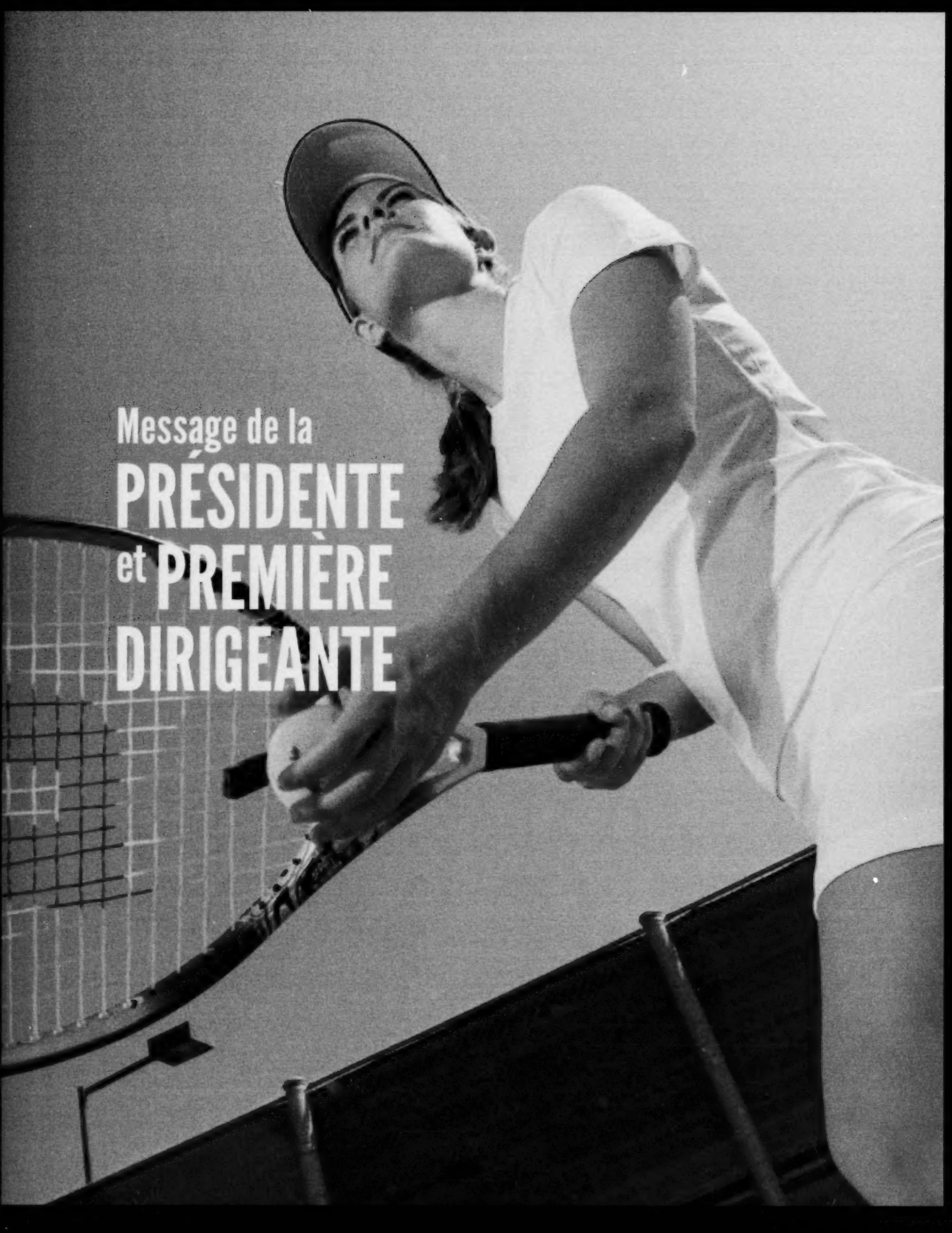

Message de la PRÉSIDENTE et PREMIÈRE DIRIGEANTE

Message de la PRÉSIDENTE et PREMIÈRE DIRIGEANTE

De par son mandat d'assureur-dépôts fédéral et d'autorité de règlement de faillite des banques d'importance systémique nationale, la SADC favorise et maintient la confiance du public. Cette confiance est indispensable à la stabilité de notre système financier.

En tant qu'assureur des dépôts, nous devons veiller à ce que les Canadiens aient rapidement accès à leur argent, en cas de faillite de leur banque. L'an dernier, nous avons amélioré notre capacité à rembourser les déposants de manière plus pratique, sûre et rapide. Le projet de remplacement des chèques comme mode de remboursement avance à grands pas, de même que notre outil en ligne d'information des déposants, qui sera mis à l'essai durant le prochain exercice.

Durant l'exercice, nous avons simulé le remboursement des dépôts assurés d'une banque comptant un million de déposants. Nous voulions, par cette simulation, mettre à l'épreuve nos systèmes, nos processus et notre personnel. La simulation a mis en évidence les progrès accomplis au fil des ans pour accélérer le remboursement des dépôts assurés en cas de faillite. Les enseignements tirés de cette simulation nous aideront à définir certaines de nos principales stratégies pour les prochains exercices.

Notre rôle, en tant qu'autorité de règlement de faillite, consiste à nous préparer à la faillite éventuelle d'une banque d'importance systémique nationale. Nous devons être prêts à faire face à une situation qui pourrait avoir des répercussions immédiates et majeures sur le système financier canadien et les Canadiens. Cette année, nous nous sommes employés à approfondir notre compréhension des activités des banques au Canada et à l'étranger, et à déterminer comment maintenir les fonctions de ces banques qui sont vitales pour les Canadiens et le système financier. Ce travail complexe s'appuie sur la contribution majeure des banques, qui nous fournissent données et analyses. Il est par ailleurs essentiel de se pencher sur les activités transfrontières de ces banques, dont certains aspects pourraient se révéler un obstacle à un règlement de faillite ordonné. Nous avons donc resserré les liens avec les principales instances de règlement de faillite aux États-Unis et au Royaume-Uni, et rendu officielle notre collaboration avec les autorités d'autres pays. Notre plan opérationnel reflète aussi notre étroite collaboration avec les principaux intervenants au pays, en particulier les autres organismes fédéraux membres du filet de sécurité financier canadien.

L'efficacité demeure un objectif récurrent dans la poursuite de nos activités. Ainsi, au cours de l'exercice, nous avons transféré du secteur privé à la Banque du Canada la garde de notre portefeuille de placement. Informer les Canadiens au sujet de la SADC est aussi un objectif majeur. De fait, nous avons maintenu un niveau de sensibilisation à la SADC supérieur à 50 pour 100 tout en réussissant à accroître la rentabilité de nos activités de communication. Nous continuerons en ce sens et tâcherons en outre de faire connaître notre rôle en tant qu'autorité de règlement de faillite.

Je suis ravie de voir mon mandat à la barre de la SADC renouvelé pour cinq ans à compter du 9 mai 2015. J'ai le privilège de bénéficier du soutien continu et des précieux conseils des membres de notre conseil d'administration, que préside avec diligence M. Bryan Davies. À l'amorce de mon deuxième mandat, je suis heureuse de présenter la nouvelle vision de la Société : « Inspirer confiance aux Canadiens, en qualité de chef de file de l'assurance-dépôts et des règlements de faillite ». Cette vision rend compte du mandat fondamental qui nous est confié : maintenir la confiance dans le système financier canadien. Je suis fière de tout le travail accompli par le personnel hors pair de la SADC durant mon premier mandat. Avec lui, je suis prête à mettre le cap sur nos prochains objectifs et suivre notre vision.

M Bourque

Michèle Bourque

1 Rapport de GESTION

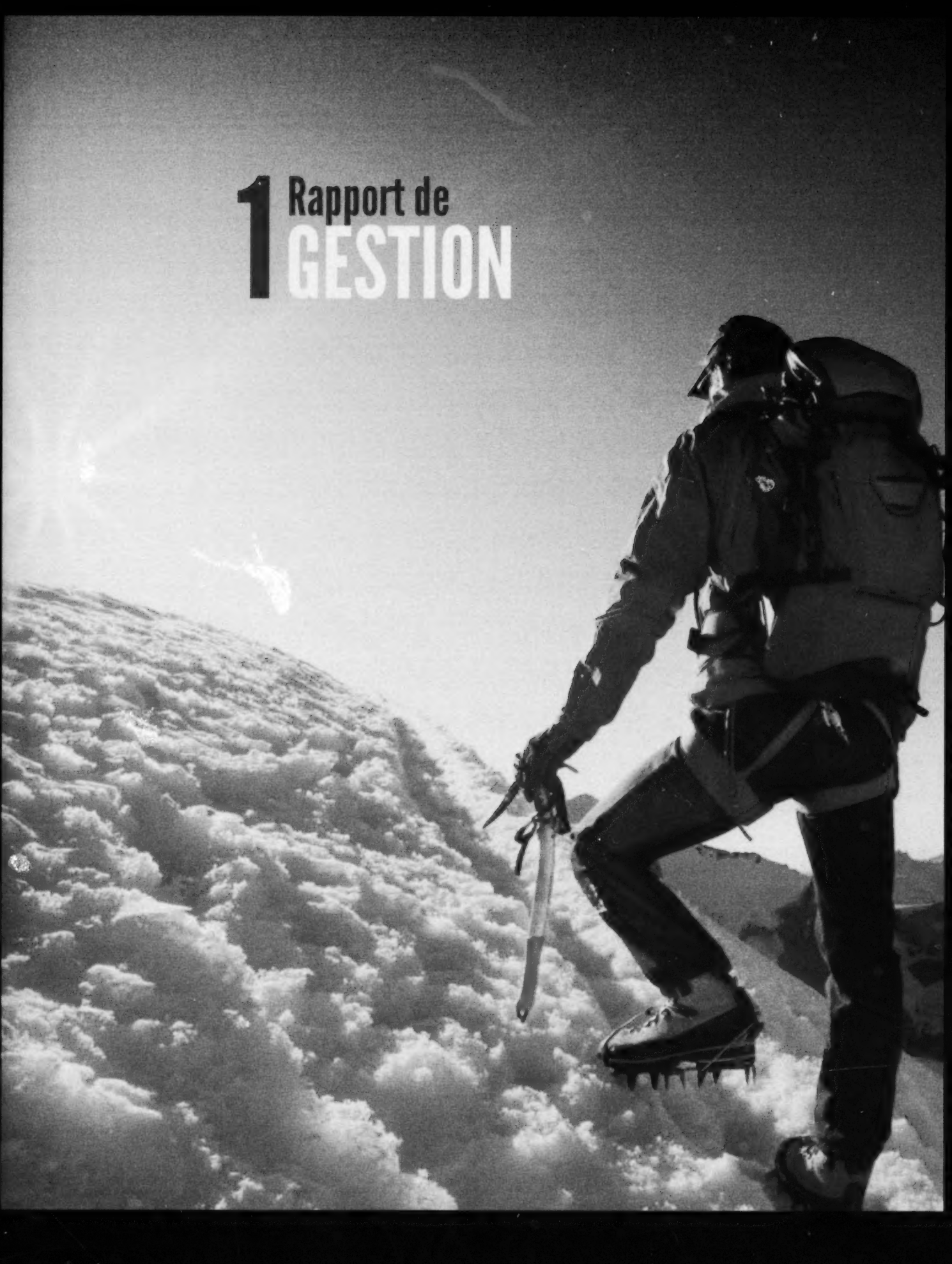

Rapport de GESTION

Contexte d'exploitation de la SADC

La conjoncture

L'économie canadienne a poursuivi son expansion en 2014, mais s'est contractée au premier trimestre 2015. Malgré la baisse marquée des prix du pétrole, l'économie canadienne devrait profiter du redressement qui se poursuit aux États-Unis, de la dépréciation du huard et de la baisse du taux directeur ciblé par la Banque du Canada.

L'ajustement des prix des maisons sur fond de fort endettement des ménages demeure toutefois une menace pour l'économie. Dans les grandes régions métropolitaines, les prix des logements demeurent élevés comparativement à leurs moyennes historiques, tandis que l'endettement des ménages se maintient à des sommets inégalés. Certains marchés donnent toutefois des signes de retour à l'équilibre. Les prix dans les grandes villes progressent moins rapidement, entre autres sous l'influence des prix du pétrole qui demeurent bas, mais aussi en raison de l'évolution du marché des prêts hypothécaires[1]. Au dernier trimestre de 2014, le revenu disponible des ménages a augmenté moins vite que leur dette[2]. Le ratio d'endettement des ménages a ainsi atteint un nouveau sommet de 163 pour 100.

Réglementation internationale

Les pays du G20 continuent de mettre en œuvre les *Key Attributes of Effective Resolution Regimes for Financial Institutions* (les *Key Attributes*) – les caractéristiques fondamentales d'un cadre de règlement efficace des institutions financières – définies par le Conseil de stabilité financière (CSF). Les *Key Attributes* doivent permettre le règlement de faillite d'une institution financière d'importance systémique de manière à préserver les fonctions économiques vitales de cette institution, à maintenir la stabilité et à éviter que les contribuables essuient des pertes. À titre d'autorité de règlement des banques d'importance systémique nationale (BISN) au Canada, la SADC se doit de demeurer à l'avant-garde des démarches internationales en la matière. Au cours du dernier exercice, nous avons participé à l'élaboration d'une méthode d'évaluation de la conformité aux *Key Attributes* et, au sein de groupes de travail du CSF, avons contribué à l'enrichissement de celles-ci concernant l'accès aux sources de financement en situation de règlement de faillite et à la poursuite des activités de l'institution faillie.

La SADC a présidé un groupe de travail regroupant des participants de l'Association internationale des assureurs-dépôts (AIAD), du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), du Forum européen des assureurs de dépôts bancaires, de la Commission européenne, du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Ce groupe de travail a examiné et mis à jour les Principes fondamentaux en vue de l'établissement de régimes d'assurance-dépôts efficaces, élaborés en 2009 par le CBCB et l'AIAD. La mise à jour a été ajoutée au recueil de normes internationales du Conseil de stabilité financière à l'automne 2014.

---

1 Diverses réformes sur le marché des prêts hypothécaires ont freiné quelque peu la progression du marché du logement, notamment la réduction de la période d'amortissement maximale, le relèvement de l'apport personnel, les nouveaux plafonds d'emprunt applicables à un refinancement, le resserrement des règles de l'assurance hypothécaire et la publication de nouvelles lignes directrices en matière d'octroi de prêts hypothécaires à l'intention des banques et des institutions sous réglementation fédérale.

2 La dette des ménages englobe le crédit à la consommation, les prêts hypothécaires et les prêts autres qu'hypothécaires.

Démarches du gouvernement fédéral

Examen du cadre d'assurance-dépôts

En 2014, le gouvernement a entrepris l'examen du cadre d'assurance-dépôts du Canada pour s'assurer que l'assurance-dépôts protège adéquatement les épargnes des Canadiens. Cet examen tient compte des leçons tirées de la récente crise financière et des importants changements qui surviennent dans le contexte bancaire à l'échelle mondiale. La SADC a fortement contribué à l'examen en effectuant recherches et analyses ; elle continuera de travailler en étroite collaboration avec le gouvernement fédéral dans ce dossier au cours du nouvel exercice.

Capacité de soutenir les coopératives de crédit fédérales

Le cadre législatif applicable aux coopératives de crédit fédérales a été mis en place en 2012. Ce cadre vise à promouvoir la concurrence, l'efficacité, l'innovation et la stabilité en donnant le choix aux coopératives de crédit et à leurs membres d'étendre leurs activités à une région ou à l'ensemble du pays. Pour faciliter le passage au régime fédéral et tenir compte des différences de protection entre les provinces et le palier fédéral, la protection provinciale sera assurée pendant une période de transition. Nous adaptons actuellement nos processus afin d'être prêts à accueillir des coopératives de crédit fédérales parmi nos institutions membres.

Pratiques en matière de gestion des placements

Le budget fédéral de 2014 proposait des modifications législatives qui permettraient à la Banque du Canada de fournir à la SADC des services bancaires et de garde. Des modifications ont été apportées à la *Loi sur la Banque du Canada* ainsi qu'à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la Loi sur la SADC), après quoi la Société a transféré du secteur privé à la Banque du Canada la garde de son portefeuille de placement.

Gouvernance et gestion des risques

La SADC dispose d'un programme de gestion des risques de l'entreprise (GRE) qui lui permet de cerner et de gérer les risques importants qui pourraient l'empêcher d'atteindre ses objectifs. Ce programme prévoit une évaluation annuelle approfondie des risques importants recensés, de même que des mises à jour trimestrielles permettant le suivi et l'évaluation de toute évolution notable de ces risques.

Le programme de GRE a permis de recenser neuf risques internes importants, dans quatre catégories de risques : risques d'assurance, d'exploitation, financier et de réputation. La direction a conclu que le risque d'ensemble de la SADC, au 31 mars 2015, demeurait acceptable. Toutefois le risque lié aux pouvoirs d'assureur-dépôts, le risque d'intervention, le risque de personnes et le risque lié à la technologie sont jugés « préoccupants », ce qui signifie que l'élément résiduel de chacun de ces risques mérite une étroite surveillance.

Notre processus de gestion des risques de l'entreprise :

- recense et évalue les risques importants auxquels la SADC fait face
- fournit au Comité d'audit du conseil et au conseil d'administration des rapports explicatifs sur ces risques
- passe en revue les politiques de la SADC à l'égard de chacun des principaux risques, pour s'assurer qu'elles demeurent appropriées et prudentes
- présente les démarches prévues pour optimiser la gestion de chacun des principaux risques et fait le suivi de leur réalisation

Les trois risques les plus importants sont décrits ci-après. La direction a conçu des projets visant à surveiller ces risques et à les atténuer davantage.

Préparation au règlement d'une BISN

Les processus et outils que la SADC a élaborés à l'égard des institutions membres de petite ou moyenne taille sont bien rodés et nous avons grandement renforcé notre capacité de faire face à la faillite d'une grande banque, ces dernières années. Le cadre stratégique entourant une telle éventualité continue toutefois d'évoluer. L'exercice sur table que la SADC a effectué en mars 2014 a fait ressortir des lacunes dans ses pouvoirs et processus liés au règlement d'une banque d'importance systémique nationale (BISN). Ces lacunes demeureront un risque important pour la Société tant que celle-ci n'aura pas atteint certaines cibles, dont les suivantes : mise en place de plans et de stratégies de règlement robustes à l'égard de toutes les BISN ; capacité d'intervention au point, dont l'efficacité aura été confirmée par des exercices sur table ; mise en place d'un régime de recapitalisation interne ; ententes de coordination avec des autorités stratégiques en matière de règlement, au pays et à l'étranger. (*En témoigne la cote « préoccupant » attribuée au risque lié aux pouvoirs d'assureur-dépôts ainsi qu'au risque d'intervention.*)

Cybersécurité

Les cyberattaques visant des entreprises dans le monde entier ne cessent de croître en nombre et en complexité. Le phénomène préoccupe la SADC, car le bon fonctionnement de ses systèmes informatiques est essentiel à l'exécution de son mandat. Une évaluation récente de sa sécurité informatique a confirmé que son infrastructure technologique est plus qu'adéquate, mais qu'une surveillance constante s'impose, étant donné l'évolution rapide de la technologie. L'évaluation a également permis de mieux repérer les risques de menaces éventuelles et d'y répondre adéquatement. La SADC a élaboré un plan de cybersécurité qui vise à combler les lacunes observées. (*En témoigne la cote « préoccupant » attribuée au risque lié à la technologie.*)

Effectifs : recrutement et planification de la relève

En dépit d'un taux de motivation supérieur à la moyenne et d'un roulement très faible, il demeure difficile de recruter des personnes compétentes dans le domaine du règlement des BISN. La planification de la relève demeure par ailleurs une priorité de la Société, vu l'importance de disposer de candidats adéquats pour combler les postes de cadres clés après le départ de leurs titulaires. C'est pourquoi la SADC travaille actuellement à une stratégie de recrutement qu'elle mettra en œuvre au cours de la période de planification. (*En témoigne la cote « préoccupant » attribuée au risque de personnes.*)

Résumé de l'évaluation par la direction des risques importants de la SADC

au 31 mars 2015

	Ampleur	Tendance
Risques d'assurance		
Risque lié aux pouvoirs d'assureur-dépôts : Le risque que la SADC ne possède pas les pouvoirs nécessaires pour assurer la gestion de son risque d'assurance conformément à son mandat.		En baisse
Risque d'évaluation : Le risque que la SADC ne reconnaisse pas rapidement ou systématiquement les institutions membres qui représentent un risque d'assurance inacceptable.		Stable
Risque d'intervention : Le risque que la SADC ne prenne pas les mesures qui s'imposent, ou ne soit pas en mesure de les prendre, à l'endroit d'une institution membre représentant un risque d'assurance inacceptable ou à l'endroit d'une institution membre ayant fait faillite.		Stable
Risques d'exploitation		
Risque de personnes : Le risque attribuable à l'insuffisance des compétences, des habiletés ou du rendement du personnel de la SADC, ou à un traitement inadéquat de ce personnel.		Stable
Risque d'information : Le risque que l'on ne dispose pas en temps utile des informations pertinentes et exactes pour prendre des décisions éclairées et rendre plus efficace la surveillance exercée par la SADC.		En hausse
Risque lié à la technologie : Le risque que l'infrastructure et les capacités technologiques de la SADC n'appuient pas de manière adéquate la poursuite du mandat de la Société, qui lui est conféré par la loi, ainsi que la conduite de ses affaires.		Stable
Risque de processus : Le risque attribuable à l'exécution incorrecte, à la défaillance ou à l'interruption d'une politique, d'une pratique ou d'une mesure de contrôle liée à un processus de la SADC.		En hausse
Risque financier		
Risque financier : Le risque lié à la gestion des actifs et des passifs de la SADC figurant au bilan et hors bilan.		Stable
Risque de réputation		
Risque de réputation : Le risque qu'un événement nuise sensiblement à la confiance des parties intéressées envers la SADC, ce qui entraînerait des pertes financières et autres pour celle-ci.		En hausse

LÉGENDE

Ampleur :

Acceptable – Le risque résiduel est jugé acceptable et des pratiques de gestion du risque appropriées sont en place.

Préoccupant – Le risque résiduel nécessite une étroite surveillance et(ou) les mesures déjà prévues pour améliorer la gestion du risque ne sont pas encore entièrement mises en œuvre.

Sérieux – Il existe peut-être des lacunes considérables dans les pratiques de gestion du risque et les mesures de contrôle, qui requièrent l'attention immédiate de la direction.

Tendance :

Stable – Le risque résiduel ne devrait pas changer au cours du prochain exercice.

En baisse – Le risque résiduel devrait diminuer au cours du prochain exercice.

En hausse – Le risque résiduel devrait augmenter au cours du prochain exercice.

Institutions membres de la SADC

Au 31 mars 2015, la SADC comptait 78 institutions membres, soit une de moins qu'un an plus tôt. Parmi les changements survenus, la police d'assurance-dépôts de la Jameson Bank a été résiliée le 30 mai 2014, la Banque Ouest est devenue la Banque Zag le 1er octobre 2014, et la Banque Continentale du Canada est devenue membre de la SADC le 5 décembre 2014, mais son adhésion a pris fin le 6 avril 2015.

Dépôts assurés

Au 30 avril 2014, les dépôts assurés par la SADC s'élevaient à 684 milliards de dollars, en hausse de 3 pour 100 comparativement à un an plus tôt. Les dépôts assurés représentaient environ 30 pour 100 du passif-dépôts global des institutions membres. La grande majorité des dépôts assurés par la SADC sont détenus par des particuliers, puisque la plupart des dépôts de gros ne sont pas assurés, vu leur taille (ils dépassent le plafond d'assurance de 100 000 dollars). Le groupe affinitaire des BISN détient 90 pour 100 de l'ensemble des dépôts assurés des institutions membres. Le groupe « Prêts aux particuliers » affiche le plus haut ratio de dépôts assurés (87 pour 100), suivi par les groupes « Prêts hypothécaires résidentiels » (64 pour 100) et « Prêts aux entreprises » (63 pour 100).

Résultats financiers

Dans l'ensemble, les institutions membres de la SADC ont connu un autre excellent exercice en 2014, comme en témoignent leurs bénéfices nets record, la qualité appréciable de leur actif (faibles taux de prêts douteux) et leurs solides ratios de fonds propres.

Bénéfice et rendement de l'avoir moyen des actionnaires

Le bénéfice net combiné des institutions membres s'est chiffré à 35,5 milliards de dollars durant l'exercice 2014, en hausse de 7 pour 100 par rapport aux 33,1 milliards de dollars enregistrés un an plus tôt. À 6,9 milliards de dollars, les provisions pour pertes sur créances étaient légèrement plus élevées qu'à l'exercice précédent (en hausse de 0,4 pour 100), mais nettement inférieures au sommet de 12,6 milliards de dollars atteint en 2009, bien que l'encours des prêts se soit accru de 61 pour 100[3] ces quatre dernières années.

Groupes affinitaires d'institutions membres

Les institutions membres de la SADC forment 50 groupes distincts, si l'on tient compte de leur lien avec une maison mère. Aux fins d'analyse, la Société classe les institutions membres ou groupes affiliés en groupes affinitaires définis selon la taille des institutions, l'aire géographique dans laquelle s'exercent leurs activités et(ou) leurs principaux secteurs d'activité.

Banques d'importance systémique nationale (BISN) – comprend les six grandes banques jugées d'importance systémique par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Institutions membres de taille moyenne – institutions membres dont l'actif total se situe entre 10 et 100 milliards de dollars

Prêts hypothécaires résidentiels – ces institutions concentrent une grande partie de leurs activités dans le secteur des prêts hypothécaires résidentiels

Prêts aux entreprises – ces institutions concentrent leurs activités dans le secteur des prêts aux entreprises ou dans celui des prêts hypothécaires commerciaux

Prêts aux particuliers – ces institutions se concentrent dans les prêts aux particuliers et les prêts placement

Services tarifés – ces institutions tirent une bonne partie de leurs revenus de services tarifés, mais elles ne sont pas nécessairement présentes dans les mêmes secteurs du marché

3 Ces résultats s'expliquent en partie par l'adoption des Normes internationales d'information financière (IFRS), qui a fait croître l'actif figurant au bilan des institutions membres.

Les bénéfices record des institutions s'expliquent par la hausse du revenu net d'intérêts et par la solide croissance du revenu autre que d'intérêts, qui a dépassé la croissance des charges d'exploitation et des intérêts débiteurs. Le revenu net d'intérêts s'est accru de 5,2 pour 100 (3,3 milliards de dollars), surtout en raison de la hausse du revenu tiré d'activités autres qu'hypothécaires. De leur côté, les intérêts débiteurs ont diminué en raison du fléchissement des coûts liés aux titres de créance et malgré l'augmentation des intérêts débiteurs liés aux dépôts. Le revenu autre que d'intérêts a progressé de 11,7 pour 100 pour s'établir à 6,1 milliards de dollars, l'apport accru des activités de gestion du patrimoine et des commissions tirées des cartes de débit et de crédit ayant compensé la diminution des revenus tirés des activités de négociation et des autres commissions et frais. Les charges d'exploitation ont augmenté de 8,6 pour 100 pour s'établir à 5,9 milliards de dollars ; environ la moitié de cette hausse est attribuable à la progression de la rémunération du personnel.

Revenu, provision et bénéfices des institutions membres de la SADC, 2010-2014 (en milliards de dollars canadiens)

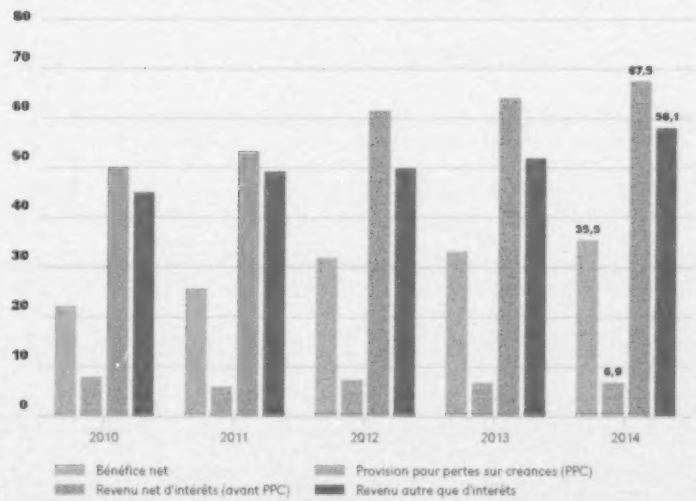

Rendement de l'avoir moyen des actionnaires (RAMA) par groupe affinitaire, 2010-2014

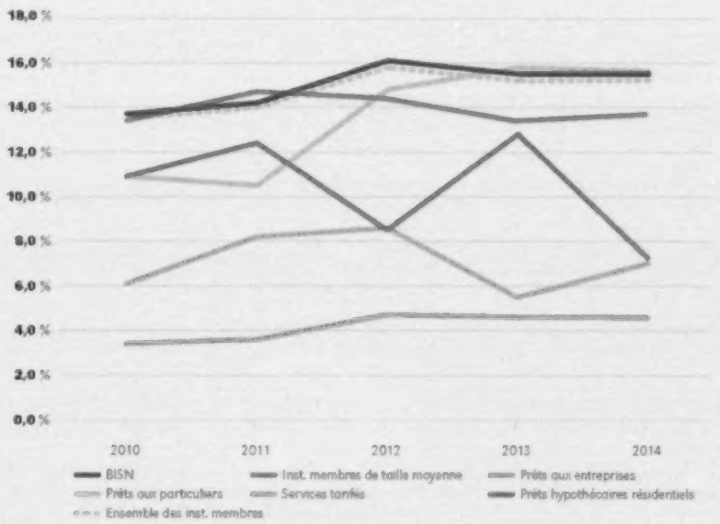

En un an, le rendement de l'avoir moyen des actionnaires (RAMA) a diminué de 11 points de base pour s'établir à 15,1 pour 100, tandis que le rendement de l'actif moyen (RAM) est demeuré pratiquement inchangé, à 87 points de base. Le RAMA des institutions membres est élevé, mais il demeure bien en deçà du sommet de 2006, surtout parce que les ratios de fonds propres ont augmenté depuis 2007. Le RAMA varie considérablement d'un groupe affinitaire à l'autre ou d'une institution à l'autre, étant donné que la conjoncture propre à chaque secteur d'activité, le niveau de rentabilité et le recours à l'effet de levier diffèrent entre les groupes et les institutions membres.

Croissance et qualité de l'actif

Par rapport à l'exercice précédent, l'actif total des institutions membres a progressé de 8 pour 100 ou 318 milliards de dollars pour atteindre 4,2 billions de dollars, mais la composition de cet actif est demeurée pratiquement la même.

La croissance de l'actif est due en premier lieu aux prêts autres qu'hypothécaires – activités bancaires de gros (accords de mise en pension et prêt de titres, par exemple) et prêts aux entreprises surtout – le reste étant attribuable aux prêts hypothécaires, à la trésorerie et aux équivalents, ainsi qu'aux autres éléments d'actif et autres titres. Les actifs bancaires de gros ont progressé de 19 pour 100 car les BISN ont intensifié leurs activités correspondantes ; les prêts aux entreprises ont augmenté de 14 pour 100 ; les prêts hypothécaires résidentiels ont gagné 13 pour 100, tirés par les prêts non assurés ; et le volet trésorerie et équivalents a crû de 19 pour 100, les banques ayant rehaussé leurs sources d'actifs liquides pour se conformer aux nouvelles normes réglementaires en matière de liquidités.

Les prêts hypothécaires résidentiels inscrits au bilan des institutions membres de la SADC ont dépassé un billion de dollars, soit 25 pour 100 des éléments d'actif au bilan. Les autres catégories de titres importantes comprennent les titres de placement (21 pour 100 de l'actif total, dont 26 pour 100 en titres du gouvernement du Canada), les prêts personnels (13 pour 100) et les prêts aux entreprises (13 pour 100).

Composition de l'actif
Groupe des BISN* 2014
(3,9 billions de dollars canadiens)

Composition de l'actif
Tous les autres groupes affinitaires* 2014
(267 milliards de dollars canadiens)

* À la fin de l'exercice de chaque institution membre

Dans l'ensemble, la qualité de l'actif des institutions membres s'est de nouveau améliorée en 2014. Les actifs douteux ont chuté de 4 pour 100 en termes absolus, tandis que le ratio brut de ces éléments d'actif s'est amélioré de 5 points de base pour s'établir à 0,53 pour 100 de l'ensemble des prêts. Malgré l'amélioration générale, et bien que la conjoncture ne soit pas propice à une dégradation de la qualité de l'actif, quelques institutions membres affichent un ratio élevé d'éléments d'actif douteux, ce qui les fragiliserait en cas de détérioration de la conjoncture. En outre, certaines institutions membres détiennent une plus grande concentration d'éléments d'actif à risque (relativement à l'avoir des actionnaires), comme des prêts à la construction, des prêts hypothécaires non résidentiels ou des prêts hypothécaires résidentiels consentis à des emprunteurs moins fiables. Dans une conjoncture difficile, ces catégories seraient sans doute plus à risque que les autres.

Niveaux de liquidités

Dans l'ensemble, les soldes d'éléments d'actif liquides ont été plus élevés en 2014, en raison des normes plus prudentes en matière de liquidités, tandis que le volume des dépôts à vue s'est maintenu à un peu plus de la moitié du total des dépôts. À la fin de 2014, les institutions membres de la SADC étaient bien placées pour se conformer aux normes de liquidités établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et devant entrer en vigueur en janvier 2015. Quoi qu'il en soit, la forte proportion de prêts à vue souligne l'importance de la sensibilisation à l'assurance-dépôts et de la confiance du public dans le maintien, par les banques, de liquidités suffisantes.

Ratios de fonds propres

En règle générale, les institutions membres ont maintenu de bons ratios de fonds propres en 2014 et ont dépassé les exigences de Bâle III. Au quatrième trimestre de 2014, le ratio d'actions ordinaires de catégorie 1 s'établissait en moyenne à 10,3 pour 100 parmi les institutions membres, comparativement au minimum de 7,0 pour 100 exigé par le BSIF. Le ratio de fonds propres moyen des institutions membres est passé de 14,3 pour 100 en 2013 à 14,2 pour 100 en 2014, tandis que l'effet de levier des institutions, que mesure le ratio actif/fonds propres, a légèrement augmenté, passant de 16,6 à 17,0.

Ratio de fonds propres des institutions membres de la SADC

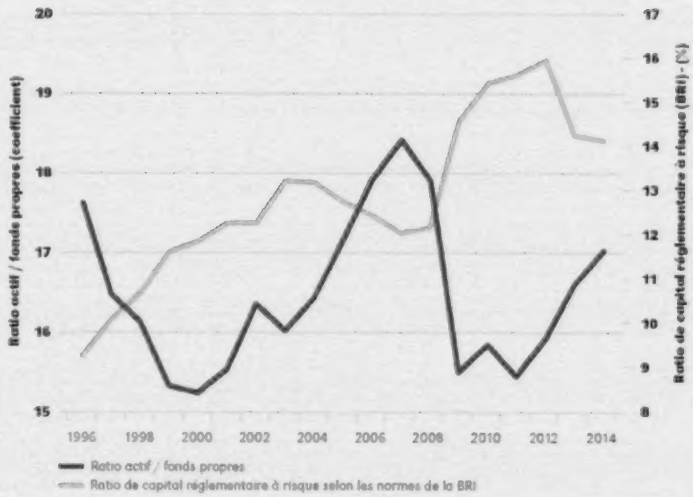

Risques liés aux institutions membres

Bien que le contexte soit moins propice à la croissance, collectivement les institutions membres se sont très bien tirées d'affaire durant l'exercice 2014 : bénéfices nets record, bonne qualité de l'actif (faibles taux de prêt douteux) et solides ratios de fonds propres. Les institutions se sont adaptées aux exigences en matière de fonds propres de Bâle III et n'auront pas de difficulté à se conformer aux exigences en matière de liquidités. Malgré les excellents résultats des institutions membres, la SADC surveille de près un certain nombre de risques, notamment le fort endettement des consommateurs et les prix élevés de l'immobilier résidentiel, les risques propres à certains secteurs (pétrolier et gazier, par exemple) ainsi que la plus grande concentration de catégories d'actif à risque élevé chez certaines institutions membres.

Résultats par rapport au plan

Stratégies d'entreprise de la SADC

Conformément au Plan d'entreprise 2014-2015 à 2018-2019, la SADC a concentré ses efforts sur les quatre stratégies d'entreprise suivantes au cours de l'exercice :

- Permettre un accès pratique, sûr et rapide aux dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre
- Se préparer à des règlements de faillite complexes
- Sensibiliser le public à l'assurance-dépôts de la SADC
- Gérer efficacement les ressources stratégiques de la SADC

Ces stratégies soutiennent le mandat de la Société, qui consiste à fournir une assurance contre les risques de perte totale ou partielle de dépôts et à encourager la stabilité du système financier au Canada. La section qui suit propose un résumé des principales activités et réalisations de l'exercice à l'appui de chacune des stratégies d'entreprise.

- **Permettre un accès pratique, sûr et rapide aux dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre**

La SADC a élaboré un plan pluriannuel de transformation de ses modes de remboursement qui lui permettra d'améliorer ses pratiques de remboursement des déposants, pour que celles-ci continuent de répondre aux attentes de ces derniers et s'adaptent aux progrès de la technologie dans le secteur bancaire ainsi qu'à la croissance et aux enjeux du secteur. La SADC a recensé d'autres modes de remboursement que les chèques et compte adopter une solution avant avril 2016, date à laquelle le gouvernement entend éliminer les chèques comme mode de paiement.

La Société s'est dotée de processus qui lui permettront de répondre à un plus grand volume de questions complexes de la part des déposants et d'autres parties. Elle cherche actuellement à moderniser les outils technologiques qui lui permettent de communiquer avec les déposants en mettant en place un centre d'aide où ceux-ci pourraient, en cas de faillite de leur institution, accéder à des renseignements sur leurs remboursements, en toute sécurité.

La SADC a intensifié ses efforts de planification et d'intervention visant les institutions membres autres que les BISN durant l'exercice 2014-2015. Elle a mis la touche finale à un plan d'intervention visant une institution de taille moyenne et, en collaboration avec le BSIF, a passé en revue les plans d'assainissement d'un certain nombre de petites et moyennes institutions. Ces travaux se poursuivront au cours du nouvel exercice.

Depuis un an, la SADC a effectué des recherches approfondies en soutien à l'examen du cadre d'assurance-dépôts entrepris par le gouvernement. Les résultats de ces recherches et ceux d'autres travaux ont été analysés puis intégrés au processus commun d'élaboration de politiques avant d'être communiqués au conseil d'administration de la Société.

- **Se préparer à des règlements de faillite complexes**

En 2014-2015, la SADC a continué de construire le cadre nécessaire au règlement efficace de la faillite d'une banque de grande taille. Elle a ainsi élaboré une méthode d'estimation de la valeur qui l'aidera à prendre rapidement des décisions éclairées en prévision d'un éventuel règlement de faillite. Cette méthode sera révisée périodiquement en fonction de l'évolution des pratiques internationales en la matière. Par ailleurs, la SADC étudie avec chaque BISN ce qu'elle pourrait faire pour tirer profit de leurs mécanismes de gestion de crise (communication, opérations de trésorerie, gouvernance et ressources) de façon à pouvoir commencer rapidement les activités de règlement de faillite qui favorisent la continuité des activités de la banque et réduisent au minimum les répercussions sur les marchés. Nous continuerons de collaborer avec les banques afin de mieux nous préparer à d'éventuels règlements et de nous assurer que nos plans et stratégies sont réalisables.

Vers la fin de l'exercice 2014-2015, la SADC a procédé à un exercice sur table simulant un règlement, afin de mettre à l'essai des éléments clés de son cadre de préparation. La Société envisage d'autres exercices internes et externes fondés sur des scénarios, au cours des années à venir, dans le but de vérifier son degré de préparation et de documenter ses activités futures.

En 2014, le gouvernement fédéral a lancé une consultation publique au sujet d'un régime de protection des contribuables et de recapitalisation des banques (aussi appelé « régime de recapitalisation interne ») à l'intention des BISN. À titre d'autorité en matière de règlement des BISN, la SADC a poursuivi l'élaboration de stratégies de règlement crédibles inspirées des pouvoirs accrus qui doivent accompagner le régime de recapitalisation interne. Ces stratégies mettent l'accent sur un règlement de faillite des BISN qui tienne compte de leur modèle de fonctionnement particulier et de leur plateforme d'exploitation mondiale. Au cours de l'exercice écoulé, la SADC a également procédé à l'examen des principaux secteurs d'activité

des BISN au pays, sur lesquels reposent les services financiers d'importance systémique, et les relations bancaires correspondantes ; les données recueillies alimenteront les stratégies axées sur la poursuite des activités, s'il devenait nécessaire de procéder à un règlement de faillite.

La Société a renforcé sa capacité de coordonner ses activités de règlement avec les autorités de réglementation canadiennes et internationales. En 2014-2015, elle a signé un protocole d'entente avec la Société d'assurance-dépôts du Japon, l'assureur-dépôts et l'autorité en matière de règlement dans ce pays. Nous avons également resserré les liens qui nous unissent aux autorités de règlement des États-Unis et du Royaume-Uni, au moyen de consultations périodiques sur le règlement transfrontière des activités des banques canadiennes dans ces pays. Au cours des prochains mois, la SADC sera l'hôte de groupes de gestion de crise, qui réuniront des instances de règlement canadiennes et internationales et des institutions membres complexes et de grande taille, dans le but de faire progresser les dossiers sur le sujet.

- **Sensibiliser le public à l'assurance-dépôts de la SADC**

La SADC a entre autres pour mandat de contribuer à la stabilité du système financier canadien. La sensibilisation du public est indissociable de ce mandat. En renseignant les Canadiens sur ses activités et sa protection, la SADC les aide à prendre des décisions éclairées quant à la protection de leurs épargnes, ce qui, du même coup, renforce leur confiance dans le système financier.

Le plus récent plan triennal de sensibilisation du public prenait fin en 2014-2015. La stratégie liée à ce plan visait à faire connaître la SADC et le plafond d'assurance-dépôts de 100 000 dollars, de même que les principaux produits financiers protégés par la SADC et ceux qui ne le sont pas. Elle ciblait la population en général et plus particulièrement les déposants de 50 ans et plus, de même que les conseillers financiers, puisqu'un nombre croissant de Canadiens font appel à eux pour prendre des décisions financières et qu'ils peuvent aider la SADC à transmettre son message.

Les efforts de sensibilisation de la SADC continuent de s'appuyer en premier lieu sur la publicité. La campagne de 2014-2015 incluait des annonces publicitaires dans la presse écrite et en ligne, ainsi que l'optimisation des moteurs de recherche. Parce qu'il est de plus en plus nécessaire de joindre les Canadiens par des réseaux conventionnels et numériques variés, la SADC a également participé à des salons professionnels et diffusé une série de vidéos informatives. À mesure que s'enrichit la panoplie d'outils de communication de la Société, celle-ci devient plus apte à joindre rapidement les déposants et les personnes concernées en cas de faillite d'une institution membre.

- **Gérer efficacement les ressources stratégiques de la SADC**

La Société s'est dotée d'une fonction Nouveaux risques chargée d'effectuer des analyses de sensibilité et d'évaluer avec plus de précision en quoi l'évolution de la conjoncture se répercute sur ses institutions membres. Il s'agit là d'un travail de collaboration qui suppose un dialogue constant au sein de la Société et avec les organismes fédéraux du filet de sécurité financier.

En 2014-2015, la direction a donné le coup d'envoi à un programme de formation pluriannuel axé sur les fonctions essentielles de la SADC. Ce programme vise à faire en sorte que le personnel conserve toutes les compétences dont la Société a besoin pour être prête à intervenir rapidement auprès d'une institution membre, quelle que soit sa taille. Nous avons mené plusieurs exercices de formation, le plus important ayant été une simulation qui a couvert toutes les étapes d'un remboursement et mis à l'épreuve tous les processus, toutes les disciplines ainsi que la préparation du personnel clé. Par ailleurs, divers exercices sur table, discussions en groupe et études de cas ont porté sur le transfert du savoir.

La mise en place du nouveau modèle de prestation de services des Systèmes informatiques de la SADC s'est poursuivie comme prévu. Nous avons cerné les améliorations qui nous permettront d'être plus efficaces et efficients en matière de gouvernance, de gestion de projets et d'élaboration de systèmes. Nous en sommes aux étapes finales de la mise en œuvre de ce projet.

La SADC a renforcé ses processus internes pour aider ses divers secteurs dans la production de rapports financiers, de budgets et de prévisions. Nous tirons mieux profit de la technologie et avons automatisé davantage certains processus et contrôles, comme le traitement électronique des demandes de remboursement et celui du remboursement des dépenses et des frais de déplacement.

Au cours de l'exercice, la SADC a transféré la garde de son portefeuille de placement du secteur privé à la Banque du Canada. Cette dernière fournit désormais des services bancaires et de garde à la SADC, y compris le règlement des opérations de placement et la réception du paiement des coupons d'obligations.

Fiche de rendement de la SADC – 2014-2015 à 2018-2019

La fiche de rendement qui suit résume l'avancement des projets de la SADC au 31 mars 2015, par rapport aux principales stratégies et aux indicateurs de rendement clés du Plan d'entreprise 2014-2015 à 2018-2019. Comme on peut le constater, la plupart des résultats obtenus sont conformes aux prévisions, et les principales stratégies évoluent comme prévu, à l'exception des points suivants :

Stratégie : Permettre un accès pratique, sûr et rapide aux dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre

- *Raffiner et commencer à mettre en œuvre le plan de transformation des modes de remboursement de la SADC* – Des plans ont été arrêtés pour chacun des cinq volets. Nous avons par ailleurs ajouté un volet qui vise à réunir toutes les facettes d'un remboursement en un processus harmonieux et avons réévalué les résultats à atteindre et les échéances concernant les nouveaux modes de remboursement.

Stratégie : Se préparer à des règlements de faillite complexes

- *Accroître la collaboration avec d'autres instances de règlement au pays et à l'étranger* – Les ressources destinées à cet objectif ont été réaffectées à d'autres stratégies prioritaires.
- *Mettre en place un cadre d'optimisation de la capacité de règlement de la SADC en cas de faillite d'institutions membres de grande taille* – La SADC a revu son plan triennal afin d'affecter des ressources supplémentaires à cette stratégie pluriannuelle et d'en accélérer l'exécution.

Fiche de rendement de la SADC – 2014-2015 à 2018-2019

(au 31 mars 2015)

Principales stratégies de soutien	Situation ▲▼●	Mise à jour
Stratégie d'entreprise : Permettre un accès pratique, sûr et rapide aux dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre	**Progression selon les plans**	***Cible :*** *À la fin de la période de planification, la SADC sera en mesure de rembourser les déposants d'une manière rappelant le mieux possible l'expérience normale du déposant à sa banque (notamment sur le plan de la rapidité, de la commodité, de la sécurité et des communications).*
Raffiner et commencer à mettre en œuvre le plan de transformation des modes de remboursement de la SADC	▼	Des plans ont été arrêtés à l'égard de chacun des cinq volets de travail. Nous avons ajouté un volet qui vise à réunir toutes les facettes d'un remboursement en un processus harmonieux et avons réévalué les résultats à atteindre et les échéances concernant les nouveaux modes de remboursement. Nous prévoyons rattraper notre retard durant l'exercice 2015-2016.
Étendre l'établissement de plans de règlement de faillite aux institutions membres de taille moyenne	▲	En 2014-2015, la SADC a intensifié ses efforts de planification et d'intervention visant les institutions membres autres que les banques d'importance systémique nationale (BISN). Ainsi, elle a mis la touche finale à un plan d'intervention visant une institution de taille moyenne, mais a aussi passé en revue les plans d'assainissement d'un certain nombre de petites et moyennes institutions, en collaboration avec le BSIF. Ces travaux se poursuivront durant le nouvel exercice.
Participer à l'examen du cadre d'assurance-dépôts du Canada en précisant la position de la SADC à ce sujet *	▲	La SADC a effectué des recherches et formulé des positions de principe. Elle a regardé quels changements pourraient être apportés au régime d'assurance-dépôts fédéral et en a évalué les conséquences. Elle met la dernière main à divers rapports de recherche s'appuyant sur un projet exhaustif d'analyse de données.
Stratégie d'entreprise : Se préparer à des règlements de faillite complexes	**Retard**	***Cible :*** *Au cours de la période de planification, la SADC aura fait ce qui suit pour accroître sa capacité de règlement en cas de faillite d'une institution membre de grande taille et de nature complexe :* • *établir des stratégies et des plans de règlement robustes, incluant des évaluations de faisabilité et des processus de mise à jour des plans ;* • *établir des ententes de collaboration avec des autorités stratégiques de règlement, au pays et à l'étranger ;* • *réunir les ressources, les processus et les plans d'exploitation nécessaires à la préparation de la Société.*

* Ne faisait pas partie du *Plan d'entreprise 2014-2015 à 2018-2019 de la SADC* ; cet important projet annoncé dans le Plan d'action économique 2014 (budget fédéral) a une incidence sur les ressources de la SADC.

LÉGENDE

▲ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget

▼ Retard ou écart par rapport au budget ou aux cibles établies

● Annulation ou report à un exercice ultérieur

Fiche de rendement de la SADC – 2014-2015 à 2018-2019

(au 31 mars 2015)

Principales stratégies de soutien	Situation ▲▼●	Mise à jour
Développer les plans de règlement pour les aligner sur les meilleures pratiques émanant du Conseil de stabilité financière (CSF) et d'autres instances internationales	▲	La SADC a mis à jour le plan de règlement de chacune des BISN, conformément aux *Key Attributes* du CSF. Le cadre d'évaluation de la faisabilité d'un règlement de faillite a bien progressé en 2014-2015. Les activités axées sur le maintien des fonctions essentielles, que la SADC mène avec le concours des BISN, doivent prendre fin en juin 2015, conformément au plan de travail et aux échéances établies.
Accroître la collaboration avec d'autres instances de règlement, au pays et à l'étranger	▼	La SADC continue d'établir des protocoles de coordination avec les instances de règlement britanniques, mais ce projet avance moins vite que prévu, car en ce moment, à l'étranger, les ressources sont consacrées au respect des exigences du CSF s'adressant aux banques d'importance systémique mondiale (BISM). Au sein de la Société, les ressources ont été réaffectées au travail visant le cadre de règlement, y compris le régime de recapitalisation interne. À mesure que le travail prend forme, la SADC réaffectera de nouveau ses ressources et reprendra ses démarches auprès d'autres instances de règlement, au pays et à l'étranger.
Mettre en place un cadre d'optimisation de la capacité de règlement de la SADC en cas de faillite d'institutions membres de grande taille	▼	Des contraintes en matière de ressources nous ont empêchés de faire progresser ce dossier aussi vite que prévu. La Société a revu son plan triennal afin de consacrer des ressources supplémentaires à ce projet pluriannuel et d'en accélérer l'achèvement. La plupart des cibles fixées pour le trimestre précédent au chapitre de la capacité d'intervention ont été atteintes : la Société a fini d'élaborer le plan d'estimation de la valeur d'une grande banque ainsi que la méthode afférente. De plus, la Société a procédé à un exercice sur table portant sur le règlement de faillite d'une banque de grande taille, et elle a demandé aux six BISN d'évaluer leur niveau de préparation et d'indiquer comment elles comptent atteindre le niveau fixé. Leurs évaluations et les plans qu'elles comptent mettre en œuvre pour atteindre ce niveau nous seront livrés en avril et en mai 2015.
Stratégie d'entreprise : Sensibiliser le public à l'assurance-dépôts de la SADC	**Progression selon les plans**	***Cible :*** *Durant la période de planification, les activités de communication et les publicités de la SADC auront pour objectif de faire connaître le régime d'assurance-dépôts de la Société à au moins un Canadien sur deux et le plafond de protection de 100 000 dollars à au moins un Canadien sur cinq.*
Mener à terme la stratégie actuelle de sensibilisation du public de la SADC	▲	La stratégie triennale de sensibilisation du public a pris fin cette année. Le niveau global de sensibilisation à la SADC était de 52 pour 100 en mars 2015, en baisse par rapport aux 58 pour 100 enregistrés un an plus tôt ; ce niveau est toutefois supérieur à la cible de 50 pour 100 que nous nous sommes fixée.

LÉGENDE

▲ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget

▼ Retard ou écart par rapport au budget ou aux cibles établies

● Annulation ou report à un exercice ultérieur

Fiche de rendement de la SADC – 2014-2015 à 2018-2019 (suite)

(au 31 mars 2015)

Principales stratégies de soutien	Situation ▲▼●	Mise à jour
Mesurer l'efficacité de la stratégie actuelle de sensibilisation du public et en élaborer une nouvelle	▲	Dans l'ensemble, la SADC estime que la stratégie triennale qui a pris fin le 31 mars 2015 a été efficace et qu'elle lui a permis d'atteindre ses objectifs de sensibilisation. Elle s'en est donc inspirée pour élaborer la nouvelle stratégie de sensibilisation qui sera mise en œuvre le 1er avril 2015.
Stratégie d'entreprise : Gérer efficacement les ressources stratégiques de la SADC	**Progression selon les plans**	***Cible :*** *Tout au long de la période de planification, la SADC continuera de gérer ses coûts de manière prudente tout en s'assurant de disposer des ressources nécessaires pour que ses fonctions de base et de soutien puissent continuer de suivre l'évolution de son environnement et pour qu'elle s'acquitte de son mandat avec efficacité.*
Perfectionner le mécanisme de surveillance des changements qui surviennent dans l'environnement de la SADC et de leur incidence possible sur la Société, et en accroître la portée	▲	La fonction Nouveaux risques a recruté une partie de son personnel et propose une méthode de surveillance du contexte d'exploitation. Ce groupe a commencé à contribuer au processus de planification de la Société.
Mettre en place un programme formel de formation des effectifs axé sur les fonctions clés de l'organisation	▲	Le programme de formation pluriannuel conçu à la fin de l'exercice 2013-2014 est axé sur le transfert du savoir et le perfectionnement des employés occupant des postes clés liés aux activités fondamentales de la SADC. Le Comité des ressources humaines et de la rémunération en assure le suivi. La simulation complète d'un remboursement de dépôts assurés a eu lieu en octobre 2014. Elle constituait un élément clé du programme.
Perfectionner les pratiques de gestion des placements de la SADC	▲	Tous les services bancaires et de garde dont fait usage la Société ont été transférés du secteur privé à la Banque du Canada. Les systèmes et les processus fonctionnent comme prévu.
Mener à terme la mise en place du nouveau modèle de prestation de services informatiques de la SADC	▲	Les Systèmes informatiques (SI) sont toujours à l'affût de nouveaux outils et de meilleures pratiques pour améliorer la gestion et l'exploitation de leurs services. Les projets des SI sont maintenant assujettis à un modèle de gouvernance renforcé qui sous-tend le processus servant à recevoir les demandes de projets et à leur donner un ordre de priorité.
Renforcer les processus de gestion financière et les contrôles y afférents	▲	Les charges d'exploitation de l'exercice 2014-2015 s'inscrivent dans les limites du budget approuvé. Durant l'exercice, la SADC a renforcé ses processus internes pour aider ses divers secteurs dans la production de rapports financiers, de budgets et de prévisions. Nous avons apporté des améliorations qui permettront de mieux tirer profit de la technologie et d'automatiser davantage certains processus et contrôles, comme le traitement électronique des demandes de remboursement des dépenses et des frais de déplacement et leur remboursement.

LÉGENDE

▲ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget

▼ Retard ou écart par rapport au budget ou aux cibles établies

● Annulation ou report à un exercice ultérieur

Revue financière

La revue financière qui suit fournit un contexte descriptif utile à l'interprétation de la situation financière de la Société, de ses résultats financiers et de ses flux de trésorerie. Elle doit être lue en parallèle avec les états financiers consolidés de l'exercice 2014-2015 de la Société et les notes complémentaires.

Le mandat légal de la SADC consiste à fournir une assurance contre les risques de perte totale ou partielle de dépôts, à encourager la stabilité financière du Canada et à poursuivre ces fins à l'avantage des personnes qui détiennent des dépôts auprès d'institutions membres et de manière à minimiser les possibilités de perte pour elle-même. La situation financière de la Société, ses résultats financiers et ses flux de trésorerie sont tributaires de la poursuite de ces objectifs.

Méthode de préparation

À titre de société ayant l'obligation d'informer le public, la SADC prépare ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), conformément aux exigences du Conseil des normes comptables du Canada.

Les principales méthodes comptables de la SADC sont décrites à la note 2 des états financiers consolidés. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2015, aucune nouvelle méthode comptable n'a été adoptée, et aucun changement n'a été apporté aux méthodes comptables existantes.

Les états financiers consolidés de la Société comprennent les résultats d'Adelaide Capital Corporation (ACC), entité structurée créée par la SADC en 1992 dans le but de procéder au règlement de la Compagnie Trust Central Guaranty et de la Société d'hypothèque Central Guaranty. (Les notes 2 et 18 des états financiers consolidés 2014-2015 de la Société fournissent plus de précisions à ce sujet.) La consolidation d'ACC a des répercussions négligeables sur les résultats financiers consolidés.

Résultats financiers – Points saillants

Le total du résultat global de l'exercice terminé le 31 mars 2015 de la SADC correspond à un montant positif de 232 millions de dollars.

Les produits tirés des primes se sont élevés à 279 millions de dollars, soit 87 millions (45 pour 100) de plus que ceux de l'exercice précédent. La hausse s'explique par le relèvement des taux de prime, le changement de catégorie de tarification de certains membres et l'augmentation du total des dépôts assurés détenus par les institutions membres.

Les produits tirés des placements totalisent 40 millions de dollars pour l'exercice, en hausse de 4 millions (11 pour 100) par rapport à ceux de l'exercice 2013-2014. L'augmentation est surtout attribuable à la croissance du portefeuille de placement qui résulte de la hausse des produits tirés des primes.

Les charges d'exploitation nettes de l'exercice se sont établies à 40 millions de dollars, en hausse de 2 millions (5 pour 100) par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse rend surtout compte des sommes consacrées au développement des capacités de règlement de la Société à l'égard des BISN.

Les actifs de la Société ont continué de croître durant l'exercice. Au 31 mars 2015, le total des actifs se chiffrait à 3 060 millions de dollars, en hausse de 10 pour 100 par rapport au 31 mars 2014. Les actifs de la Société étaient composés en majorité de titres de placement d'une valeur globale de 3 042 millions de dollars.

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts s'établissait à 1 250 millions de dollars au 31 mars 2015, soit 50 millions de dollars de plus qu'un an plus tôt. L'augmentation s'explique par l'effet combiné de la croissance du volume des dépôts assurés au 30 avril 2014 (684 milliards de dollars) comparativement au 30 avril 2013 (665 milliards) et de la baisse du taux d'actualisation (0,77 pour 100 au 31 mars 2015, contre 1,71 pour 100 au 31 mars 2014).

Le financement *ex ante* mesure la capacité de la Société à financer ses interventions. Au 31 mars 2015, le solde s'élevait à 3 050 millions de dollars – soit l'équivalent de 45 points de base des dépôts assurés – ce qui représentait 281 millions de dollars de plus (3 points de base) qu'un an plus tôt.

État consolidé de la situation financière

Actifs

Le total des actifs de la Société est passé de 2 778 millions de dollars au 31 mars 2014 à 3 060 millions de dollars au 31 mars 2015, en hausse de 10 pour 100. Le tableau ci-après résume les actifs de la Société :

Au 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	**2015**	**2014**
Trésorerie	1 584	699
Titres de placement	3 042 059	2 760 461
Actif d'impôt exigible	180	1 940
Clients et autres débiteurs	1 521	1 554
Sommes à recouvrer d'actifs en liquidation	2 876	–
Paiements anticipés	198	303
Immobilisations corporelles	5 886	6 461
Immobilisations incorporelles	5 772	6 542
Total des actifs	**3 060 076**	**2 777 960**

Titres de placement

Le portefeuille de placement de la SADC, d'une valeur de 3,0 milliards de dollars, constitue la plus grande partie des actifs de la Société. La stratégie de placement de la SADC s'appuie sur deux principes de base clés :

- le risque de crédit et le risque de marché doivent être circonscrits pour préserver le capital ;
- le portefeuille de placement doit servir de source de financement aux activités d'intervention.

En adhérant à ces principes, la SADC s'impose de maintenir un portefeuille de placement prudent. La Société gère sa trésorerie en conformité avec les *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État* émises par le ministre des Finances. Les politiques en matière de risques financiers approuvées par le conseil d'administration de la SADC limitent davantage les risques encourus en prévoyant la limite maximale des montants et des échéances des placements que la Société peut faire à l'égard des titres ainsi acceptés.

En vertu de ces politiques, la Société ne peut investir que dans des obligations émises par le gouvernement du Canada et les sociétés d'État fédérales ou encore par les gouvernements provinciaux et les sociétés de financement municipal. Dans le cas des placements de moins de trois ans, les contreparties doivent avoir une cote minimale égale à A. Les titres de placement dont le terme est supérieur à trois ans mais inférieur à cinq ans se limitent strictement à des titres ayant une cote minimale de AA-. La Société ne peut se procurer des titres dont le terme est supérieur à cinq ans.

Titres de placement – cote de crédit au 31 mars 2015

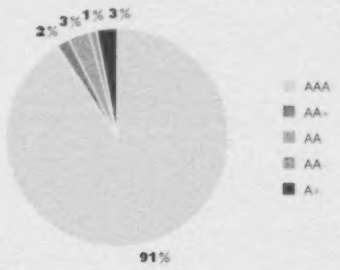

Au cours de l'exercice 2014-2015, la Société a réexaminé ses politiques en matière de risques financiers, comme elle le fait périodiquement. À la lumière de ce réexamen, les politiques ont été modifiées pour faire place à un style de placement échelonné, de manière à ce que les placements soient également distribués, dans les limites de la tolérance aux risques, sur une période de cinq échelons d'une année chacun. De plus, un « portefeuille d'exploitation » a été créé pour gérer les flux de trésorerie des activités d'exploitation.

Ces changements ont eu pour effet de prolonger la duration du portefeuille de placement qui est passée de 1,4 an au 31 mars 2014 à 2,2 ans au 31 mars 2015. De ce fait, l'incidence des faibles taux d'intérêt a été quelque peu atténuée. Au 31 mars 2015, le taux de rendement moyen pondéré jusqu'à l'échéance des placements de la Société était de 1,3 pour 100 (comparativement à 1,4 pour 100 au 31 mars 2014).

Dans le courant de l'exercice, la Société a transféré à la Banque du Canada ses services bancaires et services de garde concernant son portefeuille de placement jusque-là confiés à une entité du secteur privé. Ce transfert vise à réduire le « risque bancaire » lié au fait de détenir un solde important auprès d'une institution membre.

Recouvrements

Il arrive que la SADC recouvre des sommes auprès d'institutions en liquidation. Ces montants éventuels représentent essentiellement des recouvrements de sommes radiées antérieurement. On ne les retrouve pas dans les états financiers de la SADC, car la date et le montant de ces recouvrements futurs font l'objet d'une grande incertitude. Cette incertitude est attribuable notamment aux différends entre créanciers, aux litiges liés à la liquidation de l'actif de l'institution faillie et aux revendications conflictuelles à l'égard d'actifs particuliers.

Au cours de l'exercice 2014-2015, la SADC a comptabilisé une créance de 2,9 millions de dollars au titre d'un recouvrement auprès de La Compagnie Trust Standard, institution membre qui a fait faillite en 1991 et dont toutes les sommes recouvrables avaient été radiées. Cette institution est en voie d'être liquidée puisque tous les litiges la concernant ont été résolus. Il est possible que d'autres sommes, quoique négligeables, soient finalement recouvrées en sus de la créance comptabilisée.

Passifs

Le total des passifs de la Société est passé de 1 209 millions de dollars au 31 mars 2014 à 1 259 millions au 31 mars 2015, soit une hausse de 4 pour 100. Le tableau ci-après résume les passifs de la Société :

Au 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
Fournisseurs et autres créditeurs	4 651	5 177
Incitatif à la location différé	1 186	1 299
Avantages du personnel	2 889	2 486
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	1 250 000	1 200 000
Passif d'impôt différé	723	469
Total des passifs	**1 259 449**	**1 209 431**

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, d'un montant de 1 250 millions de dollars, correspond au montant des pertes que, selon ses meilleures estimations, la SADC risque de subir en sa qualité d'assureur des dépôts détenus par ses institutions membres. La provision s'est accrue de 50 millions de dollars au cours de l'exercice 2014-2015 en raison surtout d'une croissance de 3 pour 100 des dépôts assurés au 30 avril 2014 et d'une baisse de 94 points de base du taux d'actualisation de la provision.

L'estimation de la provision repose sur un certain nombre de données, dont le volume des dépôts assurés, les prévisions de défaillance d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité et de la connaissance particulière que la SADC a de chacun de ses membres, ainsi que le pourcentage prévu de perte en cas de défaillance.

Les taux de probabilité de défaillance reflètent une approche tant historique que prospective. On a recours aux statistiques de probabilité de Moody's Investors Services et de Standard & Poor's pour établir la perspective historique. Pour la perspective axée sur le marché, on a fait appel à Moody's Analytics, qui fournit des outils de gestion quantitative des risques de crédit en fonction du marché destinés aux institutions financières et aux investisseurs.

L'estimation du pourcentage de perte en cas de défaillance reflète la moyenne cumulative non pondérée des pertes subies par la SADC dans les dossiers de liquidation de ses institutions membres depuis 1987, rajustée pour tenir compte de l'incertitude d'évaluation, comme l'exigent les IFRS. En 1987, des modifications ont été apportées à la loi constitutive de la SADC, afin que celle-ci remplisse son mandat de manière à réduire ses risques de perte. Par conséquent, les pertes liées à des faillites subies depuis sont considérablement moins élevées que celles que la SADC a subies avant 1987 et elles reflètent mieux les pertes que la Société pourrait s'attendre à enregistrer à l'avenir.

Financement *ex ante*

Pour qu'un régime d'assurance-dépôts soit efficace et mérite la confiance du public, il doit reposer sur des mécanismes de financement sains. La SADC a mis au point une stratégie de financement *ex ante* pour couvrir d'éventuelles pertes liées à l'assurance-dépôts. Le montant de ce financement correspond à la somme des résultats non distribués et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts de la Société. La stratégie de financement de la SADC consiste à accumuler des ressources durant les périodes de prospérité économique pour être en mesure de faire face à des pertes éventuelles lorsque la conjoncture se détériore, de manière à éviter, dans la mesure du possible, de hausser de façon marquée les taux de prime durant un ralentissement économique, lorsque les institutions membres passent par des moments difficiles.

Au 31 mars 2015, la cible minimale de financement *ex ante* de la Société était fixée à 100 points de base des dépôts assurés. La Société revoit régulièrement cette cible pour en vérifier la pertinence.

La Société a recours à deux méthodes principales pour évaluer le niveau optimal de son financement *ex ante*. La première est appelée « analyse discrétionnaire ». Elle consiste à étudier le profil des institutions membres de la Société et à évaluer dans quelle mesure un niveau de financement donné lui permettrait de faire face à la faillite éventuelle de certaines d'entre elles.

La deuxième méthode s'appelle « estimation des pertes ». Dans ce cas de figure, la SADC a recours à des techniques statistiques pour évaluer divers scénarios de pertes. On élabore plusieurs scénarios de pertes pour être en mesure de calibrer les niveaux de financement. Les données servant à l'estimation des pertes comprennent le volume des dépôts assurés, des statistiques sur les probabilités de défaillance et des hypothèses quant aux pertes prévues en cas de défaillance.

La SADC mesure périodiquement l'adéquation de son financement ; pour ce faire, elle soumet à des tests de tension les hypothèses sur lesquelles reposent ses modèles. Ces tests visent à mesurer principalement l'incidence sur le financement nécessaire de toute variation des défaillances et des pertes en cas de défaillance.

Au 31 mars 2015, le niveau du financement *ex ante* s'élevait à 3 050 millions de dollars, soit l'équivalent de 45 points de base des dépôts assurés. Compte tenu du volume des dépôts assurés au 30 avril 2014, la cible minimale de 100 points de base correspondrait à 6 840 millions de dollars. La Société a élaboré un plan qui permettrait au financement *ex ante* d'atteindre la cible minimale dans environ 11 ans.

Le financement *ex ante* n'est toutefois que l'un des moyens de financement dont dispose la SADC. La Société est également habilitée à emprunter auprès du Trésor canadien ou sur les marchés financiers. La somme maximale que la SADC peut emprunter est rajustée périodiquement en fonction de la croissance des dépôts assurés ; au 31 mars 2015, la loi l'autorisait à emprunter 20 milliards de dollars, sous réserve de l'approbation du ministre des Finances. En cas de nécessité, la Société peut aussi emprunter des fonds supplémentaires selon un montant approuvé par le Parlement, en vertu d'une loi de crédits.

Le tableau ci-après rend compte des liquidités dont la SADC disposait à la date de clôture.

Au 31 mars (en millions de dollars canadiens)	**2015**	**2014**
Liquidités mobilisables :		
Trésorerie	2	1
Juste valeur des titres de placement de haute qualité et très liquides	3 095	2 768
Capacité d'emprunt :		
Emprunts sur les marchés ou au Trésor en vertu de la Loi sur la SADC	20 000	19 000
Total des liquidités mobilisables	**23 097**	**21 769**

État consolidé du résultat global

Le total du résultat global de la SADC pour l'exercice 2014-2015, positif, s'élève à 232 millions de dollars, en baisse de 8 pour 100 comparativement à celui de 252 millions de l'exercice 2013-2014. Le tableau ci-après résume les résultats financiers de la Société :

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	**2015**	**2014**
Produits des activités ordinaires		
Produits tirés des primes	279 374	191 727
Produits tirés des placements	40 378	36 437
Autres	50	54
Charges		
Charges d'exploitation	40 462	38 023
Recouvrement de sommes radiées	(2 876)	(11 500)
Augmentation (diminution) de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	50 000	(50 000)
Charge (recouvrement) d'impôt	76	(389)
Résultat net	232 140	252 084
Autres éléments du résultat global	(42)	165
Total du résultat global	**232 098**	**252 249**

Produits tirés des primes

Les produits tirés des primes se sont élevés à 279 millions de dollars, soit 87 millions de plus qu'à l'exercice 2014-2015. Le relèvement des taux de prime, le changement de catégorie de tarification de certaines institutions membres et l'accroissement du volume des dépôts assurés ont contribué à la hausse des produits tirés des primes. Les dépôts assurés sont passés de 665 milliards de dollars au 30 avril 2013 à 684 milliards au 30 avril 2014, une croissance de 3 pour 100.

La rapidité avec laquelle la SADC parviendra à atteindre le niveau cible minimal du financement *ex ante*, fixé à 100 points de base des dépôts assurés, dépend surtout des taux de prime. La SADC a mis sur pied un plan de financement qui prévoit une augmentation progressive des taux de prime en vue d'atteindre la cible minimale en un temps raisonnable.

Les primes versées par les institutions membres sont fonction du montant total des dépôts assurés que détiennent ces dernières au 30 avril de chaque année ; elles sont calculées conformément aux dispositions de la Loi sur la SADC et du *Règlement administratif de la SADC sur les primes différentielles*, lequel classe les institutions membres dans quatre catégories de tarification. Le classement des institutions membres dépend de divers facteurs quantitatifs et qualitatifs. La hausse tarifaire de 2015 par rapport à 2014 cadre avec la stratégie que la Société a adoptée pour atteindre le niveau minimal visé pour le financement *ex ante*. Le tableau ci-après indique les taux de prime, exprimés en points de base des dépôts assurés :

Catégorie de tarification *(points de base des dépôts assurés)*	**2015**	**2014**
Catégorie 1	3,5	2,8
Catégorie 2	7,0	5,6
Catégorie 3	14,0	11,1
Catégorie 4	28,0	22,2

Le tableau suivant fait état de la distribution des institutions membres parmi les catégories de tarification :

	Répartition des institutions membres par catégorie de tarification (% des institutions membres)				
Catégorie de tarification	**2014-2015**	**2013-2014**	**2012-2013**	**2011-2012**	**2010-2011**
1	76	79	76	73	62
2	15	14	17	20	26
3	5	6	5	5	10
4	4	1	2	2	2

Produits tirés des placements

Les produits tirés des placements à l'exercice 2014-2015 ont atteint 40 millions de dollars, comparativement à 36 millions pour l'exercice précédent. L'augmentation résulte surtout de la croissance du portefeuille de placement, malgré la baisse des taux d'intérêt. Le rendement moyen pondéré du portefeuille de placement de la SADC a diminué, passant de 1,4 pour 100 au 31 mars 2014 à 1,3 pour 100 au 31 mars 2015.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de l'exercice 2014-2015 se sont accrues par rapport à l'exercice précédent, passant de 38 à 40 millions de dollars.

L'augmentation des charges d'exploitation est conforme au Plan d'entreprise de la SADC et reflète essentiellement les efforts soutenus de la Société visant à améliorer sa capacité de règlement de faillite des BISN.

Profil des charges d'exploitation de l'exercice 2014-2015

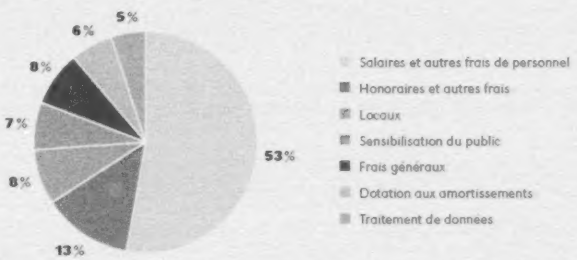

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Le tableau ci-après résume les flux de trésorerie de la SADC :

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2015	2014 (retraité)
Augmentation des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	299 371	213 684
Diminution des entrées de trésorerie liées aux activités d'investissement	(298 486)	(213 407)
Augmentation nette de la trésorerie	885	277
Trésorerie, à la fin	**1 584**	**699**

Pour l'exercice 2014-2015, la SADC a enregistré des entrées de trésorerie de 885 000 dollars liées aux activités d'investissement et d'exploitation. Les flux de trésorerie de l'exercice représentent des sorties de 1 million de dollars pour l'achat ou le développement d'immobilisations, un apport de 297 millions de dollars au portefeuille de placement et les fluctuations de divers éléments du fonds de roulement.

Résultats par rapport au Plan d'entreprise 2014-2015

L'analyse qui suit compare les résultats financiers réels de l'exercice 2014-2015 de la Société aux prévisions du plan d'entreprise pour la même période.

État consolidé de la situation financière

Au 31 mars 2015, le **total des actifs** se chiffrait à 3 060 millions de dollars, comparativement aux 3 023 millions prévus dans le plan. L'écart de 37 millions est attribuable à la croissance du portefeuille de placement portée par l'augmentation des produits tirés des primes.

Au 31 mars 2015, le **total des passifs** atteignait 1 259 millions de dollars, comparativement à 1 208 millions de dollars prévus dans le plan. L'écart s'explique par l'augmentation non planifiée de 50 millions de dollars de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. En effet, le plan d'entreprise ne prévoyait aucune variation de cette provision durant l'exercice 2014-2015. Au cours de l'exercice, la Société a inscrit une hausse de 50 millions de dollars de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, en raison essentiellement de la croissance des dépôts assurés et de la diminution du taux d'actualisation.

État consolidé du résultat global

Les **produits des activités ordinaires** de l'exercice s'élèvent à 320 millions de dollars, soit 33 millions de plus que les 287 millions prévus dans le plan. Les principales sources de produits de la Société ont été les primes et les placements.

- *Produits tirés des primes :* Les produits tirés des primes se sont élevés à 279 millions de dollars, alors que les prévisions étaient de 250 millions. Le plan d'entreprise s'appuyait sur certaines hypothèses relatives au classement des institutions membres au titre du barème de primes différentielles et relatives à la croissance des dépôts assurés. Toutes ces hypothèses ne se sont pas confirmées, ce qui explique les écarts constatés entre les chiffres du plan et les chiffres réels.
- *Produits tirés des placements :* Les produits tirés des placements se sont élevés à 40 millions de dollars, alors que les prévisions étaient de 37 millions. L'écart s'explique surtout par une valeur plus importante que prévu du portefeuille de placement en raison de la croissance des produits tirés des primes.

Les **charges d'exploitation nettes** de l'exercice se sont établies à 40 millions de dollars, soit 2 millions de moins que les 42 millions prévus dans le plan. L'écart s'explique principalement par des frais de personnel réduits du fait que nous avons comblé moins rapidement que prévu les postes créés à l'égard des règlements complexes, ainsi que par des honoraires et d'autres charges (telles que les frais de déplacement et les frais d'impression) inférieurs aux prévisions.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, le **total du résultat global** correspond à 232 millions de dollars, comparativement à 246 millions de dollars prévus dans le plan, l'écart étant de 14 millions. La différence est avant tout attribuable à l'écart de 33 millions de dollars enregistré au poste des produits des activités ordinaires, écart contrebalancé par l'augmentation imprévue de 50 millions de dollars de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

À l'horizon 2015-2016

Comme le prévoit son Plan d'entreprise 2015-2016 à 2019-2020, la SADC alignera son travail sur trois objectifs stratégiques au cours de la période de planification :

- Moderniser le régime d'assurance-dépôts de la SADC
- Se préparer au règlement de banques d'importance systémique nationale
- Favoriser l'innovation et l'excellence

• Moderniser le régime d'assurance-dépôts de la SADC

Principales stratégies de soutien pour 2015-2016

- Mise en œuvre d'un plan de transformation qui portera sur les modes de remboursement des dépôts assurés et la communication avec les déposants
- Examen et mise à jour des méthodes d'évaluation des risques – amélioration de la collecte et de l'analyse des données
- Participation active à l'examen du cadre d'assurance-dépôts – communication de la position de la Société et du fruit de nos analyses spécialisées ; mise en œuvre de tout changement devant être apporté au régime
- Élaboration de plans d'intervention à l'égard de certaines institutions membres, en tirant parti des travaux réalisés à l'égard des plans de règlement des BISN
- Exécution de notre nouvelle stratégie triennale de sensibilisation du public, centrée sur des activités efficientes visant l'ensemble du public (plus particulièrement les personnes de 50 ans et plus) et les conseillers financiers

La SADC apportera des améliorations à son régime d'assurance-dépôts au cours de la période de planification, tenant compte des progrès technologiques, de l'évolution des attentes des déposants et des résultats de l'examen du cadre d'assurance-dépôts. Nous poursuivrons notre plan pluriannuel de transformation des pratiques de remboursement des déposants, mettant à profit les progrès en matière de technologie. Nous continuerons également de revoir et de mettre à jour nos processus d'évaluation des risques, améliorant les outils qui servent à la collecte des données exigées de nos institutions membres ainsi que des données financières et relatives aux marchés, qui nous permettent de dresser des rapports sur chacun de nos membres.

À l'appui de l'examen du cadre d'assurance-dépôts entrepris par le gouvernement fédéral, la SADC réalisera des études, formulera des positions de principe et effectuera des analyses d'impact concernant divers aspects de notre régime. En nous appuyant sur le travail considérable déjà réalisé en matière de règlement visant les institutions membres de grande taille, nous étendrons nos plans d'intervention et de règlement à certaines institutions membres de taille moyenne, en collaboration avec ces dernières et avec le BSIF.

La SADC mettra en œuvre sa nouvelle stratégie de sensibilisation du public. Celle-ci ciblera les conseillers financiers qui se spécialisent en produits de dépôts, mais aussi le grand public, particulièrement les personnes âgées de 50 ans et plus. Nous communiquerons sur le rôle de la Société dans le règlement d'institutions bancaires de grande taille et examinerons le *Règlement administratif de la SADC sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts* dans le but de trouver de nouveaux moyens, pour les institutions membres, de renseigner leurs clients sur l'assurance-dépôts.

- **Se préparer au règlement de banques d'importance systémique nationale**

Principales stratégies de soutien pour 2015-2016

- En étroite collaboration avec les banques, élaborer des plans de règlement crédibles à leur endroit et évaluer divers moyens de simplifier leurs structures et leurs opérations, de façon à ce que le règlement de faillite des BISN en soit facilité
- Maintenir notre collaboration avec les autres organismes fédéraux du filet de sécurité financier pour renforcer le cadre de règlement de faillite au Canada
- Accroître les ressources consacrées au renforcement de notre capacité de règlement à l'égard des BISN et accélérer le développement des plans en la matière. Cette capacité accrue pourrait être exploitée dans le cadre d'autres scénarios de règlement
- Continuer d'élaborer le modèle ou « scénario » qui décrit les rôles, les responsabilités et les décisions clés autour desquels s'articule le règlement d'une BISN et en confirmer la validité au moyen d'exercices de simulation et d'essais à l'interne et à l'externe
- Créer et mettre en œuvre un programme de relations externes afin d'entretenir le dialogue, au pays et à l'étranger, avec les principales instances de règlement de faillite, les organismes de réglementation, les régimes de protection et les infrastructures des marchés financiers (IMF), et mettre en place des accords bilatéraux favorisant l'échange et la coordination des données

La Société continuera d'accroître sa capacité de procéder au règlement de faillite ordonné d'une de ses institutions membres de grande taille et de nature complexe, vu l'importance de leurs services financiers pour les Canadiens et pour l'économie en général et le besoin de maintenir la confiance dans le système financier.

La Société continuera de collaborer étroitement avec les BISN pour en accroître les perspectives de règlement. Dans son budget 2015, le gouvernement fédéral annonçait qu'il demanderait aux BISN de se charger désormais du développement de leur propre plan de règlement, dans lequel elles décriront comment se règlerait leur faillite, advenant l'échec des mesures d'assainissement. Dorénavant, notre rôle sera de : guider les BISN dans le développement de leur plan de règlement à la lumière des changements dans leur structure et leurs activités ; à cet égard, examiner les lacunes qui pourraient nuire à leur règlement et suggérer des mesures d'atténuation, en s'appuyant sur le travail effectué en 2014-2015 ; et communiquer

les résultats aux banques. Une méthode d'estimation de la valeur est à l'essai auprès d'une BISN ; elle sera étendue aux autres BISN en 2015-2016. Nous allons accroître les ressources de notre Division des règlements complexes et des plans d'urgence afin d'accélérer le processus, car il reste beaucoup à faire. En 2015-2016 également, la Société mettra à jour son scénario de règlement des BISN et, une fois l'an à tout le moins, elle procédera à une simulation ou à un exercice sur table pour vérifier qu'elle est bien prête.

Dans un contexte financier sans cesse plus complexe, la SADC maintiendra sa collaboration avec les principales instances de règlement de faillite, tant au pays qu'à l'étranger. Ainsi, nous continuerons d'élaborer des protocoles de coordination avec les instances de règlement des pays où les institutions financières canadiennes sont présentes, notamment aux États-Unis et au Royaume-Uni, mais aussi dans d'autres régions comme le Mexique et les Caraïbes. La SADC sera l'hôte de groupes de gestion de crise (réunissant des représentants de nos BISN et d'instances canadiennes et internationales qui seraient parties prenantes à un règlement de faillite), qui constitueront un lieu d'échange permettant d'élaborer des protocoles de collaboration avec les organismes provinciaux de réglementation des valeurs mobilières et avec certains régimes de protection du secteur financier.

- **Favoriser l'innovation et l'excellence**

Principales stratégies de soutien pour 2015-2016

- Mettre en œuvre notre stratégie triennale de gestion des compétences, qui vise à assurer la relève, à favoriser l'autonomie des cadres et à attirer, former et fidéliser des effectifs qualifiés et motivés
- Poursuivre le déploiement de la fonction Nouveaux risques et l'amarrer solidement à notre fonction Gestion des risques de l'entreprise
- Renforcer tous les aspects du programme de gestion de l'information de la SADC
- Mettre en œuvre le plan stratégique de la SADC en matière de systèmes informatiques (SI) afin d'assurer l'efficacité de la prestation des services, de mettre à jour les systèmes propres au règlement de faillite, et de renforcer la sécurité

Le profil démographique de nos effectifs continue d'évoluer, avec notamment des départs à la retraite chez les cadres supérieurs. Dans le cadre de notre travail axé sur les enjeux liés à la transformation du mode de remboursement des dépôts assurés et aux plans de règlement visant les BISN, nous comptons renforcer nos programmes, outils et processus actuels en matière de ressources humaines ainsi que nos outils et processus visant à former nos futurs cadres, à augmenter la motivation du personnel et à améliorer le transfert du savoir.

La Société s'est dotée d'une fonction chargée de relever les nouveaux risques et les thèmes qui s'en dégagent, risques qui pourraient nuire à la viabilité des institutions membres et avoir des répercussions d'ordre systémique. Cette nouvelle fonction travaillera avec la fonction Gestion des risques de l'entreprise (GRE), déjà bien établie à la SADC, à recenser les principaux risques auxquels s'exposent la Société et ses institutions membres et à en évaluer l'incidence.

Dans le cadre de son premier plan stratégique quinquennal de gestion de l'information, élaboré en 2013-2014, la Société veillera encore, cette année, à ce que le traitement de ses dossiers soit conforme aux lois applicables et s'appuie sur des outils automatisés améliorés et sur un travail accru de sensibilisation des employés à la gestion des documents.

Plan financier 2015-2016 à 2019-2020

Étant donné que les prévisions du *Plan d'entreprise 2015-2016 à 2019-2020 de la SADC* reposent sur diverses hypothèses, les chiffres réels pourraient s'écarter sensiblement des chiffres du plan. Voici quelques-unes des principales hypothèses d'ordre financier :

- Croissance annuelle des dépôts assurés de 3,5 pour 100.
- Le taux de prime des institutions membres de catégorie 1 (le taux de base) augmentera de un point de base en 2015-2016, puis de un point de base par an durant les trois années subséquentes.
- Les prévisions relatives aux produits tirés des placements reposent sur l'hypothèse d'un rendement moyen de l'encaisse et des placements égal à 1,3 pour 100 en 2015-2016 et augmentant graduellement pour atteindre 1,5 pour 100 en 2019-2020.
- On suppose qu'aucune institution membre ne fera faillite au cours de la période de planification.
- La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts devrait augmenter de 50 millions de dollars annuellement, compte tenu de la croissance présumée des dépôts assurés.

Exercice 2015-2016

La Société s'attend à ce que le **total du résultat global** de l'exercice 2015-2016 atteigne 320 millions de dollars.

Les **produits des activités ordinaires** de l'exercice 2015-2016 devraient totaliser 413 millions de dollars, dont 371 millions en produits tirés des primes et 42 millions en produits tirés des placements.

La Société prévoit des **produits tirés des primes** de l'ordre de 371 millions de dollars, soit 92 millions de plus que ceux de l'exercice 2014-2015 (279 millions de dollars). Cette augmentation résultera du relèvement des taux de prime et de la croissance prévue du volume des dépôts assurés.

À 42 millions de dollars, les **produits tirés des placements** devraient dépasser de deux millions leur valeur de l'exercice 2014-2015, puisque le portefeuille de placement affichera probablement une croissance alors que les taux d'intérêt seront encore faibles.

Les **charges d'exploitation nettes** devraient s'établir à 44 millions de dollars pour l'exercice 2015-2016, comparativement aux 40 millions comptabilisés pour l'exercice 2014-2015. Cette augmentation vise surtout à accroître la capacité d'intervention et de règlement de la Société à l'égard des BISN et à nous permettre, à l'avenir, d'avoir en place des candidats prêts à prendre la relève à des postes clés.

La **trésorerie et les placements** devraient s'élever à 3,4 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2015-2016.

La **provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts** devrait augmenter pour atteindre 1,3 milliard de dollars à la fin de l'exercice 2015-2016 puisqu'on s'attend à une croissance des dépôts assurés et à une situation économique stable.

Le niveau du **financement *ex ante*** devrait s'établir à 3,4 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2015-2016, soit l'équivalent de 48 points de base des dépôts assurés attendus, en hausse de 3 points de base par rapport au 31 mars 2015.

(en millions de dollars canadiens)	2015-2016 Plan d'entreprise[a]	2014-2015 Chiffres réels	2014-2015 Plan d'entreprise[a]
État consolidé de la situation financière *(au 31 mars)*			
Trésorerie et titres de placement	3 416	3 044	3 007
Immobilisations	10	12	13
Autres éléments d'actif	5	4	3
Total des actifs	**3 431**	**3 060**	**3 023**
Fournisseurs et autres créditeurs	7	5	5
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	1 300	1 250	1 200
Autres passifs	3	4	3
Résultats non distribués	2 121	1 801	1 815
Total des passifs et des capitaux propres	**3 431**	**3 060**	**3 023**
État consolidé du résultat global *(pour l'exercice terminé le 31 mars)*			
Produits des activités ordinaires			
Produits tirés des primes	371	279	250
Produits tirés des placements	42	40	37
	413	319	287
Charges			
Charges d'exploitation	44	40	42
Recouvrement de sommes radiées	–	(3)	–
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	50	50	–
	94	87	42
Résultat net avant impôt	319	232	245
Recouvrement d'impôt	1	–	1
Total du résultat global	**320**	**232**	**246**

a Les plans d'entreprise de 2014-2015 à 2018-2019 et de 2015-2016 à 2019-2020 s'appuyaient sur les données disponibles au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2014 respectivement.

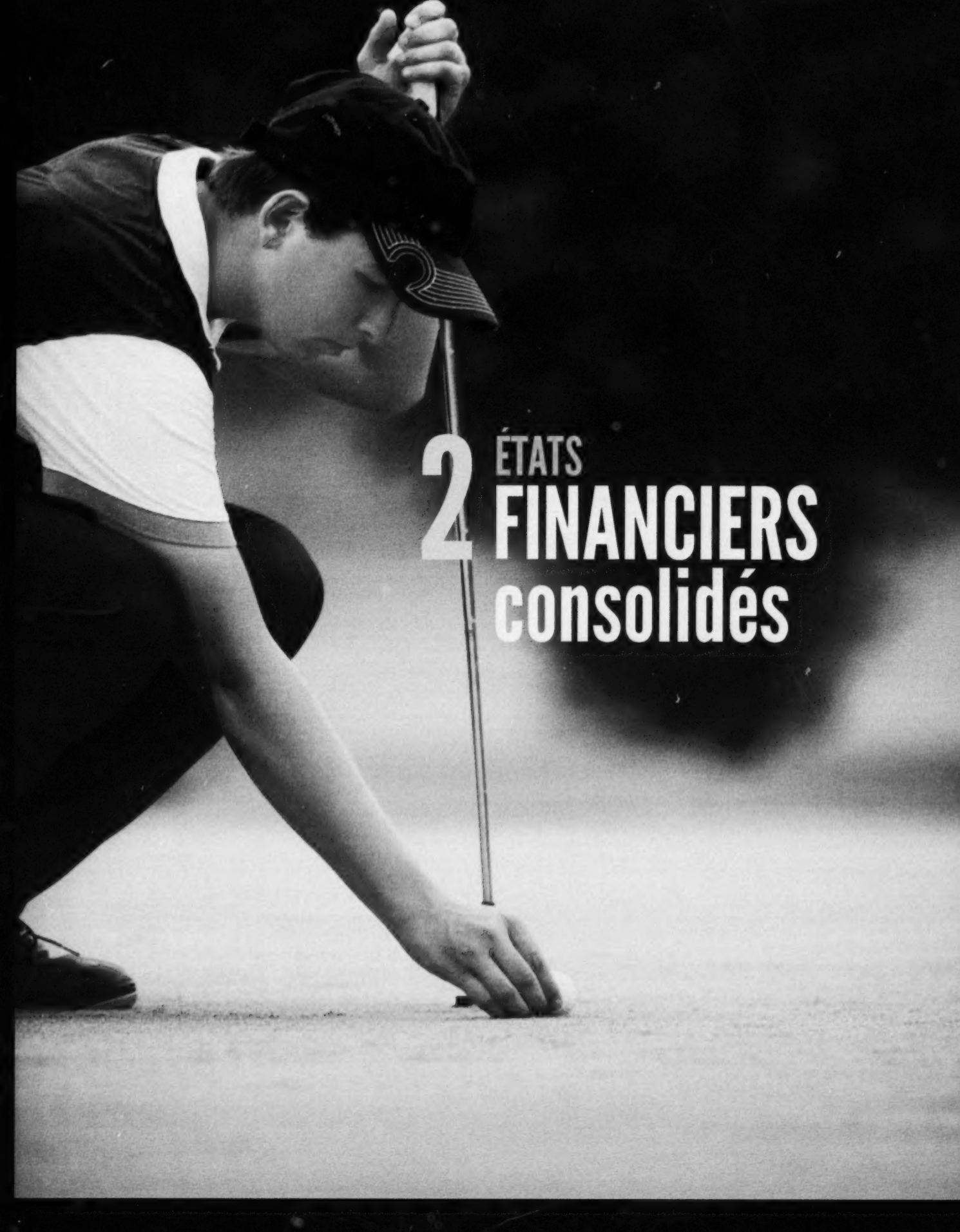

2 ÉTATS FINANCIERS consolidés

ÉTATS FINANCIERS consolidés

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés de la SADC

Le 10 juin 2015

La direction répond des états financiers consolidés ci-joints de la Société d'assurance-dépôts du Canada et des informations sur les états financiers consolidés contenues dans le présent Rapport annuel. Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière. Parmi les montants qui y figurent, certains sont forcément fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, le plus important étant la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés. Les autres informations financières présentées dans le présent Rapport annuel concordent avec celles que l'on trouve dans les états financiers consolidés.

En vertu de son obligation d'assurer l'intégrité et la fidélité des états financiers consolidés, la direction est chargée de maintenir des systèmes de contrôle financier et de gestion ainsi que des pratiques correspondantes qui lui permettent de garantir, dans une mesure raisonnable, que les opérations sont dûment autorisées, que les biens sont protégés et que les documents comptables sont tenus conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques du Canada* et à ses règlements d'application ainsi qu'à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et aux règlements administratifs de la Société. Des audits internes permettent d'examiner et d'évaluer l'application des politiques et procédures de la Société ainsi que la pertinence des procédés de contrôle interne. De plus, les auditeurs internes et externes ont libre accès auprès du Comité d'audit du conseil, lequel veille à ce que la direction s'acquitte des obligations qui lui sont faites de maintenir des systèmes de contrôle acceptables, de présenter avec exactitude l'information financière et de soumettre à l'approbation du conseil les états financiers consolidés de la Société.

Ces états financiers consolidés ont été audités par l'auditeur de la Société, c'est-à-dire le vérificateur général du Canada, dont le rapport est reproduit ci-après.

La présidente et première dirigeante,

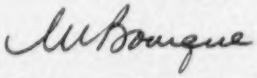

Michèle Bourque

Le vice-président, Finances et Administration, et directeur financier,

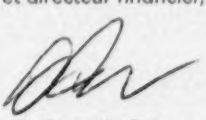

Dean A. Cosman

Rapport de l'auditeur indépendant

Office of the Auditor General of Canada
Bureau du vérificateur général du Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Finances

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société d'assurance-dépôts du Canada, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2015, et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société d'assurance-dépôts du Canada au 31 mars 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de *la Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes internationales d'information financière (IFRS) ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société d'assurance-dépôts du Canada dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*, ainsi qu'aux règlements administratifs de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Pour le vérificateur général du Canada,

Margaret Haire

Margaret Haire, CPA, CA
Directrice principale

Le 10 juin 2015
Ottawa, Canada

240 rue Sparks Street, Ottawa, Ontario K1A 0G6

États financiers consolidés et notes complémentaires

Société d'assurance-dépôts du Canada

État consolidé de la situation financière

Au 31 mars (audité) (en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2015	2014
ACTIFS			
Trésorerie		1 584	699
Titres de placement	*5*	3 042 059	2 760 461
Actif d'impôt exigible	*14*	180	1 940
Clients et autres débiteurs	*6*	1 521	1 554
Sommes à recouvrer d'actifs en liquidation	*7*	2 876	-
Paiements anticipés		198	303
Immobilisations corporelles	*8*	5 886	6 461
Immobilisations incorporelles	*9*	5 772	6 542
TOTAL DES ACTIFS		**3 060 076**	**2 777 960**
PASSIFS			
Fournisseurs et autres créditeurs		4 651	5 177
Incitatif à la location différé	*10*	1 186	1 299
Avantages du personnel	*20*	2 889	2 486
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	*11*	1 250 000	1 200 000
Passif d'impôt différé	*14*	723	469
Total des passifs		**1 259 449**	**1 209 431**
CAPITAUX PROPRES			
Résultats non distribués		1 800 627	1 568 529
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		**3 060 076**	**2 777 960**

Éventualités et engagements (note 19)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé par le conseil le 10 juin 2015

Un administrateur

Un administrateur

Société d'assurance-dépôts du Canada

État consolidé du résultat global

Pour l'exercice terminé le 31 mars (audité) (en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2015	2014
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES			
Produits tirés des primes	*15*	279 374	191 727
Produits tirés des placements	*5*	40 378	36 437
Autres		50	54
		319 802	228 218
CHARGES			
Charges d'exploitation	*16*	40 462	38 023
Recouvrement de sommes radiées	*7*	(2 876)	(11 500)
Augmentation (diminution) de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	*11*	50 000	(50 000)
		87 586	(23 477)
Résultat net avant impôt		232 216	251 695
Charge (recouvrement) d'impôt	*14*	76	(389)
RÉSULTAT NET		**232 140**	**252 084**
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net			
(Perte actuarielle) gain actuariel sur l'obligation au titre des prestations définies	*20*	(56)	220
Incidence fiscale		14	(55)
Autres éléments du résultat global, après impôt		(42)	165
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL		**232 098**	**252 249**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Société d'assurance-dépôts du Canada

État consolidé des variations des capitaux propres

Pour l'exercice terminé le 31 mars (audité) (en milliers de dollars canadiens)

	Résultats non distribués et total des capitaux propres
Solde au 31 mars 2013	**1 316 280**
Résultat net	252 084
Autres éléments du résultat global	165
Total du résultat global	252 249
Solde au 31 mars 2014	**1 568 529**
Résultat net	232 140
Autres éléments du résultat global	(42)
Total du résultat global	232 098
Solde au 31 mars 2015	**1 800 627**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Société d'assurance-dépôts du Canada

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars (audité) (en milliers de dollars canadiens)

	2015	2014 (retraités) Note 4
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net	232 140	252 084
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Dotation aux amortissements	2 375	1 971
Produits tirés des placements	(40 378)	(36 437)
Charge (recouvrement) d'impôt	76	(389)
Charge au titre des avantages du personnel	422	911
Paiement au titre des avantages du personnel	(75)	(64)
Variation du fonds de roulement :		
Diminution (augmentation) des paiements anticipés	105	(59)
Diminution (augmentation) des clients et autres débiteurs	33	(9)
Augmentation des sommes à recouvrer d'actifs en liquidation	(2 876)	-
Diminution des fournisseurs et autres créditeurs	(526)	(400)
Diminution de l'incitatif à la location différé	(113)	(113)
Augmentation (diminution) de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	50 000	(50 000)
Produits tirés des placements, montant reçu	56 236	45 917
Impôt sur le résultat recouvré	1 952	1 295
Impôt sur le résultat payé	-	(1 023)
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	299 371	213 684
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 030)	(3 948)
Achat de titres de placement	(4 785 218)	(5 694 910)
Produit de la vente ou de l'arrivée à échéance de titres de placement	4 487 762	5 485 451
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement	(298 486)	(213 407)
Augmentation nette de la trésorerie	885	277
Trésorerie, au début	699	422
Trésorerie, à la fin	**1 584**	**699**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes complémentaires

31 mars 2015

1 – Informations générales

La Société d'assurance-dépôts du Canada (la « Société » ou la « SADC ») a été constituée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la « Loi sur la SADC »). Elle compte au nombre des sociétés d'État sans capital-actions inscrites à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle est financée par les primes que lui versent ses institutions membres. La Société est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfices, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Son siège social est sis au 50, rue O'Connor, 17e étage, à Ottawa, en Ontario.

La Société a pour mandat de fournir une assurance contre la perte totale ou partielle des dépôts détenus par ses institutions membres, d'encourager la stabilité du système financier canadien et d'y contribuer à tous égards. La Société doit remplir son mandat de façon à protéger les intérêts des déposants des institutions membres tout en s'efforçant de réduire au minimum les pertes qu'elle est susceptible d'encourir.

La Société est habilitée à prendre toutes les mesures essentielles ou accessoires pour bien remplir son mandat, y compris faire l'acquisition d'éléments d'actif d'institutions membres et d'autres organisations, ou leur accorder des garanties ou des prêts. Elle peut notamment procéder ou faire procéder à des inspections des institutions membres, faire fonction de liquidateur, de séquestre ou d'inspecteur d'une institution membre ou d'une filiale de celle-ci et établir une institution-relais.

La Société est mandataire de Sa majesté du chef du Canada pour l'application de la Loi sur la SADC. En conséquence, toutes les obligations qu'elle contracte dans l'exercice de son mandat constituent des obligations du Canada.

Le 10 juin 2015, le conseil d'administration de la Société a approuvé les présents états financiers consolidés et en a autorisé la publication.

Méthode de préparation

Ces états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et sont présentés en dollars canadiens.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts et de certains avantages du personnel (voir la note 20), qui sont évalués à la valeur actualisée. Le coût historique est généralement établi en fonction de la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs, ainsi que des sorties de trésorerie auxquelles s'attend la Société à l'égard d'un passif.

Les méthodes comptables, définies à la note 2, ont été appliquées uniformément à toutes les périodes dont il est question, sauf mention contraire dans le texte qui suit.

2 – Principales méthodes comptables

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et ceux d'Adelaide Capital Corporation (ACC), entité structurée contrôlée par la Société.

Les résultats d'ACC sont inclus dans l'état consolidé du résultat global jusqu'à la date à laquelle le contrôle prendra fin ou jusqu'à ce qu'ACC soit dissoute. Les transactions, soldes, produits et charges entre la Société et ACC ont été entièrement éliminés lors de la consolidation.

L'incidence globale de cette consolidation est minime.

Les présents états financiers consolidés ne prennent pas en compte les éléments d'actif et de passif ni les résultats d'exploitation des institutions membres faillies auprès desquelles la Société est intervenue, mais dont elle n'a pas le contrôle.

Jugements

La préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à des jugements critiques dans l'application des méthodes comptables de la Société. Les principaux jugements exercés lors de l'application des méthodes comptables de la Société sont décrits ci-après.

Consolidation

La direction a déterminé, après analyse des faits et des circonstances, que la Société contrôle ACC et que les états financiers consolidés de la Société devraient donc intégrer les états financiers d'ACC. La Société détient le contrôle lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Bien que la SADC ne détienne aucune participation dans le capital social d'ACC, elle en est l'unique créancier et lui a accordé en 1992 un prêt qui n'est pas entièrement remboursé. Les faits et les circonstances que la direction a pris en considération avant de conclure que la SADC détient le contrôle d'ACC sont les suivants :

- le prêt expose la SADC à des rendements variables en raison des liens de celle-ci avec ACC ;
- étant donné qu'un employé de la SADC est l'unique membre du conseil d'administration d'ACC, la SADC a le pouvoir de prendre des décisions concernant les activités d'ACC qui influent sur les rendements que la SADC touchera sur le prêt qu'elle a accordé à ACC ;
- les conditions du prêt limitent les activités d'ACC et stipulent que celle-ci ne peut modifier la composition du conseil d'administration, ce qui confère à la SADC le pouvoir sur les principales activités d'ACC.

Instruments financiers

La Société détient un volume important de titres de placement. La direction a déterminé, après analyse des faits et des circonstances, que i) les titres de placement détenus servent à percevoir des flux de trésorerie contractuels, et que ii) les dispositions contractuelles des titres de placement donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal qui est dû. En conséquence, la Société évalue ses titres de placement au coût amorti. Se reporter à la partie « Instruments financiers » pour de plus amples informations.

Estimations et hypothèses

La préparation d'états financiers consolidés selon les IFRS exige l'utilisation de certaines estimations et hypothèses. Ces estimations et hypothèses sont révisées régulièrement. Les révisions sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation ou l'hypothèse est révisée et sur toute période ultérieure pouvant être affectée.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

En raison du degré d'incertitude élevé que comporte l'estimation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, les hypothèses que formule la direction sont fort importantes.

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspond au montant des pertes que, selon ses meilleures estimations, la SADC risque probablement de subir en sa qualité d'assureur des dépôts détenus par les institutions membres. La provision est estimée au moyen de l'évaluation du risque global des membres de la Société selon : i) le volume des dépôts assurés ; ii) des prévisions de défaillance d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité et de la connaissance particulière que la SADC a de chacune d'entre elles ; iii) du pourcentage prévu de perte en cas de défaillance. Se reporter à la partie « Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts » pour de plus amples informations sur le mode d'évaluation de la provision.

À court terme, il se pourrait que les résultats diffèrent sensiblement de ces estimations, y compris en ce qui a trait à l'importance des pertes que la Société pourrait subir à la suite de la faillite d'institutions membres et au moment où ces pertes se produiraient. Un ajustement significatif de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts pourrait être nécessaire. Si, au bout du compte, les résultats diffèrent des estimations actuelles, la Société peut recommander l'augmentation ou la réduction, selon le cas, des taux de prime annuels s'appliquant aux institutions membres.

Immobilisations

Les immobilisations, qui sont constituées d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, sont amorties sur leur durée d'utilité. Celle-ci est mesurée selon les meilleures estimations de la direction quant à la période durant laquelle l'actif sera utilisé. Toute révision de la durée d'utilité estimée aura une incidence sur la valeur comptable future de l'actif et les amortissements à venir. Les valeurs comptables respectives des immobilisations de la Société figurent aux notes 8 et 9.

Passifs au titre des avantages du personnel

La valeur comptable des passifs au titre des avantages du personnel à régler ultérieurement dépend de plusieurs variables qui sont établies par des méthodes actuarielles faisant intervenir plusieurs hypothèses, entre autres les taux d'actualisation, les taux de croissance à long terme de la rémunération, l'âge à la retraite et les taux de mortalité. Tous les ans, la Société consulte un actuaire indépendant au sujet de ces hypothèses. Tout changement apporté à celles-ci se répercutera sur la valeur actualisée de ces passifs. Les valeurs comptables des passifs au titre des avantages du personnel sont indiquées à la note 20.

Instruments financiers

La SADC a adopté de façon anticipée IFRS 9, *Instruments financiers*, que l'International Accounting Standards Board (IASB) a publiée en novembre 2009 (IFRS 9 [version 2009]).

Comptabilisation et évaluation

Tous les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables.

L'achat d'actifs financiers imposant la livraison de l'actif dans un délai défini par réglementation ou par convention sur le marché (achat normalisé) est comptabilisé à la date de règlement, c'est-à-dire à la date de livraison de l'actif à ou par la Société.

Classement

A) Actifs financiers

Après sa comptabilisation initiale, un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes :

- la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin de recevoir des flux de trésorerie contractuels ;
- les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal qui est dû.

Si l'actif financier ne remplit pas ces deux conditions, il est alors évalué à la juste valeur. Tous les actifs financiers de la Société sont ultérieurement évalués au coût amorti.

B) Passifs financiers

Après leur comptabilisation initiale, tous les passifs financiers de la Société sont évalués au coût amorti.

Évaluation au coût amorti

Le coût amorti est le montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements de principal et diminué ou majoré de l'amortissement cumulé calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif ou de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation ou irrécouvrabilité.

Évaluation à la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les évaluations à la juste valeur sont classées selon la hiérarchie suivante :

- *niveau 1* : la juste valeur est fondée sur des cours (non ajustés) disponibles pour des actifs ou des passifs identiques sur des marchés actifs ;
- *niveau 2* : la juste valeur est déterminée à l'aide de données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;
- *niveau 3* : la juste valeur est déterminée à l'aide de données concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données observables de marché (données non observables).

Dans le cas des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur de façon récurrente, la Société doit savoir si des transferts se sont produits entre les différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, en réévaluant le classement de ces actifs et passifs à chaque date de clôture.

Identification et évaluation de la dépréciation

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société examine les actifs financiers, autres que ceux évalués à la juste valeur, afin de relever toute indication de perte de valeur. Un actif financier est considéré comme déprécié s'il existe une indication objective que, en raison d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif, les flux de trésorerie futurs estimés liés au placement ont été touchés.

Constituent des indications objectives de dépréciation :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'un défaut de paiement ;
- la faillite ou restructuration financière éventuelle du débiteur ;
- une baisse importante de la cote de solvabilité du débiteur.

La perte de valeur inscrite pour un actif financier comptabilisé au coût amorti est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier, des flux de trésorerie futurs estimés.

La valeur comptable de l'actif financier est directement réduite de cette perte de valeur, sauf si l'actif est une créance client. Dans ce cas, la valeur comptable est réduite par le biais d'un compte de correction de valeur. Si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'une période ultérieure, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur déjà comptabilisée doit être reprise par le biais du résultat net, dans la mesure où la valeur comptable de l'actif au moment de cette reprise ne dépasse pas le coût amorti qui aurait été obtenu si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.

Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue. La trésorerie est évaluée au coût amorti dans l'état consolidé de la situation financière.

Titres de placement

Les titres de placement sont des instruments d'emprunt, incluant des bons du Trésor et des obligations du gouvernement canadien, que détient la Société. Les titres de placement sont évalués au coût amorti, plus les intérêts courus, dans l'état consolidé de la situation financière.

Les produits d'intérêts des titres de placement sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Clients et autres débiteurs

Les clients et autres débiteurs sont évalués au coût amorti, moins toute perte de valeur.

Immobilisations corporelles

Les éléments du poste des immobilisations corporelles sont évalués au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée des actifs. Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement font l'objet d'un examen une fois l'an, à la fin de chaque exercice, et l'incidence de toute variation des estimations est comptabilisée sur une base prospective. Les durées d'utilité suivantes servent au calcul de l'amortissement :

- Améliorations locatives – durée du bail ou durée d'utilité des améliorations locatives (selon la durée la plus courte)
- Mobilier et matériel – cinq ans
- Matériel informatique – trois ans

La charge d'amortissement est comprise dans les charges d'exploitation, qui figurent à l'état consolidé du résultat global. Les profits et pertes liés à la sortie ou à la mise hors service d'un actif représentent la différence entre le produit de la vente de cet actif et la valeur comptable de celui-ci ; ils sont comptabilisés dans les charges d'exploitation.

Les éléments du poste des immobilisations corporelles font l'objet d'un examen à chaque date de clôture, qu'il existe ou non un indice montrant qu'un actif a pu se déprécier. S'il existe un quelconque indice qu'un actif a perdu de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'actif dépasse la valeur recouvrable de ce dernier. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les charges d'exploitation.

Immobilisations incorporelles

La Société comptabilise une immobilisation incorporelle générée en interne résultant du développement d'un logiciel une fois qu'un projet est passé du stade conceptuel préliminaire à celui du développement de l'application. Les coûts de développement directement attribuables à la conception et aux tests d'une application sont inscrits à l'actif si tous les éléments suivants ont été démontrés :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ;
- la capacité de mettre en service l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Le montant initial comptabilisé au titre d'une immobilisation incorporelle générée en interne est égal à la somme des coûts directement attribuables à celle-ci, engagés à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle a satisfait pour la première fois aux critères de comptabilisation énumérés ci-dessus.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles générées en interne sont évaluées au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire compte tenu de la durée d'utilité estimée des actifs, qui va de trois ans à sept ans. Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement font l'objet d'un examen une fois l'an, à la fin de chaque exercice, et l'incidence de toute variation des estimations est comptabilisée sur une base prospective. L'amortissement des immobilisations incorporelles est compris dans les charges d'exploitation.

La Société tient compte des indices éventuels de perte de valeur à chaque date de clôture. S'il y a indication de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'étendue de la perte. Les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore mises en service sont soumises à un test de dépréciation tous les ans, par lequel on compare la valeur comptable et la valeur recouvrable, et ce, quels que soient les indices. Les pertes de valeur sont comprises dans les charges d'exploitation.

Fournisseurs et autres créditeurs

Les fournisseurs et autres créditeurs sont évalués au coût amorti dans l'état consolidé de la situation financière. Leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur en raison de la courte durée avant leur échéance.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable que la Société sera tenue d'éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

La Société est soumise à l'obligation à exécution éventuelle de fournir de l'assurance contre la perte d'une partie ou de la totalité des dépôts que détient une institution membre, en cas de faillite de celle-ci. La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts représente la meilleure estimation de la Société en ce qui a trait à la contrepartie nécessaire à l'extinction de cette obligation. Elle est déterminée selon IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. L'estimation tient compte des risques et des incertitudes liés à l'obligation. La provision est estimée au moyen de l'évaluation du risque global des institutions membres de la Société selon : i) le volume des dépôts assurés ; ii) les prévisions de défaillance d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité et de la connaissance particulière que la SADC a de chacun de ses membres ; iii) le pourcentage prévu de perte en cas de défaillance.

La Société calcule les pertes prévues découlant de la faillite d'institutions membres d'après leur valeur actualisée. La perte en cas de défaillance est exprimée en pourcentage des dépôts assurés et reflète la moyenne cumulative non pondérée des pertes subies depuis que la Société est tenue de remplir son mandat de manière à réduire au minimum ses risques de perte, conformément aux modifications apportées à la Loi sur la SADC en 1987, ainsi qu'un ajustement correspondant à l'incertitude relative à la mesure. La valeur actualisée de la provision est calculée d'après un taux d'actualisation sans risque avant impôts.

Toute variation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts est comptabilisée en ajustement de la provision, dans l'état consolidé du résultat global.

Produits tirés des primes

Les produits tirés des primes sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie et présentés à titre de produit proportionnellement sur l'exercice. Les primes sont déterminées annuellement selon le montant des dépôts assurés détenus par les institutions membres au 30 avril de l'exercice courant, et elles sont payables en deux versements égaux le 15 juillet et le 15 décembre.

Les taux de prime sont fixés chaque année en fonction de la situation financière de la Société, de la conjoncture, du profil de risque des institutions membres et du niveau réel et projeté du financement *ex ante* de la Société par rapport au niveau cible minimal.

Autres produits

Le poste des autres produits comprend les éléments suivants : les paiements reçus en contrepartie de services fournis à d'autres organisations non liées ; les produits tirés de contrats de sous-location ; certains produits d'intérêts ; les gains ou pertes de change.

Contrats de location

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement et comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont traités en tant que contrats de location simple.

La Société traite tous ses contrats de location comme des contrats de location simple.

Les loyers payables en vertu de contrats de location simple sont comptabilisés en charges d'exploitation selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Dans l'éventualité où des incitatifs sont reçus, ces incitatifs sont comptabilisés à titre de passif. Le montant cumulé des incitatifs est comptabilisé comme une diminution des charges d'exploitation sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les revenus locatifs provenant des contrats de sous-location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location en question.

Régime de pension de retraite de la fonction publique

Tous les employés admissibles de la Société participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (RPRFP), régime à prestations contributives définies établi par voie législative et dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les cotisations sont obligatoires de la part de l'employé et de la Société pour couvrir le coût des services rendus de la période. En vertu des dispositions en vigueur, la Société n'est pas tenue, légalement ou implicitement, de verser d'autres cotisations au titre des services passés ou d'une insuffisance de capitalisation du régime. En conséquence, les versements au régime sont comptabilisés à titre de charges d'exploitation de l'exercice durant lequel les services ont été rendus et représentent la totalité des obligations de la Société en matière de retraite.

Avantages du personnel

La Société est le promoteur de régimes à prestations définies sous forme d'indemnités de départ, de prestations de retraite et de prestations de décès ; elle offre aussi au personnel d'autres avantages à long terme sous forme de congés de maladie accumulés mais non acquis.

Le coût de tous ces avantages auxquels ont droit les membres du personnel est déterminé par calcul actuariel selon la méthode des unités de crédit projetées. La détermination de la charge au titre des avantages du personnel requiert l'utilisation d'hypothèses comme le taux d'actualisation pour évaluer les obligations, les taux de démission prévus et le taux attendu de la rémunération future. Le taux d'actualisation utilisé est déterminé par référence à des obligations de sociétés de première qualité dont la durée jusqu'à l'échéance se rapproche de celle du passif connexe aux avantages. Le taux attendu de la rémunération future représente une hypothèse à long terme et tient compte de certains facteurs comme le taux d'inflation, le mérite et la promotion. Les résultats pourraient différer des estimations fondées sur ces hypothèses.

Dans le cas de tous ces avantages, le passif comptabilisé dans l'état de la situation financière correspond à la valeur actualisée de l'obligation à la date de clôture.

En ce qui concerne les régimes à prestations définies, tous les écarts actuariels qui découlent du calcul de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies sont comptabilisés immédiatement dans les résultats non distribués, en tant qu'autres éléments du résultat global. Le coût des services passés est comptabilisé en charges à l'une des deux dates suivantes, selon la première occurrence : i) la date de modification ou de réduction du régime ou ii) la date à laquelle la Société comptabilise les coûts de restructuration correspondants ou les indemnités de fin de contrat de travail correspondantes.

Quant aux autres avantages à long terme du personnel, tous leurs coûts, y compris les écarts actuariels, sont immédiatement comptabilisés en charges d'exploitation.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat représente la somme de la charge d'impôt exigible et de la charge d'impôt différé.

La charge d'impôt exigible est comptabilisée dans le résultat net, sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Le passif ou l'actif d'impôt exigible est fonction du résultat imposable de l'exercice. Le résultat imposable diffère du résultat présenté dans l'état consolidé du résultat global à cause de certains éléments de produits et de charges qui sont imposables ou déductibles dans d'autres années et d'éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles.

La charge d'impôt différé est comptabilisée par application de la méthode du passif fiscal aux différences temporaires qui existent entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans l'état de la situation financière. Le calcul de la charge d'impôt différé s'effectue selon les taux d'impôt et la réglementation fiscale adoptée ou quasi adoptée à la date de clôture et qui devraient s'appliquer au moment où l'actif d'impôt différé correspondant sera réalisé ou que le passif d'impôt différé sera réglé. L'impôt différé relatif aux écarts actuariels sur l'obligation au titre des prestations définies est comptabilisé directement dans les résultats non distribués, en tant qu'autres éléments du résultat global.

3 – Application de normes IFRS nouvelles ou révisées

IFRS nouvelles ou révisées ayant une incidence sur les montants présentés ou fournis dans les états financiers consolidés

Au cours de l'exercice, les IFRS nouvelles ou révisées que l'IASB a publiées, dont l'application est obligatoire pour la Société, n'ont eu aucune incidence sur celle-ci.

IFRS publiées (nouvelles ou révisées)

À la date des présents états financiers consolidés, certaines normes, interprétations et modifications de normes existantes avaient été publiées par l'IASB, mais n'étaient pas encore en vigueur. À moins d'indication contraire, la Société ne prévoit pas opter pour l'adoption anticipée de l'une ou l'autre de ces modifications.

La Société évalue actuellement l'incidence que les IFRS nouvelles ou révisées, mentionnées ci-après, pourraient avoir sur ses états financiers consolidés.

IFRS 9, *Instruments financiers* – En novembre 2009, l'IASB a publié IFRS 9 (version 2009), qui instaure de nouvelles exigences en matière de classement et d'évaluation des actifs financiers. C'était la première étape en vue du remplacement d'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. En octobre 2010, l'IASB a publié IFRS 9 (version 2010), qui comporte de nouvelles exigences comptables en ce qui concerne les passifs financiers et reprend telles quelles les exigences d'IAS 39 en matière de décomptabilisation des actifs financiers et des passifs financiers. En novembre 2013, l'IASB a publié IFRS 9 (version 2013), qui ajoute un nouveau modèle de comptabilité de couverture et permet aux entités de modifier la comptabilisation de la dette désignée comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Dans la version 2013 d'IFRS 9, la date d'entrée en vigueur obligatoire de toutes les versions d'IFRS 9 a été retirée. En juillet 2014, la version définitive d'IFRS 9 a été publiée, en remplacement de toutes les versions précédentes, mais les versions précédemment publiées peuvent toujours s'appliquer si la date de première application pertinente est antérieure au 1er février 2015. La norme révisée s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. L'application rétrospective de la norme révisée est obligatoire, mais l'information comparative ne l'est pas. Le 1er avril 2010, la Société avait appliqué IFRS 9 (version 2009) de manière anticipée.

IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* – Publiée en mai 2014, IFRS 15 précise comment et quand l'entité doit comptabiliser les produits des activités ordinaires et lui impose de fournir aux utilisateurs d'états financiers des informations plus explicatives et pertinentes. La norme propose un modèle unique à cinq étapes, fondé sur des principes, qu'il faut appliquer à tous les contrats conclus avec des clients. Elle entre en vigueur le 1er janvier 2017, mais l'application anticipée est autorisée. Cette nouvelle norme remplacera toutes les règles actuelles que les IFRS prescrivent en matière de comptabilisation des produits des activités ordinaires. L'application rétrospective (intégrale ou modifiée) est obligatoire.

Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2010-2012 – En décembre 2013, l'IASB a publié les Améliorations annuelles des IFRS - Cycle 2010-2012, qui ont entraîné des modifications mineures dans sept normes, dont IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, IAS 16, *Immobilisations corporelles*, et IAS 24, *Information relative aux parties liées*. Les quatre autres normes ne s'appliquent pas à la Société. En général, les modifications visent à clarifier les exigences plutôt que d'apporter des changements substantiels à la pratique courante. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2014, mais l'application anticipée est autorisée.

Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2011-2013 – En décembre 2013, l'IASB a publié les Améliorations annuelles des IFRS - Cycle 2011-2013, qui ont entraîné des modifications mineures dans quatre normes, dont IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*. En général, les modifications visent à clarifier les exigences plutôt que d'apporter des changements substantiels à la pratique courante. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2014, mais l'application anticipée est autorisée.

Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2012-2014 – En septembre 2014, l'IASB a publié les Améliorations annuelles des IFRS - Cycle 2012-2014, qui ont entraîné des modifications mineures dans quatre normes, dont IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, et IAS 19, *Avantages du personnel*. En général, les modifications visent à clarifier les exigences plutôt que d'apporter des changements substantiels à la pratique courante. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, mais l'application anticipée est autorisée.

4 – Retraitement du tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

Au cours de l'exercice, après avoir réexaminé la présentation et le classement de ses flux de trésorerie, la Société a reclassé certains éléments entre les activités d'investissement et les activités d'exploitation afin de donner une image plus précise de leur nature. La Société a exclu de ses activités d'investissement l'amortissement des primes et des escomptes, ce qui a entraîné un ajustement des produits tirés des placements inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Elle a retraité le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 mars 2014 afin d'être conforme à la présentation adoptée pour cet exercice, et les modifications apportées sont résumées dans le tableau suivant.

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2014	Ajustement	2014 (retraités)
Activités d'exploitation			
Produits tirés des placements, montant reçu	36 428	9 489	45 917
Activités d'investissement			
Achat de titres de placement	(6 081 570)	386 660	(5 694 910)
Produit de la vente ou de l'arrivée à échéance de titres de placement	5 881 600	(396 149)	5 485 451

5 – Titres de placement

Au 31 mars 2015 (en milliers de dollars canadiens)	Terme à courir jusqu'à l'échéance			
	90 jours ou moins	91 jours à 1 an	1 à 5 ans	Total
Bons du Trésor	21 260	29 816	–	51 076
Rendement effectif moyen pondéré (%)	0,63	0,98	–	0,83
Obligations	165 887	426 586	2 398 510	2 990 983
Rendement effectif moyen pondéré (%)	2,01	1,20	1,32	1,34
Total des titres de placement	**187 147**	**456 402**	**2 398 510**	**3 042 059**
Rendement effectif moyen pondéré (%)	**1,85**	**1,19**	**1,32**	**1,33**

Au 31 mars 2014 (en milliers de dollars canadiens)	Terme à courir jusqu'à l'échéance			
	90 jours ou moins	91 jours à 1 an	1 à 5 ans	Total
Bons du Trésor	310 774	401 290	–	712 064
Rendement effectif moyen pondéré (%)	1,04	1,05	–	1,04
Obligations	499 851	405 899	1 138 447	2 044 197
Rendement effectif moyen pondéré (%)	1,37	1,77	1,58	1,57
Autres	4 200	–	–	4 200
Rendement effectif moyen pondéré (%)	0,95	–	–	0,95
Total des titres de placement	**814 825**	**807 189**	**1 138 447**	**2 760 461**
Rendement effectif moyen pondéré (%)	**1,24**	**1,41**	**1,58**	**1,43**

Dans les tableaux qui précèdent, les intérêts courus sont inclus dans la valeur comptable.

La juste valeur des titres de placement correspond au cours d'actifs identiques sur les marchés actifs (à savoir des données d'entrée du niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs).

Au 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2015			2014
	Coût amorti	Profits latents bruts	Juste valeur	Juste valeur
Bons du Trésor	51 076	81	51 157	711 584
Obligations	2 990 983	53 309	3 044 292	2 051 881
Autres	–	–	–	4 200
Total des titres de placement	**3 042 059**	**53 390**	**3 095 449**	**2 767 665**

Le total des produits d'intérêts que la Société a générés sur les actifs financiers évalués au coût amorti se monte à 40 378 000 dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2015 (36 437 000 dollars pour l'exercice 2014). La Société n'a comptabilisé aucun produit ni aucune charge relativement à ses actifs financiers évalués au coût amorti (néant en 2014).

6 – Clients et autres débiteurs

Au 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
Clients	53	86
Autres débiteurs	1 468	1 468
Total des clients et autres débiteurs	**1 521**	**1 554**

Aux 31 mars 2015 et 2014, aucune de ces créances n'était en souffrance, et il n'y avait pas d'indication objective de dépréciation.

La valeur comptable des créances clients se rapproche de la juste valeur en raison de la courte durée avant l'échéance de celles-ci. Les autres débiteurs consistent en un effet à recevoir venant à échéance le 30 juin 2015, dont la juste valeur s'établissait à 1 466 000 dollars au 31 mars 2015 (1 463 000 dollars au 31 mars 2014). Cette juste valeur a été estimée à l'aide des flux de trésorerie futurs actualisés et elle se classe au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

7 – Recouvrement de sommes radiées

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2015, la SADC a inscrit un recouvrement de 2 876 000 dollars (11 500 000 dollars en 2014) sur les actifs en liquidation de La Compagnie Trust Standard, une institution membre qui avait fait faillite en 1991.

Le patrimoine de cette institution sera bientôt liquidé puisque tous les litiges la concernant ont été résolus. Il est donc pratiquement certain que ce recouvrement sera reçu dans les 12 prochains mois. Il est aussi possible que d'autres sommes, quoique négligeables, soient finalement recouvrées sur les actifs en liquidation au moment de la dissolution.

8 – Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars canadiens)	Matériel informatique	Mobilier et matériel	Améliorations locatives	Total
Coût				
Solde au 31 mars 2013	**5 729**	**1 943**	**6 362**	**14 034**
Ajouts	402	378	161	941
Mises hors service	(171)	–	–	(171)
Solde au 31 mars 2014	**5 960**	**2 321**	**6 523**	**14 804**
Ajouts	287	131	109	527
Mises hors service	(111)	–	–	(111)
Solde au 31 mars 2015	**6 136**	**2 452**	**6 632**	**15 220**
Cumul des amortissements				
Solde au 31 mars 2013	**4 547**	**1 039**	**1 732**	**7 318**
Amortissement	651	164	380	1 195
Mises hors service	(170)	–	–	(170)
Solde au 31 mars 2014	**5 028**	**1 203**	**2 112**	**8 343**
Amortissement	525	175	402	1 102
Mises hors service	(111)	–	–	(111)
Solde au 31 mars 2015	**5 442**	**1 378**	**2 514**	**9 334**
Valeur comptable				
Solde au 31 mars 2014	932	1 118	4 411	6 461
Solde au 31 mars 2015	**694**	**1 074**	**4 118**	**5 886**

Aux 31 mars 2015 et 2014, aucune immobilisation corporelle n'était en cours de construction.

9 – Immobilisations incorporelles

(en milliers de dollars canadiens)	Logiciels	Logiciels en cours de développement	Total
Coût			
Solde au 31 mars 2013	**4 040**	**2 162**	**6 202**
Ajouts – Développement interne	1 015	1 993	3 008
Transferts	3 641	(3 641)	–
Mises hors service	–	–	–
Solde au 31 mars 2014	**8 696**	**514**	**9 210**
Ajouts – Développement interne	133	370	503
Transferts	816	(816)	–
Mises hors service	–	–	–
Solde au 31 mars 2015	**9 645**	**68**	**9 713**
Cumul des amortissements			
Solde au 31 mars 2013	**1 892**	**–**	**1 892**
Amortissement	776	–	776
Mises hors service	–	–	–
Solde au 31 mars 2014	**2 668**	**–**	**2 668**
Amortissement	1 273	–	1 273
Mises hors service	–	–	–
Solde au 31 mars 2015	**3 941**	**–**	**3 941**
Valeur comptable			
Solde au 31 mars 2014	6 028	514	6 542
Solde au 31 mars 2015	**5 704**	**68**	**5 772**

Au 31 mars 2015, la valeur comptable des logiciels était répartie entre deux immobilisations incorporelles, soit le logiciel d'accélération du calcul des dépôts à rembourser (ACDR) et le Système de déclaration réglementaire (SDR). Le logiciel ACDR vérifie la conformité des institutions membres au *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes* et facilite le calcul des dépôts assurés qu'elles détiennent. Sa valeur comptable au 31 mars 2015 était de 1 770 000 dollars, et sa période d'amortissement résiduelle correspondait à 2,25 ans (respectivement 2 190 000 dollars et 3,25 ans en 2014). Au 31 mars 2015, la valeur comptable du SDR, système de collecte de données financières auprès des institutions financières sous réglementation fédérale, se montait à 3 934 000 dollars, et sa période d'amortissement résiduelle correspondait à 5,5 ans (respectivement 4 352 000 dollars et 6,5 ans en 2014).

10 – Incitatif à la location différé

L'un des bailleurs a accordé à la Société des incitatifs à la location sous forme de périodes de loyer gratuit et de remboursements pour des améliorations locatives. Le montant cumulé des avantages est comptabilisé comme une diminution des charges d'exploitation sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. La Société s'attend à comptabiliser une réduction de 1 073 000 dollars de ses charges d'exploitation plus de douze mois après le 31 mars 2015 (1 186 000 dollars plus de douze mois après le 31 mars 2014).

11 – Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts représente la meilleure estimation de la Société en ce qui a trait aux sorties futures d'avantages économiques résultant de l'obligation de la Société d'assurer les dépôts détenus par les institutions membres dans le cas d'une faillite. L'estimation est basée sur un calcul de la perte prévue et est soumise à l'incertitude relative au montant et au moment des pertes. Ainsi, les pertes réelles pourraient différer considérablement des estimations.

Les changements dans la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts sont résumés ci-après :

(en milliers de dollars canadiens)	Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts
Solde au 31 mars 2014	**1 200 000**
Provisions additionnelles	50 000
Solde au 31 mars 2015	**1 250 000**

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts est actualisée d'après un taux d'actualisation sans risque avant impôts. Au 31 mars 2015, le taux d'actualisation de la provision était de 0,77 pour 100 (1,71 pour 100 en 2014). L'incidence de ce changement de taux est chiffrée à 57 millions de dollars.

12 – Instruments financiers et gestion des risques financiers

Classement et évaluation des instruments financiers

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers de la Société, évalués au coût amorti selon IFRS 9 (version 2009) :

Au 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
Trésorerie	1 584	699
Titres de placement	3 042 059	2 760 461
Clients et autres débiteurs	1 521	1 554
Actifs financiers	**3 045 164**	**2 762 714**
Fournisseurs et autres créditeurs	4 651	5 177
Passifs financiers	**4 651**	**5 177**

Le lecteur se reportera à la note 5 pour d'autres renseignements sur l'échéance et la composition des titres de placement de la Société.

Juste valeur des instruments financiers

À l'exception des titres de placement et de certains clients et autres débiteurs, la valeur comptable des instruments financiers de la Société évalués au coût amorti se rapproche de leur juste valeur. La juste valeur des titres de placement de la Société est présentée à la note 5 et est déterminée selon le cours moyen des marchés actifs. La juste valeur de certains clients et autres débiteurs est communiquée à la note 6 et repose sur la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie attendus, au moyen d'un taux d'actualisation approprié à des contreparties cotées AA.

Objectifs en matière de gestion des risques financiers

L'actif de la Société est composé essentiellement des titres de placement de celle-ci. La stratégie de placement de la Société s'appuie sur deux principes clés : le risque de crédit et le risque de marché doivent être circonscrits pour préserver le capital, et le portefeuille de placement constitue la source de financement de toute activité d'intervention. La Société dispose d'un cadre complet de gestion des risques pour évaluer, contrôler et gérer ses risques. Elle gère ses risques financiers et ses autres risques en respectant un cadre de gestion des risques de l'entreprise (GRE) qui définit les responsabilités du conseil d'administration.

Des politiques formelles existent à l'égard de chacun des principaux risques financiers auxquels la Société est exposée. Ces politiques sont examinées périodiquement, au moins chaque année, pour s'assurer qu'elles demeurent appropriées et prudentes. Les principaux risques financiers qui découlent de la détention d'instruments financiers et des transactions s'y rapportant comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Depuis la période précédente, ni l'exposition de la Société à ces risques financiers ni les méthodes utilisées pour les évaluer n'ont changé considérablement.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque de perte qui survient lorsqu'une contrepartie manque à ses obligations, inscrites au bilan ou hors bilan, envers la Société. Le risque de crédit maximal auquel est exposée la Société correspond à la valeur comptable de la trésorerie, des titres de placement et des clients et autres débiteurs portés à l'état consolidé de la situation financière. Aucun montant du poste des clients et autres débiteurs n'est en souffrance.

La politique de la Société en matière de risque de crédit approuvée par le conseil exige entre autres que le conseil d'administration approuve les courtiers en valeurs mobilières, les maisons de courtage, les personnes agissant au nom de la Société et les parties avec lesquelles la Société est autorisée à effectuer des opérations financières. La Société effectue ses placements auprès de contreparties solvables et autorisées à qui une agence de notation externe (comme Standard & Poor's ou Moody's) a décerné une cote minimale. La Société ne peut dépasser les limites approuvées par le conseil d'administration pour chaque opération et chaque opérateur autorisé, et elle ne peut combiner ces limites.

En vertu de ses politiques en matière de risques financiers, la Société restreint ses placements aux obligations du gouvernement du Canada et des sociétés d'État fédérales, ainsi qu'aux obligations de gouvernements provinciaux et de sociétés de financement municipales. De même, ces politiques limitent davantage les risques en prévoyant la limite maximale des montants et des échéances de chaque placement. Dans le cas des placements de moins de trois ans, les contreparties doivent avoir une cote minimale égale à A. Les titres de placement dont le terme est supérieur à trois ans mais inférieur à cinq ans se limitent strictement à des titres ayant une cote minimale de AA-. La Société ne peut se procurer des titres dont le terme est supérieur à cinq ans.

En outre, pour minimiser son risque de crédit, la Société adhère aux *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État* émises par le ministre des Finances.

Le tableau ci-après résume la qualité du crédit des titres de placement de la Société, par cote de crédit :

Cotes de crédit *Au 31 mars (en milliers de dollars canadiens)*	2015	2014
AAA	2 755 067	2 291 656
AA+	56 815	109 000
AA	105 437	143 061
AA-	43 237	118 465
A+	81 503	98 279
Total des titres de placement	**3 042 059**	**2 760 461**

La Société peut devoir intervenir à un titre ou à un autre, pour fournir un soutien financier à une institution membre en difficulté sous forme de prêt, de garantie ou autrement. Elle peut aussi avoir à rembourser les dépôts assurés de déposants dont l'institution financière membre a fait faillite. Un tel remboursement de la part de la Société se traduit par des réclamations à recouvrer. La réalisation de ces réclamations à recouvrer dépend dans une large mesure de la qualité du crédit ou de la valeur des éléments d'actif des institutions membres mises en liquidation, ce qui expose la Société à un risque de crédit supplémentaire. La Société participe de près au processus de cession des actifs des institutions faillies afin d'atténuer le risque de crédit et de minimiser les risques de perte pour elle-même.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la SADC ne dispose pas de liquidités suffisantes pour respecter ses engagements inscrits au bilan ou hors bilan, quand vient le temps de les honorer.

Le risque de liquidité est, en premier lieu, lié au financement des activités courantes de la Société. La Société peut avoir des besoins de trésorerie immédiats en cas de faillite (remboursement des dépôts assurés) ou de difficulté (soutien financier) d'une institution membre. De telles situations sont toutefois difficiles à prévoir. Le risque de liquidité de la Société est soumis à des contrôles de gestion du risque exhaustifs et est géré conformément aux politiques et aux limites approuvées par le conseil d'administration. Celui-ci reçoit des rapports semestriels sur les risques auxquels s'expose la Société ainsi que des rapports trimestriels sur la gestion et le contrôle de ces risques par rapport aux limites qu'il a approuvées. Le Comité de gestion de l'actif et du passif de la Société surveille le risque de liquidité et rencontre régulièrement la haute direction à cet égard.

La politique de la Société en matière de risque de liquidité approuvée par le conseil énonce notamment les responsabilités de la direction en ce qui a trait à la gestion du portefeuille de titres de placement de la Société dans les limites des paramètres établis par toutes les politiques de la Société en matière de finances, et du mandat que la loi confère à la Société. Les échéances des titres de créance et autres sorties de fonds prévues doivent concorder, et elles doivent respecter les pourcentages autorisés par le conseil d'administration quant aux termes à courir des éléments du portefeuille.

De plus, la Société est autorisée à emprunter sur les marchés financiers ou au Trésor. La Société peut actuellement emprunter jusqu'à 20 milliards de dollars (19 milliards au 31 mars 2014), avec l'approbation du ministre des Finances. En vertu de la *Loi d'exécution du budget de 2009*, la limite d'emprunt est ajustée chaque année pour refléter la croissance des dépôts assurés.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque de perte en cas de détérioration de la valeur d'un instrument financier ou d'un autre placement ou élément d'actif appartenant directement ou indirectement à la Société et figurant au bilan ou hors bilan, à la suite de fluctuations des prix du marché (en raison de variations des taux d'intérêt et des taux de change et en raison des autres risques de prix).

La Société est principalement vulnérable aux fluctuations des marchés lorsqu'elle détient des avoirs ou des engagements financiers dont la valeur fluctue en fonction du marché, par exemple son portefeuille de titres de placement. Le risque de taux d'intérêt constitue le principal risque de marché auquel s'expose la Société. Le risque de change et les autres risques de prix auxquels s'expose la Société sont minimes.

Risque de taux d'intérêt

La Société comptabilise ses titres de placement au coût amorti, mais obtient la juste valeur de marché de ses titres de placement sur une base quotidienne pour les besoins de la présentation et de la gestion du risque financier. Par conséquent, la Société peut établir clairement l'incidence qu'auraient des variations de taux d'intérêt sur la valeur de marché de ses titres de placement. La note 5 des présents états financiers consolidés présente l'écart entre le coût amorti et la juste valeur de marché des titres de placement de la Société. Les variations des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société, particulièrement sur ses produits de placement en raison de la taille du portefeuille de titres de placement de celle-ci et de l'importance relative des produits qu'il génère. La Société gère ses positions de risque de taux d'intérêt dans le but d'accroître ses produits d'intérêts, dans les limites du degré de tolérance établi à l'égard du risque, et dans le respect des politiques approuvées par le conseil d'administration. Les titres de placement de la Société sont soumis régulièrement à des analyses de choc de taux d'intérêt afin d'évaluer les effets d'éventuelles variations des taux sur le produit des intérêts.

La trésorerie de la Société, vulnérable aux taux d'intérêt à court terme, fait partie des actifs financiers exposés au risque de taux d'intérêt. Une telle exposition est négligeable.

Le tableau suivant illustre l'incidence qu'aurait eue une augmentation de 100 points de base ou une diminution de 25 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net après impôt, selon la composition du portefeuille de placement à la fin de chaque exercice correspondant. Aucun changement n'a été apporté aux méthodes ou aux hypothèses utilisées dans cette analyse de sensibilité par rapport à l'exercice précédent.

	Augmentation (diminution) du résultat net	
Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
Augmentation de 100 points de base	2 384	8 139
Diminution de 25 points de base	(596)	(2 035)

Risque de change et autres risques de prix

Aux termes de la politique de la Société en matière de risque de marché approuvée par le conseil, la direction est notamment chargée d'exercer une gestion qui ne présente pas un degré important d'exposition à des risques liés aux positions sur actions, au risque de change ou au risque de marchandises. La Société ne peut pratiquer le commerce des instruments financiers autrement que pour répondre à ses besoins de liquidités, c'est-à-dire pour financer ses activités courantes et des solutions d'intervention auprès de ses institutions membres.

13 – Gestion du capital

Le capital de la Société est constitué du financement *ex ante*. La Société n'est pas assujettie à des exigences externes en matière de capital. Aucun changement n'est survenu dans la constitution du capital de la Société, et cette dernière a géré son capital sur les mêmes bases que celles de l'exercice précédent.

La Société a jugé prudent d'établir un financement *ex ante* pour couvrir d'éventuelles pertes liées à l'assurance-dépôts. Le montant de ce financement correspond à la somme des résultats non distribués et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts de la Société. Au 31 mars 2015, la cible minimale du financement *ex ante* était fixée à 100 points de base des dépôts assurés.

La Société n'a pas encore atteint le niveau cible du capital, tel qu'il a été établi dans le cadre du financement *ex ante*. Les taux de prime constituent le principal mécanisme de gestion du capital.

Financement *ex ante*

	Réel		Cible
Au 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2015	2014	2015
Résultats non distribués	1 800 627	1 568 529	
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	1 250 000	1 200 000	
Total du financement *ex ante*	**3 050 627**	**2 768 529**	**6 840 428***
Total – Points de base des dépôts assurés	**45***	**42****	**100**

* selon le volume des dépôts assurés au 30 avril 2014
** selon le volume des dépôts assurés au 30 avril 2013

14 – Impôt sur le résultat

La Société est assujettie à l'impôt fédéral sur le résultat. Le résultat fiscal de la Société provient principalement des produits d'intérêts auxquels sont appliquées les déductions dont la Société peut se prévaloir pour calculer son résultat net imposable. Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les produits tirés des primes de la SADC ne sont pas imposables, et les recouvrements des montants radiés antérieurement ne sont pas déductibles.

Le tableau suivant détaille la charge d'impôt comptabilisée en résultat net :

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
Impôt exigible :		
Recouvrement d'impôt exigible	(180)	(912)
Ajustements liés à la charge d'impôt exigible d'exercices antérieurs	(12)	(13)
Impôt différé :		
afférent à la naissance et au renversement des différences temporaires	268	536
Charge (recouvrement) d'impôt comptabilisée dans le résultat net	**76**	**(389)**

Le tableau suivant présente le rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt établie selon le taux d'imposition fédéral :

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
Résultat net avant impôt	232 216	251 695
Impôt sur le résultat attendu selon le taux d'imposition fédéral de 25 % (25 % en 2014)	58 054	62 924
Ajustements non déductibles :		
Produits tirés des primes	(69 843)	(47 932)
Augmentation (diminution) de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts non déductible	12 500	(12 500)
Recouvrement de sommes radiées	(719)	(2 875)
Autres	84	(6)
Charge (recouvrement) d'impôt comptabilisée dans le résultat net	**76**	**(389)**

Les différences temporaires dont les effets fiscaux se sont traduits par des actifs ou passifs d'impôt différé au cours des exercices terminés les 31 mars 2015 et 2014 sont attribuables aux éléments suivants :

Au 31 mars 2015 *(en milliers de dollars canadiens)*	Solde d'ouverture	Comptabilisation en résultat net	Comptabilisation en autres éléments du résultat global	Solde de clôture
Actifs d'impôt différé				
Incitatif à la location	325	(29)	-	296
Créditeurs	-	50	-	50
Obligation au titre des prestations définies	270	32	14	316
Autres avantages à long terme du personnel	180	55	-	235
Passifs d'impôt différé				
Immobilisations corporelles et incorporelles	(1 244)	(376)	-	(1 620)
Actif (passif) d'impôt différé net	**(469)**	**(268)**	**14**	**(723)**

Au 31 mars 2014 *(en milliers de dollars canadiens)*	Solde d'ouverture	Comptabilisation en résultat net	Comptabilisation en autres éléments du résultat global	Solde de clôture
Actifs d'impôt différé				
Incitatif à la location	353	(28)	-	325
Retenues	13	(13)	-	-
Obligation au titre des prestations définies	284	41	(55)	270
Autres avantages à long terme du personnel	10	170	-	180
Passifs d'impôt différé				
Immobilisations corporelles et incorporelles	(538)	(706)	-	(1 244)
Actif (passif) d'impôt différé net	122	(536)	(55)	(469)

15 – Produits tirés des primes

En vertu du *Règlement administratif de la SADC sur les primes différentielles*, les institutions membres sont classées dans quatre catégories de prime d'après un barème de notes qui tient compte de plusieurs critères et facteurs. Les taux de prime en vigueur pour l'exercice 2014-2015 sont les suivants :

Catégorie de tarification *(points de base des dépôts assurés)* *Pour l'exercice terminé le 31 mars*	2015	2014
Catégorie 1	3,5	2,8
Catégorie 2	7,0	5,6
Catégorie 3	14,0	11,1
Catégorie 4	28,0	22,2

Des produits tirés des primes de 279 millions de dollars ont été inscrits pour l'exercice, comparativement à 192 millions pour l'exercice précédent. Les produits tirés des primes sont supérieurs à ceux de l'exercice précédent en raison du relèvement des taux de prime, du changement de catégorie de certaines institutions membres et de l'augmentation du total des dépôts assurés détenus par les institutions.

16 – Charges d'exploitation

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
Salaires et autres frais de personnel	21 334	20 529
Honoraires et autres frais	5 269	5 208
Locaux	3 382	3 556
Frais généraux	3 212	2 497
Sensibilisation du public	2 865	2 663
Dotation aux amortissements	2 375	1 971
Traitement de données	2 179	1 739
	40 616	38 163
Recouvrement de charges auprès de parties liées[a]	154	140
Total des charges d'exploitation	**40 462**	**38 023**

a La Société fournit des services de centre d'appels au Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) selon le principe du recouvrement des coûts, par le biais d'une entente d'impartition.

17 – Transactions entre parties liées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société ainsi que les états financiers d'ACC, entité structurée contrôlée par la Société. Les soldes et les opérations entre la Société et ACC ont été éliminés lors de la consolidation et ne sont pas présentés dans cette note.

Même si la SADC est une société sans capital-actions, sa société mère est le gouvernement du Canada étant donné que tous les administrateurs de la SADC, autres que les administrateurs nommés d'office, sont nommés par le gouverneur en conseil, ou par un ministre fédéral sur approbation du gouverneur en conseil.

La Société est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada, leur propriétaire commun. La Société a conclu des opérations avec des parties liées dans le cadre de la prestation ou de l'achat de services divers. Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités de la Société ; elles sont comptabilisées à leur valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties liées. Les transactions entre parties liées qui sont significatives sont présentées dans le tableau suivant :

		Charge pour l'exercice terminé le 31 mars		Coûts inscrits à l'actif au cours de l'exercice terminé le 31 mars		Solde à payer au 31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	Note	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Banque du Canada	a	951	688	158	2 191	–	679
Régime de pension de retraite de la fonction publique	b	2 679	2 876	–	–	–	252

a La Banque du Canada héberge sur son site le Système de déclaration réglementaire (SDR), qui sert à la collecte de données financières auprès des institutions financières sous réglementation fédérale. La SADC, le BSIF et la Banque du Canada contrôlent conjointement le SDR, et les trois parties se partagent à parts égales les coûts d'exploitation et les dépenses d'investissement du système.

b Tous les employés admissibles de la Société participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (RPRFP), régime à prestations contributives définies établi par voie législative et dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Se reporter à la note 20 pour de plus amples informations.

Rémunération des principaux dirigeants de la Société

Les montants indiqués dans le tableau suivant ont été comptabilisés à titre de charges relatives à la rémunération des principaux dirigeants :

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
Avantages à court terme	2 042	1 548
Avantages postérieurs à l'emploi	716	521
Autres avantages à long terme	53	15
Total de la rémunération des principaux dirigeants	**2 811**	**2 084**

18 – Intérêts détenus dans des entités structurées consolidées

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2015, un prêt de 200 000 dollars a été accordé à ACC pour payer des frais de litige et d'administration de l'entité structurée. Au 31 mars 2015, l'encours total des prêts accordés à ACC se montait à 820 000 dollars (620 000 dollars en 2014). La direction ne s'attend pas à ce que d'autres prêts soient accordés.

19 – Éventualités et engagements

Au 31 mars 2015, aucune réclamation n'était en cours à l'encontre de la Société.

La Société loue des bureaux à Ottawa et à Toronto. Le bail du bureau d'Ottawa se termine en septembre 2020 et comporte deux options de renouvellement consécutif de cinq ans chacune. Le bail du bureau de Toronto se termine en octobre 2016 et contient une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans.

Les paiements minimaux au titre des contrats de location comptabilisés en charges pour l'exercice terminé le 31 mars 2015 ont totalisé 1 606 000 dollars (1 531 000 dollars en 2014).

Le tableau suivant présente le total des paiements minimaux futurs (exception faite des autres charges locatives) en vertu de contrats de location simple non résiliables :

Au 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
Pas plus d'un an	1 735	1 523
Plus d'un an, mais pas plus de cinq ans	6 854	6 421
Plus de cinq ans	966	2 577
Total	**9 555**	**10 521**

Au 31 mars 2015, la Société avait des engagements de 375 000 dollars relativement au développement et à la mise à jour de son site Web (néant en 2014).

La Société a signé divers autres contrats de location et de services. Au 31 mars 2015, les engagements futurs au titre de ces contrats totalisaient 2 925 000 dollars.

20 – Avantages du personnel

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
Obligation au titre des prestations définies	1 946	1 765
Autres avantages à long terme du personnel	943	721
Avantages du personnel	**2 889**	**2 486**

Les membres du personnel de la Société reçoivent plusieurs avantages, notamment la possibilité de participer au Régime de pension de retraite de la fonction publique, à des régimes à prestations définies et à d'autres régimes d'avantages à long terme.

Régime de pension de retraite de la fonction publique

Tous les employés admissibles de la Société participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (RPRFP), régime à prestations contributives définies, établi en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique* et régi par cette loi. Le gouvernement du Canada en est le promoteur. Les prestations de retraite sont fonction du salaire, du service ouvrant droit à pension, de l'âge et de la raison de la fin du contrat de travail. Les cotisations à ce régime sont obligatoires de la part de l'employé et de la Société. En vertu des dispositions en vigueur, la cotisation de la Société au RPRFP est 7,13 fois supérieure (7,59 fois en 2014) à celle des employés dont le salaire dépasse 158 000 dollars (155 000 dollars en 2014). Pour les salaires inférieurs à 158 000 dollars, la cotisation de la Société est 1,28 fois supérieure, alors qu'à l'exercice précédent elle était 1,45 fois supérieure si la date d'embauche était antérieure au 1er janvier 2013, et 1,43 fois supérieure si la date d'embauche était postérieure au 31 décembre 2012.

Dans le cas des employés embauchés avant le 1er janvier 2013, une prestation de retraite non réduite peut être touchée à compter de l'âge de 60 ans, sous réserve d'un service ouvrant droit à pension d'au moins deux ans (ou à l'âge de 55 ans avec 30 années de service). Par contre, si la date d'embauche est postérieure au 31 décembre 2013, l'employé pourra toucher une prestation de retraite non réduite à compter de l'âge de 65 ans, sous réserve d'un service ouvrant droit à pension d'au moins deux ans (ou à l'âge de 60 ans avec 30 années de service).

Dans les états financiers consolidés de la Société, le RPRFP est traité comme un régime de retraite à cotisations définies. La charge de la Société relative au RPRFP est présentée à la note 17. La charge estimée pour l'exercice 2015-2016 est de 3 046 000 dollars. Il n'existe aucun accord contractuel ni aucune politique déclarée prévoyant la facturation du coût net des prestations définies de ce régime à l'endroit de la SADC ; la seule obligation de la Société à l'égard du RPRFP consiste à verser les cotisations établies.

Régimes à prestations définies

La Société est le promoteur de régimes à prestations définies sous forme d'indemnités de départ, de prestations de retraite et de prestations de décès.

La Société fournit des prestations de retraite à ses employés à leur départ à la retraite selon leurs années de service et leur salaire de fin de carrière. Des indemnités de départ sont versées aux employés qui comptent au moins dix ans de service sans interruption auprès de la Société. Le régime de prestations de décès prévoit le versement d'un montant forfaitaire basé sur le salaire au moment du décès. Il s'agit de régimes non capitalisés, auxquels les employés ne cotisent pas et qui ne comptent aucun actif. Les régimes ont donc un déficit égal au passif au titre des prestations constituées. Les prestations sont financées à l'aide des activités d'exploitation de la SADC.

La plus récente évaluation actuarielle de la portion non capitalisée des obligations, et les coûts des services rendus au cours de la période et des services passés connexes, a été réalisée par un actuaire-conseil en date du 31 mars 2015, selon la méthode des unités de crédit projetées. Les principales hypothèses utilisées aux fins des évaluations actuarielles sont les suivantes :

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2015	2014
Taux d'actualisation	3,12 %	3,90 %
Taux de croissance de la rémunération :		
Exercice 2014-2015	1,0 % + mérite	1,0 % + mérite
Exercice 2015-2016	1,0 % + mérite	1,0 % + mérite
Par la suite	1,0 % + mérite	1,0 % + mérite

Le tableau suivant présente les montants comptabilisés dans les charges d'exploitation à l'égard de ces régimes à prestations définies :

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
Coût des services rendus au cours de la période	131	159
Coût financier	69	70
Charge au titre des prestations définies	**200**	**229**

La charge pour l'exercice est comprise dans les charges d'exploitation à titre de salaires et autres frais de personnel. Le tableau suivant présente les écarts actuariels cumulés comptabilisés immédiatement dans les résultats non distribués, à titre d'autres éléments du résultat global :

(en milliers de dollars canadiens)	Gain (perte) actuariel(le)
Montant cumulatif au 31 mars 2013	**7**
Comptabilisé durant la période	220
Montant cumulatif au 31 mars 2014	**227**
Comptabilisé durant la période	(56)
Montant cumulatif au 31 mars 2015	**171**

Le montant inclus dans l'état de la situation financière correspond à la valeur actuelle de l'obligation non capitalisée au titre des prestations définies. Le tableau suivant présente les variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies :

(en milliers de dollars canadiens)	Obligation au titre des prestations définies
Solde au 31 mars 2013	**1 820**
Coût des services rendus au cours de la période	159
Coût financier	70
Versement de prestations	(64)
Gain actuariel résultant des changements dans les hypothèses démographiques	2
Perte actuarielle résultant des changements dans les hypothèses financières	(222)
Solde au 31 mars 2014	**1 765**
Coût des services rendus au cours de la période	131
Coût financier	69
Versement de prestations	(75)
Gain actuariel résultant des changements dans les hypothèses démographiques	(80)
Perte actuarielle résultant des changements dans les hypothèses financières	136
Montant cumulatif au 31 mars 2015	**1 946**

Des révisions raisonnablement possibles apportées à la date de clôture à l'une des hypothèses actuarielles pertinentes, pour autant que les autres hypothèses demeurent constantes, auraient fait varier l'obligation au titre des prestations définies comme suit :

Au 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
Augmentation (diminution) de l'obligation au titre des prestations définies		
Effet d'une hausse de 1 %		
Taux d'actualisation	(171)	(152)
Taux de croissance de la rémunération	211	189
Effet d'une baisse de 1 %		
Taux d'actualisation	199	176
Taux de croissance de la rémunération	(185)	(166)

L'analyse de sensibilité ci-dessus a été effectuée à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées, à la date de clôture, soit la même méthode que celle utilisée pour le calcul de l'obligation au titre des prestations définies comptabilisée dans l'état de la situation financière. L'analyse de sensibilité peut ne pas correspondre à la variation réelle de l'obligation en raison des corrélations possibles entre certaines de ces hypothèses.

Les méthodes et hypothèses utilisées dans l'analyse de sensibilité n'ont subi aucun changement par rapport aux exercices antérieurs.

Au 31 mars 2015, la duration moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies était de 10 ans (10 ans en 2014).

3 GOUVERNANCE
de la Société

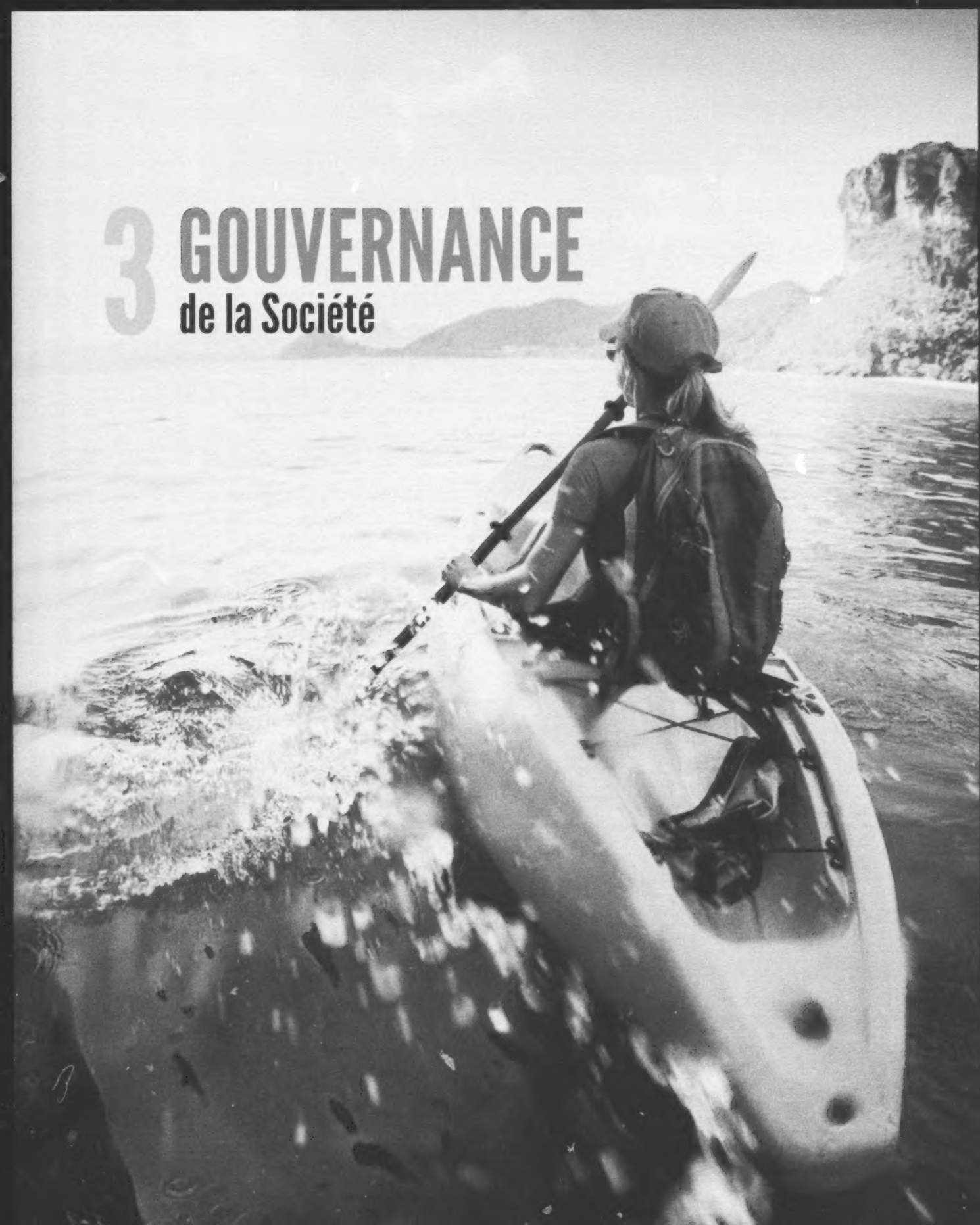

GOUVERNANCE de la Société

La SADC dispose d'un solide cadre de gouvernance et s'engage à continuer dans cette voie. La présente partie de notre rapport annuel renseigne sur le conseil d'administration de la SADC, les comités du conseil et la participation aux réunions. Y sont aussi présentées les activités menées par la Société pour répondre aux attentes envers la fonction publique en ce qui a trait à une bonne gouvernance.

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus sur la gouvernance de la SADC, y compris sur la charte du conseil d'administration et de chacun de ses comités, et sur les membres du conseil, consultez notre site Web, au **www.sadc.ca**.

Conseil d'administration

Les activités de la SADC sont gérées par son conseil, formé d'un président, de cinq administrateurs provenant du secteur privé et de cinq administrateurs nommés d'office (le gouverneur de la Banque du Canada, le sous-ministre des Finances, le surintendant des institutions financières (BSIF), un surintendant auxiliaire des institutions financières ou un autre représentant du BSIF nommé par le ministre des Finances, et le commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC)).

Le conseil d'administration de la SADC guide l'orientation stratégique de la Société et veille à ce que les principaux risques d'entreprise soient cernés et gérés de façon adéquate. La charte du conseil précise le mandat global et l'engagement du conseil en matière de saine administration. Suit la composition du conseil et de ses comités.

Composition du conseil d'administration

31 mars 2015

Bryan P. Davies
Président du conseil d'administration
Au conseil depuis : juin 2006
Reconduit dans ses fonctions pour un mandat de cinq ans, à compter de juin 2011

Administrateurs issus du secteur privé

George Burger
Chef d'entreprise
Toronto (Ontario)
Au conseil depuis :
novembre 2010
mandat reconduit en juin 2014 pour trois ans

Susan Hicks
Chef d'entreprise
Moncton (Nouveau-Brunswick)
Au conseil depuis :
février 2015
nommée pour un mandat de trois ans

John S. McFarlane
Avocat
Halifax (Nouvelle-Écosse)
au conseil de septembre 2008 à février 2015

Éric Pronovost
Comptable professionnel agréé
Trois-Rivières (Québec)
Au conseil depuis :
septembre 2008
mandat reconduit en février 2015 pour deux ans

Shelley M. Tratch
Avocate
Vancouver (Colombie-Britannique)
Au conseil depuis :
décembre 2006
mandat reconduit en février 2013 pour trois ans

Angela Tu Weissenberger
Économiste
Calgary (Alberta)
Au conseil depuis : juin 2012
mandat reconduit en mars 2015 pour trois ans

Administrateurs nommés d'office

Stephen Poloz
Gouverneur
Banque du Canada
Au conseil depuis : juin 2013
nommé pour un mandat de sept ans

Michael Horgan
Sous-ministre
Ministère des Finances
Au conseil de septembre 2009 à avril 2014

Paul Rochon
Sous-ministre
Ministère des Finances
Au conseil depuis : avril 2014
nommé à titre amovible

Julie Dickson
Surintendante des institutions financières
Bureau du surintendant des institutions financières
au conseil d'octobre 2006 à juin 2014

Jeremy Rudin
Surintendant des institutions financières
Bureau du surintendant des institutions financières
Au conseil depuis : juin 2014 (substitut du sous-ministre des Finances d'octobre 2008 à juin 2014)
nommé pour un mandat de sept ans

Administrateurs nommés d'office *(suite)*

Andrew Kriegler
Surintendant adjoint
Secteur de la réglementation
Bureau du surintendant des institutions financières
au conseil de juin 2013 à octobre 2014 ;
nommé en vertu de l'alinéa 5(1)b.1) de la Loi sur la SADC

Vacant
Bureau du surintendant des institutions financières

Lucie Tedesco
Commissaire
Agence de la consommation en matière financière du Canada
Au conseil depuis : juin 2013
nommée pour un mandat de cinq ans

Substituts des administrateurs nommés d'office

Lawrence Schembri
Sous-gouverneur
Banque du Canada
nommé substitut en : avril 2013

Rob Stewart
Sous-ministre adjoint
Direction de la politique du secteur financier
Ministère des Finances
nommé substitut en : juillet 2014

Les personnes dont le nom paraît en **gras** sont les membres actuels du conseil.

Comités du conseil

Le conseil d'administration de la SADC comptait trois comités en 2014-2015 : le Comité d'audit, le Comité des ressources humaines et de la rémunération et le Comité de la régie de la Société et des candidatures. Un quatrième comité, le Comité de direction, siège au besoin, sur demande.

Comité d'audit

Mandat

Le Comité d'audit supervise les audits internes et externes et la gestion des risques. Il formule des recommandations à l'intention du conseil d'administration sur des enjeux financiers, notamment à l'égard des états financiers trimestriels qu'il a la charge d'examiner et d'approuver, et à l'égard du rapport de gestion du Rapport annuel de la SADC qui comprend les états financiers consolidés.

Composition

- **É. Pronovost (président)** – Membre depuis septembre 2008 et président depuis juin 2009
- **G. Burger** – Membre depuis janvier 2011
- A. Kriegler – Membre de juillet 2013 à octobre 2014
- J. S. McFarlane – Membre de septembre 2008 à février 2015
- **A. Tu Weissenberger** – Membre depuis juin 2012

Comité des ressources humaines et de la rémunération

Mandat

Le Comité des ressources humaines et de la rémunération examine toute question liée aux ressources humaines et formule des recommandations, notamment en matière de : évaluation du rendement du premier dirigeant ; planification de la relève ; respect des normes de conduite professionnelle et de comportement éthique, et des exigences réglementaires ; rémunération.

Composition

- **S. M. Tratch (présidente)** – Membre depuis janvier 2007 et présidente depuis février 2008
- **B. P. Davies** – Membre depuis septembre 2006 et président de septembre 2006 à février 2008
- J. Dickson – Membre de février 2008 à juin 2014
- J. S. McFarlane – Membre de septembre 2008 à février 2015
- **S. Poloz** – Membre depuis septembre 2014
- **A. Tu Weissenberger** – Membre depuis juin 2012

Les personnes dont le nom paraît en **gras** sont les membres actuels du conseil.

Comité de la régie de la Société et des candidatures

Mandat

Le Comité de la régie de la Société et des candidatures s'assure qu'existent les structures et les processus nécessaires au contrôle et à l'orientation efficaces des activités de la SADC, notamment en ce qui a trait à la stratégie et au plan de la Société en matière de sensibilisation du public.

Composition

- J. S. McFarlane (président) – Président de janvier 2011 à février 2015
- **G. Burger** – Membre depuis janvier 2011
- **B. P. Davies** – Membre depuis juin 2006 et président de juin 2006 à juin 2009
- **L. Tedesco** – Membre depuis septembre 2013
- **S. M. Tratch** – Membre depuis janvier 2007

Comité de direction

Mandat

Le Comité de direction se réunit, au besoin, sur demande du conseil d'administration, du président du conseil ou du président et premier dirigeant, pour étudier tout sujet que lui soumet le conseil, le président du conseil ou le président et premier dirigeant et qui ne rentrerait pas dans le mandat d'un autre comité du conseil, et exécuter toute autre fonction que lui assigne ou délègue le conseil.

Composition

- **B. P. Davies (président)** – Membre et président depuis juin 2006
- **S. Poloz** – Membre depuis juin 2013
- **S. M. Tratch** – Membre depuis janvier 2009

Les personnes dont le nom parait en **gras** sont les membres actuels du conseil.

Participation aux réunions du conseil et de ses comités

(du 1er avril 2014 au 31 mars 2015)

Le tableau qui suit résume la participation des administrateurs aux réunions du conseil et des comités dont ils font partie.

		Comités du conseil			
	Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité de la régie de la Société et des candidatures	Comité des ressources humaines et de la rémunération	Comité de direction
Nombre de réunions[a]	5[b]	5	3	4	0
Présences					
Administrateurs issus du secteur privé					
B. P. Davies – président	5	4	2	4	s.o.
G. Burger	5	5	3		
S. Hicks[c]	0				
É. Pronovost	5	5			
S. M. Tratch	5		3	4	s.o.
A. Tu Weissenberger	4	5		3	
Membres d'office (substituts)					
Banque du Canada : S. Poloz (L. Schembri)	5 (3)			3	s.o.
Surintendant des institutions financières : J. Rudin[d]	2				
Bureau du surintendant des institutions financières – 2e administrateur : vacant					
Ministère des Finances : P. Rochon[e] (R. Stewart[f])	0 (4)				
Agence de la consommation en matière financière du Canada : L. Tedesco	5		2		
Ont quitté le conseil durant l'exercice					
Ministère des Finances : M. Horgan[g]	0				
Ministère des Finances : J. Rudin[h]	0				
Surintendant des institutions financières : J. Dickson[i]	1			1	
Bureau du surintendant des institutions financières – 2e administrateur : A. Kriegler[j]	3	3			
J. S. McFarlane[k]	4	5	3	3	

a Y compris par téléphone
b Y compris une séance de planification stratégique du conseil
c S. Hicks a été nommée au conseil le 26 février 2015
d J. Rudin a été nommé surintendant des institutions financières le 29 juin 2014
e P. Rochon a été nommé sous-ministre des Finances le 21 avril 2014
f R. Stewart a été nommé substitut du sous-ministre des Finances le 28 juillet 2014
g M. Horgan a cessé ses fonctions d'administrateur à la SADC le 19 avril 2014
h J. Rudin a cessé ses fonctions de substitut le 28 juin 2014, lorsqu'il a été nommé surintendant des institutions financières. Voir la note d qui précède
i J. Dickson a cessé ses fonctions d'administratrice le 29 juin 2014
j A. Kriegler a cessé ses fonctions d'administrateur à la SADC le 31 octobre 2014
k J. S. McFarlane a cessé ses fonctions d'administrateur à la SADC le 26 février 2015

Honoraires des administrateurs

En 2014-2015, les honoraires versés aux administrateurs issus du secteur privé avaient totalisé 87 460 dollars (88 530 dollars en 2013-2014).

Direction de la SADC

La direction de la SADC se compose du président et premier dirigeant et de quatre vice-présidents, chacun à la tête d'une division. Le président et premier dirigeant est nommé par le gouverneur en conseil, qui approuve la rémunération liée au poste. Les objectifs de rendement du premier dirigeant sont fixés et évalués une fois l'an par le conseil d'administration de la SADC puis remis au ministre des Finances. Les dirigeants sont nommés à leur poste par le conseil d'administration. Le conseil approuve les échelles de salaire de ces postes. Suit le nom des dirigeants de la SADC, au 31 mars 2015.

Michèle Bourque
Présidente et première dirigeante

Karen Badgerow
Première vice-présidente, Assurance et Évaluation des risques

Thomas J. Vice
Premier vice-président, Règlements complexes et Plans d'urgence

Dean A. Cosman
Vice-président, Finances et Administration, et directeur financier

M. Claudia Morrow
Vice-présidente, Affaires générales, conseillère générale et secrétaire de la Société

Les dépenses des dirigeants en matière de représentation et de déplacements sont affichées chaque trimestre sur le site Web de la Société (**www.sadc.ca**).

Organigramme de la SADC

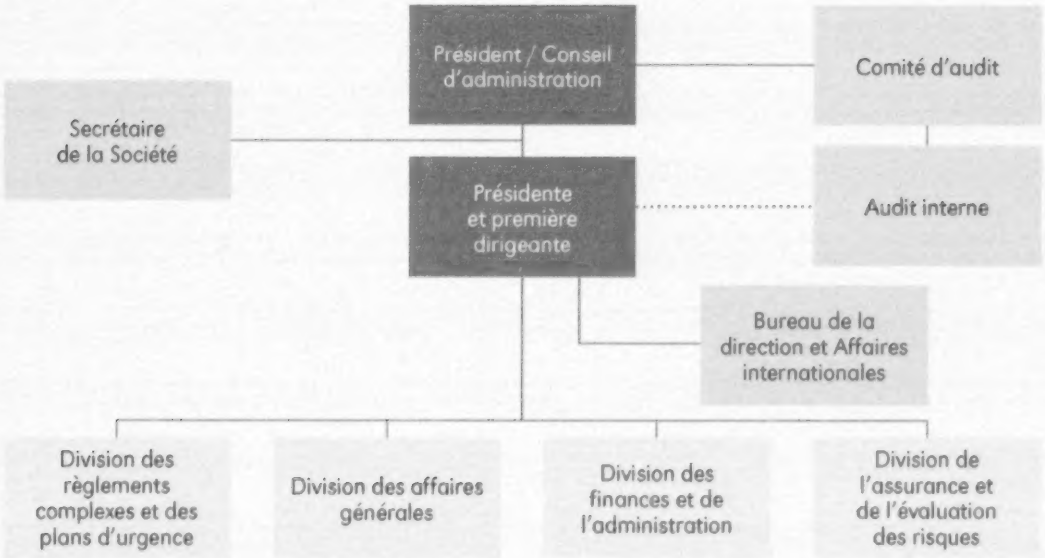

Répondre aux attentes à l'égard de la fonction publique

Éthique et intégrité

La SADC accorde une grande importance à l'éthique et à l'intégrité. L'adhésion à nos codes et politiques en matière d'éthique de même que le respect du Code de valeurs et d'éthique du secteur public, qui a été intégré aux politiques de la SADC, est une condition *sine qua non* de travail à la SADC. Chaque année, employés et administrateurs doivent attester qu'ils adhèrent à leur code respectif. Des rapports sur le respect des codes et autres pratiques liées au comportement éthique sont remis au Comité d'audit et au Comité des ressources humaines et de la rémunération.

Formation en matière d'éthique

Tous les ans, les employés doivent signer une déclaration qui atteste de leur respect des politiques et des codes de la SADC en matière de conduite professionnelle et de comportement éthique. Tous les deux ans, ils suivent une formation obligatoire en matière d'éthique. La prochaine formation aura lieu en 2016 ; elle leur rappellera leurs principales obligations et leur fournira des renseignements utiles en cas de problème d'ordre éthique au travail.

Assemblée publique annuelle

La SADC a tenu son assemblée publique annuelle en octobre 2014. L'assemblée a été diffusée dans les deux langues officielles, sous forme de webinaire, sur le site Web de FI-Finance et Investissement et son pendant anglais *Investment Executive*. Elle est l'occasion pour la Société d'informer le public et les parties intéressées sur notre mandat et les services que nous rendons, et de répondre aux questions qui nous sont posées.

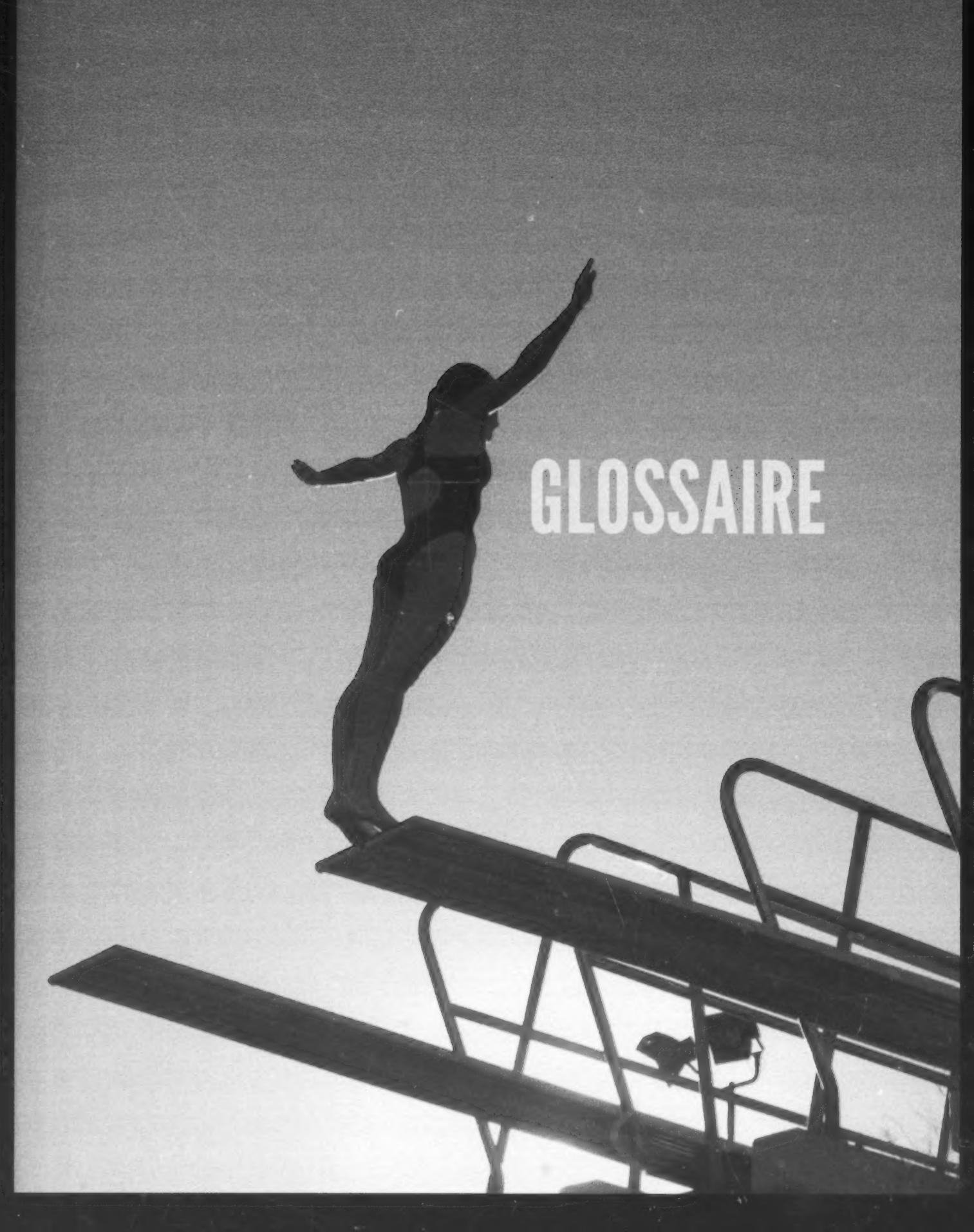

GLOSSAIRE

GLOSSAIRE

Accélération du calcul des dépôts à rembourser : La capacité de calculer rapidement le montant des dépôts assurés à rembourser aux déposants. (*Fast insurance determination*)

Accord de Bâle III : Troisième d'une série d'accords, Bâle III se veut une réponse aux lacunes de la réglementation financière mises au jour par la dernière crise financière. Bâle III vient renforcer les exigences en matière de fonds propres et met en place de nouvelles exigences réglementaires concernant les liquidités et le ratio de levier financier des banques. (*Basel III Accord*)

Banque d'importance systémique mondiale (BISM) : Une institution financière qui, de par son interdépendance avec l'ensemble des marchés financiers, pourrait menacer la stabilité financière dans le monde si elle faisait faillite. Le Comité de Bâle désigne BISM toute institution financière d'importance systémique élevée compte tenu de sa taille, son interdépendance, sa substituabilité, sa complexité et ses activités transfrontières. Une BISM se voit imposer un ratio de fonds propres à risque plus élevé visant à accroître sa résilience. Elle est aussi soumise à une surveillance accrue de la part des instances de réglementation ainsi qu'à des exigences en matière de planification et d'évaluation du potentiel de règlement de faillite qui visent l'ensemble du groupe bancaire. Chaque année, les hauts responsables du groupe de gestion de crise de chaque BISM évaluent la faisabilité du plan de règlement de la banque selon des paramètres généraux fixés par le CSF. (*Global systemically important financial institution (G-SIFI)*)

Banque d'importance systémique nationale (BISN) : Banque désignée d'importance systémique nationale par l'organisme de réglementation parce que sa faillite représenterait un risque sérieux pour le système financier. Les paramètres permettant de déterminer qu'une banque est une BISN sont établis par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Sont prises en compte les caractéristiques de la banque, comme sa taille, ses liens d'interdépendance et sa substituabilité, dans la mesure où elles auraient des répercussions d'ordre systémique en cas de faillite de la banque. Les BISN sont soumises à une surveillance intense et à des exigences élevées en matière de fonds propres afin de minimiser les probabilités de faillite. (*Domestic systematically important banks (D-SIB)*)

Conseil de stabilité financière (CSF) : Le CSF a pour mandat de coordonner, sur le plan international, les travaux des autorités financières nationales et des organismes de normalisation internationaux, d'élaborer et de promouvoir des politiques efficaces en matière de réglementation, de supervision et autres pour le secteur financier, pour favoriser la stabilité financière. (*Financial Stability Board (FSB)*)

Dépôt : Tel que le définit La *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la Loi sur la SADC), un dépôt est le solde impayé de l'ensemble des sommes reçues d'une personne ou détenues au nom de celle-ci par une institution membre de la SADC dans le cadre normal de ses activités en matière de prise de dépôts, celle-ci étant tenue :

a) d'une part de le porter au crédit du compte de cette personne ou de délivrer un document aux termes duquel l'institution membre est le principal obligé ;

b) d'autre part, de rembourser les sommes, sur demande du déposant, à échéance ou dans un délai déterminé suivant une demande à cet effet, y compris les intérêts afférents à ces sommes. (*Deposit*)

Dépôt assurable : Pour être couvert par l'assurance-dépôts fournie par la SADC, un dépôt doit : être effectué en dollars canadiens, être payable au Canada dans un délai de cinq ans suivant la date de dépôt, et être confié à une institution financière membre de la SADC. Constituent des dépôts assurables les sommes versées dans des comptes d'épargne et de chèques, les dépôts à terme – comme les certificats de placement garanti (CPG), les mandats et les traites ainsi que les traites et chèques certifiés. Tous les dépôts ne sont pas assurables. Par exemple, la SADC n'assure pas les dépôts en devise, les placements hypothécaires, les actions et les fonds communs de placement. (*Eligible deposit*)

Dépôt en commun : Dépôt détenu par plusieurs copropriétaires dont le droit de copropriété est clairement consigné dans les registres de l'institution membre qui détient le dépôt. (*Joint deposit*)

Exercice comptable des primes : Période s'étalant du 1er mai au 30 avril de l'année suivante. (*Premium year*)

Financement *ex ante* : Constitution d'une provision ou d'une caisse devant servir au remboursement des dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre, et qui correspond, dans le cas de la SADC, à la somme des résultats non distribués et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. (Ex ante *funding*)

Infrastructure des marchés financiers (IMF) : Système multilatéral qui réunit les établissements participants, y compris l'opérateur du système, et utilisé aux fins de la compensation, du règlement ou de l'enregistrement des paiements, titres, dérivés ou autres transactions financières. (*Financial market infrastructure*)

Institution membre : Banque, société de fiducie, société de prêt, coopérative de crédit fédérale, ou association régie par la *Loi sur les associations coopératives de crédit* dont les dépôts sont assurés par la SADC. (*Member institution*)

Nommé (ou membre) d'office : Désigné à une deuxième fonction de par une nomination à une première. Par exemple, les titulaires de certains postes de hauts fonctionnaires (le gouverneur de la Banque du Canada, le surintendant ou un surintendant adjoint des institutions financières, le sous-ministre des Finances ou le commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada) siègent automatiquement au conseil d'administration de la SADC tant qu'ils exercent ces fonctions. (*Ex officio*)

Normes internationales d'information financière (IFRS) : Normes de comptabilité et d'information financière établies et révisées par le Conseil des normes comptables internationales (IASB) pour favoriser l'établissement de rapports financiers fiables et pertinents, qui soient compréhensibles et comparables d'un pays à un autre. Les IFRS remplacent graduellement les normes canadiennes d'établissement de rapports financiers. (*International Financial Reporting Standards (IFRS)*)

Point de base : Un point de base équivaut à 0,01 pour 100. (*Basis point*)

Primes : Sommes que la SADC perçoit des institutions membres pour protéger les dépôts assurables qu'elles détiennent. Les primes sont calculées une fois l'an au prorata du passif-dépôts assurable qu'une institution détient au 30 avril. La SADC s'appuie sur un barème de primes différentielles en vertu duquel les institutions sont classées dans l'une des quatre catégories de tarification établies. Les institutions les mieux cotées payent le taux de prime le plus bas. (*Premiums*)

Provision pour pertes : Montant porté au bilan en vue de pourvoir à des pertes ou à des dépenses escomptées ou éventuelles. La SADC maintient une provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts qui correspond au montant des pertes que, selon ses meilleures estimations, la SADC risque de subir en sa qualité d'assureur des dépôts détenus par les institutions membres. (*Provision for loss*)

Ratio de fonds propres de catégorie 1 : Ratio des fonds propres durs sur les actifs pondérés en fonction des risques. (*Tier 1 capital ratio*)

Régime de recapitalisation interne : Le régime de protection des contribuables et de recapitalisation des banques permettrait la conversion permanente des passifs admissibles d'une BISN non viable en actions ordinaires. Le régime permettrait à une banque défaillante d'être restructurée afin que son exploitation puisse se poursuivre et que ses services essentiels soient maintenus, sans recours à des mesures de sauvetage financées par les contribuables ou les déposants. (*Bail-in*)

Remboursement des dépôts assurés : Procédure suivant laquelle la SADC s'acquitte de son obligation d'assureur envers les déposants d'une institution membre en faillite, en les indemnisant pour la perte de leurs dépôts couverts par l'assurance-dépôts. Deux modes de remboursement des dépôts sont prévus : 1) la SADC émet des chèques en remboursement des dépôts assurés ; 2) elle vire à une autre institution membre un montant égal aux dépôts à vue assurés dont les déposants sont titulaires. (*Payout*)